OCTOBRE 2014

Dossier spécial



AGRO-INDUSTRIE

















Zoom sur un secteur en pleine expansion

La réglementation actuelle assure-t-elle une attractivité du secteur agro-industriel ?

Agriculture de seconde génération : pourquoi est-il necéssaire de la subventionner ?



Actualités

UNIPACE-FOPAO

Une nouvelle page de l'histoire economique de l'afrique s'ecrit avec les « patrons des patrons » d'afrique du centre et de l'ouest Diner-débat du GICAM

Troisième édition 2014

Accès à l'immobilier et au foncier : quelles politiques d'accompagnement pour les entreprises et leurs personnels ? Sommet Canada-Afrique

Une ouverture pour des échanges avec le Cameroun



Nous sommes sûrs de ce que nous vous offrons







DOUALA Z.I. Bonabéri

B.P.: 1217 Tél.: 33 39 80 56 33 39 76 55

33 39 06 96 Fax : 33 39 66 56 YAOUNDE Route de l'aéroport

B.P.: 1740 Tél.: 22 30 20 88 77 11 19 79 99 31 25 01 Fax: 22 30 30 10 BAFOUSSAM Route de Foumbot

B.P.: 1045 Tél.: 33 44 13 88 99 31 42 57 33 44 48 37 Fax: 33 44 47 45 GAROUA Avenue des Banques

B.P. : 336 Tél. : 22 27 30 71 22 27 12 98 22 27 14 89 Fax : 99 80 09 09

cami@cfao.com / toyota.cami-cfao.com

Sommaire

01

Editorial

02/21

Dossier

L'AGRO-INDUSTRIE

- Zoom sur un secteur en pleine expansion - La réglementation actuelle assure-t-elle une at-
- La regiementation actuelle assure-t-elle une a tractivité du secteur agroindustriel ?
- Les faiblesses du systeme de repression des pratiques anticoncurrencielles - Rapport général
 - Agriculture de seconde generation
- pourquoi est-il necessaire de la subventionner? - Parole aux acteurs
- Parole aux acteurs

22/47

Actualité

- Une nouvelle page de l'histoire economique de l'afrique s'ecrit avec les « patrons des patrons » d'afrique du centre et de l'ouest
- Diners-debats du GICAM
- Sommet Canada-Afrique
- Accord de partenariat economique ue-acp le temps des incertitudes se poursuit!
- Le patronat ivoirien se dote d'un nouveau siège futuriste
- Fin de contrat pour le Directeur de l'UCAC/ICAM et poursuite du partenariat avec le GICAM
- Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle annonce la création de 130 000 emplois au 30 juin 2014.
- Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle annonce la création de 130 000 emplois au 30 juin 2014.

48

Vie de Vos Entreprises

Nestlé Cameroun

Le carnet du GICAM

Directeur de Publication André FOTSO

Rédacteur en chef Alain Blaise BATONGUE

Coordination éditoriale & suivi édition Abraham KUATE

Abraham KU

Vincent KOUETE Abraham KUATE Nacisse CHASSEM Jules Simplice KEMBOU Charles Alain KOUNDI Christelle HOMSI Ange EPEE Noé NDI MBÉRÉ Laure DIKONGUE

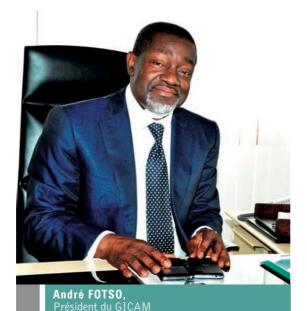
Publicité

Laurence Annie MVA

Mise en page ©KLMA Design 2014

Crédit photos Zeb's images

INTÉGRATION RÉGIONALE COMME LEVIER INDISPENSABLE DE L'ÉMERGENCE



'année 2014 a inéluctablement entamé son demier virage. Même si l'heure n'est pas encore au bilan et que dans plusieurs entreprises on espère encore profiter de l'effervescence de fin d'année pour arrondir certains angles, les principales tendances semblent déjà acquises. Au niveau national, la croissance amorcée il y a bientôt quelques années devrait se maintenir, même si le dynamisme vigoureux espéré n'est pas encore au rendez-vous.

Pour plusieurs entreprises malheureusement, cet exercice aura encore été un long chemin de croix tant les entraves structurelles sont demeurées sans solution, et tant de nouvelles contraintes sont apparues charriées aussi bien par l'environnement économique international que par nos pesanteurs internes. A la nouvelle réglementation sur les emballages plastiques dont la mise en œuvre se solde aujourd'hui, comme l'on pouvait si attendre, par des restrictions à l'activité d'un secteur de notre industrie et par des incertitudes sur celles de nombreux autres secteurs sans un véritable gain environnemental, sont venues s'ajouter la hausse des prix des produits pétroliers et la congestion du port de Douala, contribuant à accroître les coûts de facteurs pour nos entreprises.

S'il faut se féliciter de la qualité du dialogue qui a entouré la revalorisation du SMIG ainsi que l'opérationnalisation avec le MINFI d'un nouveau cadre de concertation autour de la loi des Finances, force est de constater que les autres plateformes de dialogue public/privé n'ont pas particulièrement été dynamiques. Les instances techniques supposées suivre et accompagner la mise en œuvre des résolutions du Cameroon Business Forum n'ont pas connu le même rythme d'activité et il n'est donc pas surprenant que certaines mesures pourtant considérées comme urgentes et susceptibles de faire évoluer positivement la position de notre pays sur le classement Doing Business restent sans suite.

De même, la mise en œuvre du plan d'urgence semble avoir été reléguée au second plan et les textes d'application de la loi N° 2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun restent attendus alors que le délai de deux ans laissé aux entreprises relevant du régime actuel des zones franches court à son terme. Par ailleurs, une grande partie des dispositions de la loi fixant les incitations à l'investissement privé a été vidée de sa substance, malgré les concertations tenues à divers niveaux sur les incitations aux entreprises existantes.

Parmi les secteurs qui ne pourront pas ainsi bénéficier des effets initialement escomptés de cette loi, l'agro-industrie est particulièrement concernée. Pour ce secteur en particulier, de nombreux défis, porteurs de contraintes comme d'opportunités, se présentent. Filière par filière, ils rendent nécessaire l'adaptation permanente du secteur et la mise en œuvre de leviers d'action efficaces susceptibles de favoriser durablement sa compétitivité nationale et internationale. L'agro-industrie dont la bonne santé est nécessaire pour tirer la modernisation tant recherchée de notre agriculture, affiche des perspectives de croissance malheureusement peu optimistes. Il fait notamment face à des problèmes de plus en plus aigus de capitalisation, d'approvisionnement, de productivité et de disponibilité de main-d'œuvre en même temps qu'il doit composer avec des réglementations sanitaires et environnementales volatiles et pas toujours cohérentes.

Dans ce climat général d'incertitudes, le Cameroun a procédé le 22 juillet 2014 à la ratification de l'Accord de Partenariat Economique (APE) d'étape, paraphé avec l'Union Européenne le 17 Décembre 2007 et signé le 15 Janvier 2009. Si cette ratification a permis de lever l'épée de Damoclès qui faisait peser sur une partie de nos exportations le règlement (UE) 527/2013 de l'Union Européenne, il n'en demeure pas moins que l'Accord ratifié par le Cameroun reste un optimum de second rang, notamment en raison des risques importants qu'impliquera sa mise en œuvre sur le processus d'intégration en Afrique Centrale.

Malmenée par de nombreux facteurs tels que la faible complémentarité de nos économies, les insuffisances notoires en matière d'infrastructures, le chevauchement et la duplication entre les institutions ainsi que les limites opérationnelles des institutions d'intégration, cette intégration, dont la vocation est de créer un ensemble homogène et structuré permettant aux pays membres de relever ensemble le pari du développement, s'avère plus que jamais indispensable pour affronter les défis de la mondialisation.

De fait, la convoitise sans cesse croissante dont fait l'objet notre continent au regard des perspectives radieuses qui lui sont aujourd'hui promises appelle à un véritable sursaut pour dépasser ces écueils et développer les synergies sous-régionales et régionales indispensables. C'est dans cette lancée que les organisations patronales, qui avaient déjà manifesté leur désir de rapprochement à l'échelle sous-régionale au sein de l'UNI-PACE et de la FOPAO, se sont retrouvées à Douala les 09 et 10 octobre dernier pour asseoir les bases d'une intensification de la coopération et du partenariat interentreprises.

Convaincues de ce que les processus d'intégration resteraient une chimère s'ils continuent de marginaliser les acteurs privés dont particulièrement les entreprises reconnues partout comme le moteur de la croissance, parce que créatrices d'emplois et vecteurs de cohésion sociale, elles se sont résolument engagées à s'investir dans les échanges d'expériences et la mise en commun de ressources pour donner le change à la concurrence internationale et peser davantage sur les réformes au plan national, régional et continental.

Les engagements pris à travers la **Dynamique de Douala** sont une nouvelle manifestation de cet engagement du secteur privé à jouer sa partition pour le développement de nos pays, mais surtout une invite et un appel à tous les autres acteurs, en particulier nos gouvernements, pour une véritable mobilisation en vue de faire de l'intégration à l'échelle du continent une véritable réalité et donc un authentique levier de l'émergence.

Dossier spécial : L'AGRO-INDUSTRIE

e secteur agro-industriel qui est au centre des préoccupations du secteur privé globalement et du GICAM en particulier, au regard de son caractère intégrateur, a été reconnu comme niche de croissance par excellence à la faveur d'une réunion de concertation entre le ministère en charge de l'économie et le secteur privé, tenue le 29 février 2012. Il mérite par conséquent une étude approfondie à l'effet d'en ressortir tous les maillons (amont, central et aval). De ce point de vue, au regard de la particularité du Cameroun dont le maillon amont est quasi inexistant, puisque entièrement tenu par les industries manufacturières occidentales, il importe de disséquer le maillon central, constitué essentiellement d'agriculteurs et d'éleveurs dont la production est destinée soit directement aux marchés, soit à l'industrie de transformation des produits agricoles.

En vue de mieux appréhender les notions d'agro-industrie, d'agriculture de seconde génération, des contraintes liées au secteur, aux contingences observées dans la définition des conditions pour un décollage de cette niche de croissance, nous avons consacré un dossier sur le sujet, tout en privilégiant la parole données aux différents acteurs du secteur.

Il sera ainsi question de permettre à ces différents représentants des maillons, de fixer le cap, de donner leur opinion sur cette notion, d'identifier les différentes contraintes liées à la valorisation du potentiel camerounais, de dégager l'impact des réformes en cours dans le secteur, afin de permettre une meilleur compréhension.



Des marques qui vous transportent...



Top Milk

Zone Industrielle Bonaberi - B.P.: 3033 - Douala Cameroun www.okfoods-cam.com - Tél.: +237 33 39 28 71 / Fax: +237 33 39 28 72

Agro-industrie:

ZOOM SUR UN SECTEUR EN PLEINE EXPANSION



Jules Simplice KEMBOU,

Chargé d'Etudes Economiques

Traditionnellement, l'agro-industrie s'oppose à la petite agriculture, c'est-à-dire celle pratiquée par de petits producteurs, avec des moyens de production modestes et très faiblement ou pas du tout technologiques. Ainsi, lorsque l'on parle du secteur agro-industriel ou encore agro-alimentaire, qui en est un sous-ensemble, l'agriculture vivrière est naturellement exclue.

Plus précisément, l'agro-industrie regroupe l'ensemble des industries ayant un lien avec l'agriculture. Cela comprend l'ensemble des systèmes de production agricole et s'étend à toutes les entreprises qui fournissent des biens à l'agriculture, ainsi qu'à celles qui transforment les matières premières agricoles en produits finis commercialisables. Cette définition oblige à reconnaitre que l'agro-industrie ne se limite pas à l'industrie agro-alimentaire spécialisée dans la production des produits alimentaires. Les entreprises de valorisation des agro-ressources font, en effet, partie du domaine de l'agro-industrie. Ainsi, une entreprise qui fabrique des biocarburants n'est pas une société d'agro-alimentaire mais fait partie des entreprises agro-industrielles.

Le secteur agro-industriel possède sa propre économie dont une description précise permet de mettre en évidence trois maillons : le maillon amont, le maillon central et le maillon aval.

Le maillon amont comprend les fabricants de matériel agricole (tracteurs agricoles, moissonneuses-batteuses...), les producteurs d'intrants (engrais, pesticides, fongicides...) et les producteurs de semence.

Le maillon central regroupe les agriculteurs et les éleveurs dont la production est destinée soit directement aux marchés, soit à l'industrie de transformation des produits agricoles. Le maillon aval concerne les industries qui opèrent des modifications sur les produits issues du secteur primaire. Il s'agit ici, soit de les conditionner, les raffiner, les débactériser (pasteurisation, stérilisation...) d'en extraire une partie (amidon de maïs, colorants alimentaires...) ou de les transformer (broyage, torréfaction ...).

Au Cameroun, le secteur agro-industriel est constitué essentiellement d'entreprises de l'agriculture industrielle et d'exLa théorie des liaisons de Hirschman, selon laquelle la meilleure stratégie de développement consiste à choisir les activités dont le progrès stimulera d'autres progrès ailleurs, justifie que l'on attribue un rôle important à l'agro-industrie dans le développement. En effet, selon cette théorie, toute activité comportant d'importantes interactions avec le reste de l'économie, ces interactions étant mesurées par la proportion de la production qui est vendue ou achetée à d'autres industries, peut être un puissant moteur de croissance économique. Etant donné la forte interdépendance avec les activités en amont et en aval, les agro-industries peuvent beaucoup contribuer à accélérer l'activité économique. Pour toutes ces raisons, nous nous proposons, dans ce numéro, de faire un focus sur le secteur agro-industriel.

portation et des industries agro-alimentaires qui transforment des produits agricoles en produits alimentaires manufacturés; les intrants et machines agricoles étant pour l'essentiel importés alors que la transformation des matières premières végétales vivantes en produits autres qu'alimentaires est quasiment absente.

Circonscription du secteur agro-industriel au Cameroun

Malgré la définition ci-dessus, il reste difficile de circonscrire le secteur de l'agro-industrie. Néanmoins, en considérant la nomenclature des branches d'activité utilisée par le système statistique du Cameroun, le secteur agro-industriel peut être limité aux branches d'activité suivantes :

- agriculture industrielle et d'exportation;
- fabrication des produits à base de céréales ;
- industrie de boisson ;
- industrie de la viande et du poisson;
- industries des oléagineux ;
- industrie du cacao, du café et du thé ;
- industrie du lait, des fruits et des légumes ;
- industrie du bois, excepté la fabrication des meubles ;
- industrie du tabac ;
- industrie du textile ;
- industrie du cuir ;
- pêche et pisciculture ;
- production de caoutchouc ;
- sylviculture et exploitation forestière;
- travail de grains et fabrication des poudres amylacés.

En l'absence d'une base de travail plus actuelle, le recensement général des entreprises effectué par l'Institut National de la Statistique en 2009 permet d'avoir une vision photographique de la composition de ce secteur de l'économie camerounaise. En procédant à une répartition des entre-

En procédant à une répartition des entreprises appartenant aux branches constitutives du secteur agro-industriel, il en résulte un total de 7923 entreprises.

En excluant les entreprises relevant du régime libératoire et celles n'ayant pas déclaré leur régime d'imposition du fait du statut l'informel que le caractère libératoire ou inexistant du régime d'imposition leur confère, il reste 544 entreprises répondant

aux critères de définition d'une entreprise appartenant au secteur agro-industriel. Si l'on regarde de plus près encore, la définition du régime de base qui, à l'époque où il existait, était réservé aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 50 millions de FCFA, il devient douteux de considérer que les entreprises relevant de ce régime soient de véritables industries. Il reste donc, en définitive, 389 entreprises relevant du secteur de l'agro-industrie; ce qui représente en termes de proportion, 3,54% des entreprises formelles et 0,44% du total des entreprises camerounaises.

Le tableau ci-dessous contient la répartition des 389 entreprises par branche et indique la représentativité de chaque branche dans le secteur de l'agro-industrie.

Sur les deux dernières décennies, la valeur ajoutée du secteur agro-industriel ne s'est pas grandement écartée du seuil de 20% de la production intérieur brute. Pour bien comprendre, il faut bien se souvenir que le secteur tel que nous l'avons défini plus haut comporte à la fois les industries de transformation des agro-ressources, mais aussi les unités qui se consacrent à leur production industrielle. Ainsi, dans le cas du Cameroun, on retrouve dans ce secteur, aussi bien les entreprises agricoles comme HEVECAM, la SOCAPALM, la SODECOTON, les Plantations du Haut Penja, la Cameroon Development Corporation, toutes les sociétés forestières, que les industriels de l'agroalimentaire comme NESTLE, CHOCOCAM, SIC CACAOS, la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun, DIAGEO GUI-NESS, Union Camerounaise des Brasseries, les entreprises de production d'huile de

Une fois cette précision faite, la contribution de 20% à la valeur ajoutée nationale pour le secteur agro-industriel paraît moins impressionnante. De plus, le fait que cette contribution soit constante, et d'ailleurs, plutôt en léger déclin sur la dernière décennie est interpelant à plus d'un titre, notamment parce que le Cameroun ambitionne d'atteindre le statut de nouveau pays industrialisé en 2035. Aussi est-il à préciser que les sta-

Tableau 2 : répartition des entreprises du secteur de l'agro-industrie par branche

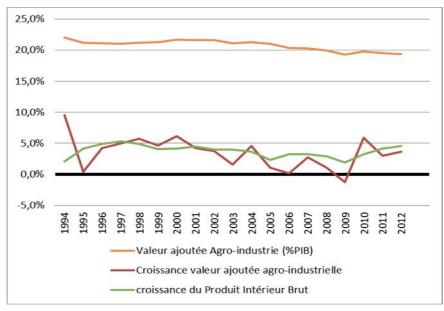
Branches	Effectifs	Proportion
agriculture industrielle et d'exportation	17	4,4%
élevage et chasse	13	3,3%
fabrication de produits à base de céréales	128	32,9%
industrie de boissons	10	2,6%
industrie de la viande et du poisson	1	0,3%
industrie des oléagineux et d'aliments pour animaux	17	4,4%
industrie du cacao, du café, du thé et du sucre	16	4,1%
industrie du lait, des fruits et légumes et des autres produits	13	3,3%
industries du bois, excepté la fabrication des meubles	69	17,7%
industries du cuir et fabrication des chaussures	9	2,3%
industries du textile et de la confection	30	7,7%
pêche et pisciculture	1	0,3%
production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc	18	4,6%
sylviculture et exploitation forestière	36	9,3%
travail des grains et fabrication des produits amylacés	11	2,8%
TOTAL	389	100,0%

Source: INS-RGE, 2009

tistiques disponibles ne nous permettent pas de séparer, pour les branches d'activité retenues, la valeur ajoutée informelle de la valeur ajoutée formelle qui correspond plus exactement à la valeur ajoutée du secteur de l'agro-industrie.

Il va de soi que cela exige un renversement de tendance, au regard de ce que nous traduisent les courbes de contribution à la valeur ajoutée nationale et particulièrement celle de l'évolution de la valeur ajouté de ce secteur qui, sur toute la période 1994-2012, est très souvent en deçà de la courbe de croissance du BIP. Ceci traduit le fait que le reste de l'économie se porte globalement mieux que l'agro-industrie.

L'interpellation et les statistiques ci-dessus obligent à soulever la question de la subvention de l'agriculture afin que celle-ci devienne un véritable levier de développement de l'agro-industrie, car c'est elle qui en constitue le fournisseur de la matière première.



Source : construit à partir des statistiques de comptabilité nationale ; INS







Complexes agro-industriels modernes



DOUALA: Adresse: Bonanjo, Vallée de Ministres BP 829.

Email: gicam@legicam.org • Tél: (+237) 33 42 31 41/ 33 42 64 99

Fax: (+237) 33 42 38 80

YAOUNDE: Adresse: Hippodrome, BP 1134.

Email: gicam@legicam.org • Tél: (+237) 22 23 12 24 / 22 23 12 25

Fax: (+237) 22 23 12 26

SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos AG, Séminaires, Forums, Conférences de presse, etc... dans un cadre agréable et équipé, un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs!

Capacité: 170 places / 250 places modulées*.

Spécificité: cabine de sonorisation, micro fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet...

*Mise en place spécifique





SALLE DE CONSEIL

Pour vos Conseils d'administration, Assemblées générales et Réunions diverses à auditoire réduit.

Capacité: 20 places / 30 places modulées*.

Spécificité: environnement moderne, travail en toute quiétude, possibilité de connexion internet.

*Mise en place spécifique



SALLE DE FORMATION

Pour vos ateliers, vos formations et vos suivis des travaux.

Capacité: 15 places / 20 places modulées*.

Spécificité : environnement simple, possibilité de connexion internet.

*Mise en place spécifique



CLUB HOUSE

Bar anglais pour recevoir, discuter et travailler en toute discrétion, style moderne, boissons disponibles (Apéritifs, liqueurs, jus, vins, champagne), possibilité de manger sur place (commande nécessaire), adhésion et fréquentation sur carte prépayée.

Coût: carte prépayée (montant au choix) Formalités d'adhésion: acquisition de la carte.

Contrainte : prise indispensable de RDV.







TROISENUNA (+)



AIRE D'EXPOSITION

Pour vos expositions, vos foires et vos journées dédiées...

Spécificité: environnement sécurisé.

PRÉAU

Espace couplé aux salles pour les services de catering.



Hautement sécurisé, service de gardiennage professionnel nuit et jour.

Fiscalițé:

LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE ASSURE-T-ELLE UNE ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR AGRO-INDUSTRIEL?



Laure DIKONGUE,

Assistante Juridique et fiscale

L'agro-industrie est l'ensemble des industries ayant un lien direct avec l'agriculture. Cela comprend donc l'ensemble des systèmes de productions agricoles et s'étend à toutes les entreprises qui fournissent des biens à l'agriculture (engrais, pesticides, machines) ainsi qu'à celles qui transforment les matières premières et les conditionnent en produits commercialisables. En ce sens le secteur agro-industriel ne se limite pas aux seuls produits alimentaires, domaine exclusif au secteur agroalimentaire, mais

englobe aussi tous les secteurs parallèles de

valorisation des agro ressources : papiers,

bioénergies, biomatériaux, cuirs, textiles, huiles essentielles, cosmétiques, tabac, pour ne citer que ceux-là.

La réglementation quant à elle est, au sens large, un ensemble d'indications, de lois, de prescriptions, de règles, et autres textes juridiques régissant une activité sociale. Il peut aussi simplement s'agir de l'ensemble des mesures légales et réglementaires qui régissent une question. Cette réglementation est rédigée par les administrations compétentes ou les personnes mandatées.

Le Cameroun est un pays aux potentialités agricoles considérables, puisqu'une importante partie de son économie est bâtie sur les acti-

vités agropastorales. Bien avant l'indépendance, ces activités étaient déjà développées. L'accession à l'indépendance confirmera ce dynamisme agricole, avec le lancement du concept de la « Révolution verte », dont la finalité était d'amener les Camerounais à s'intéresser davantage à l'agriculture et à l'élevage. C'est dans cette perspective que les autorités lanceront les comices agropastoraux, afin de stimuler les populations rurales. Selon des sources fiables du Ministère de l'agriculture et du développement rural, plus de 70% des Camerounais vivent d'activités agricoles. Une présence qui permet au pays d'assurer une autosuffisance alimentaire pour la plupart de ses populations.

Face à un faible encadrement des producteurs, à l'absence de subventions, à l'indisponibilité et au coût élevé des pesticides, intrants et engrais, à l'abandon des plantations, à la mauvaise organisation des producteurs, aux questions foncières, à l'épuisement des sols et au vieillissement des producteurs, la mise en place d'une règlementation appropriée est plus qu'urgente.

L'ensemble des étapes déterminant la capacité du secteur agro-industriel camerounais à obtenir un avantage concurrentiel sur le marché se résume à trois : l'approvisionnement en matières premières, la production et distribution et la consommation. L'approvisionnement en matières premières se fait sur le marché local et sur le marché international. Sur le marché local, le potentiel agricole du Cameroun offre une bonne base de développement pour l'agro-industrie qui traditionnellement a toujours été un des maillons les plus importants du secteur manufacturier national. Le marché national fournit les ma-



tières premières comme le cacao, les arachides, le sucre. Cependant, une bonne partie de la matière première provient du marché international à travers des importations. Ce sont les produits comme le lait, les huiles, le glucose.

Jusqu'à la libéralisation, le pouvoir réglementaire de l'Etat se fait fortement ressentir dans la plupart des activités. Ainsi, L'ONCPB établit les règles de la commercialisation du cacao, du café et du coton chaque année. A l'exception du coton et du café arabica directement vendues à l'extérieur par la SODE-COTON et l'UCCAO, Il détermine les barèmes de prix pour toutes les opérations de la chaîne de commercialisation.

Depuis la libéralisation, la réglementation vise surtout à permettre des transactions loyales entre opérateurs. Elle se veut par ailleurs incitative aux activités de ces derniers. Ainsi, un Code d'investissement plus attractif est supposé favoriser l'entrée des capitaux et des initiatives privées. Les mesures d'ouverture tendent à réduire les pratiques quantitatives (quotas et licences d'importation) et à sa rapprocher d'un marché de libre-échange.

Toutefois, cette activité génératrice de revenus et moteur de l'économie d'un pays,

passe par un cadre normatif bien défini. Dans le cas d'espèce, il s'agit des différentes Lois qui encadrent l'activité de l'Agroindustrie dans notre pays le Cameroun mais avant tout, tout en se demandant si ces normes sont suffisamment efficace pour éviter toute entrave à la pratique de ce secteur d'activité.

Le rôle de l'Etat dans la régulation du secteur de l'Agro-industrie

La loi n° 2002/004 du 19 avril 2002 relative à la Charte sur les investissements en République du Cameroun (modifiée par la loi n° 2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n° 2009-001 du 13 mai 2009) intervient dans un

contexte de mondialisation et de globalisation des économies : l'Etat du Cameroun s'est engagé sur la voie de la libéralisation de l'économie et se désengage des secteurs de production pour laisser la place à l'initiative privée et ainsi mieux assumer son rôle de régulateur et de facilitateur. Pour ce faire, l'Etat entend assurer le suivi et le contrôle de l'activité économique dans un esprit nouveau de partenariat avec le secteur privé et la société civile. Parmi ses principes directeurs, elle énonce principalement mise en place d'une fiscalité incitative et attractive pour les investissements et qui prendrait en compte, d'une part, la spécificité de l'imposition des équipements de production

et, d'autre part, les exigences de la compétitivité à l'exportation.

Spécifiquement, la Loi n° 2004/025 du 30 décembre 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 95/11 du 27 juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café stipule quant à elle en son article 2 nouveau que « l'Etat : assure la défense de la qualité des produits par le biais des normes nationales et internationales ; contrôle ou fait contrôler la qualité des produits exportés selon ces normes ; collecte et traite les données statistiques relatives à la production, à la transformation locale, à la consommation, aux exportations et aux stocks des produits ; arrête, de concert avec les autres partenaires des filières cacao et café, des mesures incitatives au développement de la production, à la valorisation des produits et de leurs dérivés ainsi qu'à la promotion de la consommation locale et internationale en liaison avec les organisations de coopération intéressées ; veille à la diffusion de l'information au sein de ces filières et s'assure du bon déroulement et de la cohérence des opérations financières et fiscales y relatives ; assure la promotion des labels de ces produits. »

La loi du 18 avril 2013 portant incitation à l'Investissement privé au Cameroun quant à elle, intervient dans un contexte économique nouveau, marqué par un volontarisme des pouvoirs publics, résolus à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Cette option de politique économique se décline concrètement dans deux (02) référentiels : la Vision horizon 2035 et le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). Comme organe de contrôle, elle a prévu de mettre sur pied deux structures de contrôle : la création d'un Comité de contrôle, en son article 22 et d'un Comité paritaire placé auprès du Premier Ministre et chargé de « veiller, en relation avec le conseil de régulation et de compétitivité, à la stabilité des incitations que l'Etat garantit en son article 31. S'inscrivant dans la mouvance des codes d'incitation aux investissements sectoriels (comme le code gazier et la loi régissant le secteur de l'électricité), la loi du 13 avril 2013 privilégie les modes alternatifs de règlement des différends commerciaux. Ainsi, l'article 26 de ce texte rend obligatoire le recours aux procédures de règlement amiable des différends et, en cas d'échec, dispose que la voie privilégiée sera l'arbitrage devant une instance arbitrale reconnue par l'Etat du Cameroun.

Dans les articles 15 et 16 de la loi relative à la charte & des investissements sus évoquée, l'Etat réaffirme son adhésion d'une part au système multilatéral des échanges notamment les accords de l'organisation mondiale du commerce (OMC) et les autres mécanismes du développement du commerce international, ainsi qu'aux accords de l'organisation mondiale de la douane (OMD); et d'autre part à l'option

de l'intégration régionale, en particulier dans le cadre de la communauté économique et monétaire de l'Afrique de l'Afrique Centre (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Un effort d'harmonisation des réglementations est donc fait à l'échelle des pays de la sous-région CEMAC. Ainsi, la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique centrale (UEAC) qui est elle-même une institution de la CEMAC a envisagé dans le cadre de la mise en place du Marché commun sous régional, les actions suivantes : l'élimination des droits de douanes intérieurs, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, des taxes d'effet équivalent et de toute autre mesure d'effet équivalent susceptible d'affecter les transactions entre les Etats membres ; l'établissement d'une politique commerciale commune envers les Etats tiers ; l'institution de règles communes de concurrence applicables aux entreprises et aux aides ; la mise en œuvre du principe de la libre circulation des travailleurs, de la liberté des prestations de services, de la liberté d'investissement et des mouvements de capitaux ; l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques ainsi que des procédures d'homologation et de certification.

La Commission Nationale de la Concurrence vit le jour grâce à la **Loi du N°98/013 du 14 juillet 1998**. Les modalités de son fonctionnement furent fixées par le **Décret N°2013/7988/PM du 13 septembre 2013**. L'idée de base est qu'en faisant concurrence les entreprises devraient fournir des services et produits de meilleure qualité à des prix accessibles. La liberté de concurrence favorise la baisse des prix qui impactent aussi bien sur le plan social en termes d'amélioration de la qualité de vie des consommateurs qu'au niveau macroéconomique

Les freins à une vulgarisation des normes de l'Agro-industrie

Les conditions pour l'application de ces dispositions sont cependant loin d'être toujours réalisées. C'est le cas du cadre institutionnel et réglementaire du secteur agro-industriel qui souffre d'une absence de promotion des mesures d'incitations, tant au niveau de la production que des exportations. Il fait face à l'inefficience des infrastructures de communication, à l'insécurité des biens et des personnes et aux tracasseries policières lors du transport par route des produits. Ces constats suggèrent la définition d'une politique agricole à long terme mais surtout de la prise de mesures d'incitations à caractère fiscal, règlementaire et financier en vue de promouvoir la production et les exportations agro-industrielles.

La privatisation de certaines agro-industries comme la Cameroon Development Corporation (CDC) est bloquée depuis plusieurs années en raison principalement du contentieux foncier entre l'Etat et les populations riveraines des 98 000 hectares de terre que la CDC exploite. Et pourtant la Charte des investissements assure en son article 10 que « L'Etat garantit à toute personne physique ou morale régulièrement établie ou désireuse de s'établir au Cameroun en respectant les règles spécifiques liées à l'activité économique la diligence des procédures de concession et d'accès à la propriété foncière ».

A titre d'exemple au Cameroun, l'Etat s'était désengagé de toute la production caféière. L'arrêt des recherches a décimé les variétés de café cultivées localement, particulièrement vulnérables à l'anthracnose. La régénération des vieilles plantations est arrêtée, la vulgarisation des meilleures pratiques culturales oubliée, la commercialisation libéralisée vire à l'anarchie avec l'afflux de nombreux aventuriers, décidés à gagner de l'argent à tout prix. La suppression de l'encadrement des producteurs, des subventions qui rendaient les pesticides et les engrais disponibles et accessibles, l'abandon des plantations, la mauvaise organisation des producteurs, s'ajoutant à la taille modeste des parcelles de production, à l'épuisement des sols, à l'utilisation de matériel végétal de mauvaise qualité et au vieillissement des producteurs finissent de ruiner la filière.

En tant que Pme, les agro-industries sont confrontées à des difficultés qui freinent leur activité. «La forte présence des produits de contrebande, la vétusté du matériel de production, l'insuffisance qualitative et quantitative des structures de conservation, la difficulté d'accès au crédit, la faible synergie entre les opérateurs du secteur, les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

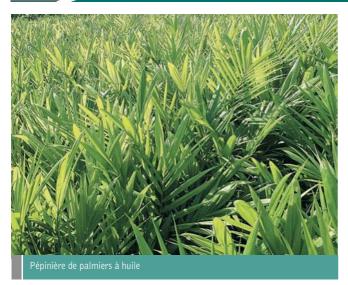
En conséquence, le Cameroun est contraint de se retourner vers les importations. L'agroalimentaire est pourtant un secteur créateur d'emplois et de richesses. Au Cameroun, les industries agroalimentaires emploient déjà 10% de la population. Les facteurs de blocage spécifiques au secteur tiennent d'abord à l'épineux problème foncier et de gestion d'espace. Toutefois, il est impératif pour les Pme exerçant dans ce secteur d'activité d'améliorer leur compétitivité. En se «regroupant par filières. Elles doivent aussi mettre en place, des centres techniques et des clusters. Ces entreprises doivent respecter les normes et mettre l'accent sur le management participatif.

A ce jour, les importations et exportations du Cameroun doivent suivre les procédures suivantes : pour les importations : l'inscription au fichier des importateurs; l'obtention d'un visa technique; une déclaration d'importation. Pour les exportations : le respect de la réglementation des pays de destination. Le café, le cacao, le bois et les grumes ainsi que les plantes médicinales sont soumis à la procédure d'inspection avant embarquement.

Entreprises agro-industrielles:

DÉSENCLAVEMENT ET GISEMENT D'EMPLOIS

Panorama de quelques poids lourds de l'agro-industrie qui exploitent des milliers d'hectares de terres et créent des milliers d'emplois, transformant ainsi, au fil des ans, des régions entières du Cameroun.



CDC : 1^{er} employeur du secteur privé

La Cameroon Developement Corporation (Cdc) joue un rôle prépondérant au Cameroun en matière d'emplois, puisqu'à en croire les derniers pointages, cette entreprise agro-industrielle est le 2ème employeur du pays derrière l'Etat, et le plus grand employeur du secteur privé au Cameroun (devant la société sucrière du Cameroun qui compte 7 000 employés).

Avec plus de 22 000 employés qui cultivent 21 970 hectares de caoutchouc, 14 990 hectares de palmier à huile et 4 920 hectares de banane, la CDC est présente dans 4 régions du pays, notamment, le Littoral, l'Ouest, le Nord-ouest et le Sud-ouest.

Elle produit trois variétés de banane vendues en Europe et dans la sous-région : les marques Makosa, Sawa et Tiko. Parmi ces trois marques, les labels Makossa et Sawa sont ceux qui rencontrent l'adhésion des consommateurs européens, du fait de leur standard de production, tandis que les bananes Tiko sont plus vendues dans le marché africain, notamment dans la sous-région. La CDC, faut-il le préciser, est la 17ème entreprise camerounaise en terme de chiffre d'affaires, selon un classement de l'INS en 2012.

Plantations du Haut Penja (PHP):

C'est en 1973 que le Groupe Compagnie Fruitière, dont le siège social est à Marseille en France, installe sa filiale dans le Moungo, en plein cœur du Littoral camerounais. L'entreprise est spécialisée dans la production, le transport et la commercialisation des fruits tropicaux avec une part prépondérante de la production bananière.

En 1987, le Chef de l'Etat décide d'une politique de relance du secteur bananier camerounais. Ainsi naîtra la Société des Plantations Nouvelles de Njombé-Penja (SPNP), entreprise à capitaux publics. Cinq ans plus tard, l'Etat privatise l'Organisation Camerounaise de la Banane (OCB) et

crée la Société des Bananeraies de la Mbomé (SBM). En 2004, SPNP et PHP fusionnent. On ne parle plus que de PHP. Au même moment, la SBM signe un contrat de location gérance avec PHP qui devient l'exploitant du Groupe.

Aujourd'hui installée à 95% dans le département du Moungo et à 5% dans le Fako, PHP a investi sur une surface totale de 6.000 hectares, soit 4.500 hectares de surface agricole utile. L'entreprise compte environ 6.000 employés dans ses registres, ce qui fait d'elle l'un des plus gros employeurs du pays, pour une masse salariale de 7.5 milliards de FCFA/an.

Sa production annuelle (130.000 tonnes de bananes, 10.000 tonnes d'ananas, 40 tonnes de poivre), entièrement exportée, représente 50 % de la production nationale de bananes, pour un chiffre d'affaires de 50 milliards de FCFA/an. "Même si le Cameroun est l'un des tout premiers producteur ACP, sa part de marché dans l'Union Européenne est faible puisqu'il représente à peine 5% des volumes commercialisés en Europe. PHP représente, elle, environ 2.5% du marché Européen," précise Armel François, Directeur Général de PHP

Pamol Plantations : Bakassi en ligne de mire

En décidant récemment de l'extension de ses activités dans la péninsule de Bakassi, la société agro-industrielle Pamol Plantations a marqué les esprits. En effet, elle envisage d'y créer une palmeraie sur 500 hectares, pour un début, et d'y construire une savonnerie.

Ce projet pour lequel le gouvernement camerounais a déjà autorisé le déblocage d'une somme d'un milliard de francs Cfa devrait permettre de créer 5000 emplois dans une péninsule où tout est à faire, et de booster, par la même occasion, une activité économique jusque-là essentiellement orientée vers le secteur halieutique. Ce projet de palmeraie intègre également la construction de 100 logements pour les employés qui seront recrutés surplace par PAMOL. PAMOL dispose des plantations dans les localités de Lobe et Ekondo Titi dans la région du Sud-Ouest. En plus de la presqu'île de Bakassi, PAMOL ambitionne également d'étendre ses plantations à Ekondo Nene.

Socapalm et Safacam : des "sœurs" majors dans la palmeraie

La Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies) est la plus grande entreprise de production d'huile de palme du pays, gérant des plantations sur quelque 78 529 hectares à Mbongo, Dibombari, Mbambou, Edéa, Kienké et Eséka. 32 500 hectares sont directement exploités et 18 265 hectares le sont indirectement, via des plantations familiales. La Socapalm compte 3 200 salariés, avec 2 338 planteurs sous-traitants qui gèrent eux-mêmes 3 000 ouvriers agricoles. Au total, près de 30 000 personnes sont dépendantes de Socaplam.

Socapalm est née d'un programme du gouvernement camerounais lancé dès 1963 avec l'aide de la Banque mondiale. Elle a été privatisée en 2000, date à laquelle elle est entrée dans le giron du groupe Socfinal, contrôlé à de près de 40 % par le groupe français Bolloré.

Dans l'escarcelle de cet industriel français au Cameroun, figure également la Société forestière et agricole du Cameroun (SAFA-CAM), qui a cédé ses actifs à la SAFA, elle aussi contrôlée par Bolloré.

Malgré la chute de son chiffre d'affaires à la fin du premier semestre (30 juin) 2014 de l'ordre de 14%, qui est passé de 7,8 milliards à 6,7 milliards de FCFA, Safacam, entreprise cotée à la Bourse des valeurs mobilières de Douala (DSX), ce sont, au total, 18,2 milliards de FCFA de dividendes qui seront distribués aux actionnaires au cours de sa prochaine assemblée générale. SAFACAM exploite environ 6000 hectares de palmiers à huile et d'hévéa dans le département de la Sanaga maritime, région du Littoral.

Agriculture de seconde génération :

POURQUOI EST-IL NECESSAIRE DE LA SUBVENTIONNER?



Jules Simplice KEMBOU,

Chargé d'Etudes Economiques

Depuis 2009, le Cameroun a acté dans le document cadre de sa politique de développement à moyen terme que l'agriculture est un des secteurs prioritaires sur lequel la stratégie d'émergence devrait pouvoir se fonder. Depuis lors, de nombreux évènements et déclarations politiques n'ont eu de cesse de réaffirmer que l'agriculture est désormais au cœur du projet de développement.



En effet, que ce soit le discours du chef de l'Etat au comice agropastoral d'Ebolowa en 2011, la conférence annuelle des responsables du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2012), l'atelier sur la croissance organisé par le ministère de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire, ou encore la rencontre entre le patronat français et une délégation de chefs d'entreprise et d'hommes politiques conduite par le chef de l'Etat, tous ces grands rendez-vous ont clairement permis d'identifier l'agriculture comme levier indiscutable de la croissance.

Pour aider à traduire cette volonté en faits palpables, le GICAM a ouvert le chantier d'une réflexion autour de l'implication des chefs d'entreprise à l'avènement de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « agriculture de seconde génération au Cameroun». Une série de rencontres sectorielles rassemblant tous les acteurs autour des thématiques agricoles tenues au GICAM depuis 2012 ont permis d'examiner les potentialités et les contraintes pour l'épanouissement de l'agriculture au Cameroun.

Il en ressort que les potentialités sont énormes : (i) une diversité agroécologique, (ii) une diversité des bassins de production, (iii) une population rurale jeune et dynamique, (iv) une hydrologie abondante, (v) une disponibilité des terres arables en quantité suffisante. Les obstacles n'en sont pas moins nombreux ; en effet, avec la difficulté de l'accès aux financements et celle de l'accès au foncier et aux intrants, l'essor des filières agropastorales et halieutiques est, au final, constamment mis à l'épreuve.

Si l'on convient que l'agriculture de seconde génération est guidée par les principes de marché, c'est-à-dire la compétitivité, la productivité, l'offre et la demande, a vocation à faire émerger de vrais professionnels agricoles et utilise des moyens modernes afin de produire les quantités capables d'assurer l'autosuffisance alimentaire et conquérir les parts de marché externes, il devient alors urgent et impératif de penser les bases de financement de cette nouvelle agriculture qui tranche avec

les pratiques traditionnelles consistant à produire à la machette, la houe ou la daba et n'implique, par conséquent, aucun besoin d'investissement important.

L'agriculture est le secteur du risque par excellence en raison des aléas climatiques difficilement maîtrisables qui s'ajoutent aux risques ordinaires liés à tout projet. De ce fait, elle a toujours été l'enfant pauvre du système de financement classique par les banques commerciales. Par ailleurs, les frontières économiques étant devenues une simple vue de l'esprit à la suite de la globalisation, les prix locaux sont fortement influencés par les prix mondiaux ; ce qui réduit davantage la marge de manœuvre des agriculteurs. En raison de ces caractéristiques particulières, la professionnalisation de l'activité agricole est tributaire de deux préalables fondamentaux. Le premier est relatif à la couverture des risques par des mécanismes d'assurance appropriés et le second concerne la garantie d'un prix qui assure aux producteurs des revenus capables de rémunérer non seulement le capital physique dont l'agriculture moderne est voracement demandeuse, mais aussi le capital humain indissociable à l'agriculture, quelle qu'en soit la forme.

Partant de ce constat, le GICAM a récemment posé comme condition de succès à l'agriculture de seconde génération, la nécessité des apports étatiques sous forme de subventions. Cette proposition est contenue dans sa dernière publication intitulée « 100 propositions pour l'émergence du Cameroun »

A la question de savoir pourquoi le Cameroun, pays en voie de développement, doit subventionner l'agriculture de seconde génération, l'on pourrait répondre laconiquement que de nombreux pays dans le monde le font.

En exemple, le soutien du secteur agricole a toujours été l'une des priorités du gouvernement américain dont les premiers programmes d'aide remontent à 1776. Il s'agissait alors d'aider les agriculteurs américains à s'implanter sur l'ensemble du territoire. Tous les programmes qui ont suivi ont visé les mêmes objectifs: accroître la compétitivité de l'agriculture américaine et protéger le revenu des agriculteurs américains, l'agriculture ayant toujours été considérée comme un secteur géostratégique de premier plan. En effet, le Farm Bill, programme sexennal d'appui aux agriculteurs américains a coûté, chaque année, au moins 5 milliards de dollars au Trésor américain depuis 1996. Ses fonds sont destinés à trois types d'aide, à savoir:

- les aides liées à la production ;
- les aides environnementales ;
- les autres programmes (crédit, recherche et vulgarisation, aide alimentaire intérieure).

Même si les informations récentes font montre de ce que les Etats-Unis auraient abandonné la politique des subventions directes, les subventions indirectes (mécanismes de garanties contre la chute des prix, programmes subventionnés d'assurance) ont été renforcées de sorte que l'enveloppe consacrée aux aides agricoles est finalement restée stable.

Un second exemple est celui de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne datant de 1957, consacrée par le Traité de Rome. Cette politique vise essentiellement à assurer un niveau de vie

équitable à la population agricole, accroître la productivité agricole, le respect de l'environnement et le développement rural.

Au nom de cette politique, les agriculteurs européens reçoivent :

- > des aides indirectes (les « prix garantis ») qui leur assurent un prix minimum pour leur production en comblant la différence entre prix du marché et prix garanti ;
- > des restitutions aux importations, c'est-à-dire de subventions, afin que les exportations européennes ne soient pas pénalisées par les prix garantis supérieurs aux prix mondiaux.

Depuis la réforme de 1992, les agriculteurs reçoivent également des aides directes en échange d'une baisse des prix garantis et d'un gel partiel des terres afin de réduire la surproduction. A titre d'illustration, selon la nouvelle réforme intervenue en 2013, la PAC coûtera 373,2 milliards d'euros sur la période 2014-2020 et reste le plus gros poste de dépense du budget européen.

De nombreux autres pays tels que la Chine, le Brésil, le Mexique, etc. subventionnent massivement leur agriculture.

Malgré les contestations multiples et violentes des organes de gouvernance mondiale et de régulation internationale tels que l'ONU ou l'OMC, les politiques d'appui aux agriculteurs ont su résister au fil des ans. De plus, au regard de l'actualité internationale récente, elles ne sont pas destinées à s'interrompre à moyen terme.

Une réponse plus technique et plus détaillée à la question posée plus haut consiste à examiner les conséquences des politiques de subvention des pays avancés à la lumière du contexte des pays en développement dont fait partie le Cameroun.

Les subventions accordées par les pays avancés et certains pays émergents à leurs agriculteurs contribuent à maintenir les prix mondiaux effectifs à un niveau inférieur à celui des cours théoriques définis par les lois du marché. Ces prix artificiellement bas procurent au moins deux avantages aux producteurs des pays qui subventionnent la production agricole : premièrement, leurs matières premières agricoles ont, de fait, un avantage compétitif sur les produits des autres pays. Deuxièmement, l'industrie aval du secteur agricole gagne également en compétitivité du fait des approvisionnements à bas prix, contrairement à l'industrie des pays qui ne subventionnent pas l'agriculture. Le tableau ci-dessous, qui présente l'évolution des taux nominaux d'assistance à l'agriculture, indique clairement que le Cameroun fait partie des rares pays où il ? est encore négatif (sur la période considérée). Il est à préciser que le taux nominal d'assistance à l'agriculture désigne, selon Anderson et Valenzuela (2008), la proportion dans laquelle l'action publique a hissé les recettes brutes des agriculteurs au-dessus du niveau qu'elles auraient atteint en l'absence d'intervention, ou les a maintenues en-dessous.

PAYS	TNA (MOYENNE 1980-89)	TNA (MOYENNE 1990-99)	TNA (MOYENNE 2000-05)
BRESIL	-23,41	-1,64	4,13
CAMEROUN	-6,84	-1,19	-0,13
CHILI	10,09	8,04	5,34
CHINE	-39,8	-3,83	6,02
EGYPTE	23,72	-1,05	-5,5
INDONESIE	3,74	7,58	12
MALAISIE	-1,66	1,03	1,2
MALI	-1,43	-1,59	0,12
Mexique	340	17,49	11,32
NICARAGUA		-7,69	-4,32
PHILIPINE	8,83	25,68	21,97
THAÏLANDE	-4,13	-2,04	-0,2
VIETNAM	-13,87	-12,39	19,42
PAYS DE L'OCDE A REVENU ELEVE (MOYENNE)	93,95	75,71	52,27

Source : Anderson et Valenzuela (2008)

De plus, l'agriculture de seconde génération utilise obligatoirement des équipements intégrant plus de technologie et, par conséquent, extrêmement coûteux. Le Cameroun n'étant pas producteur de tels équipements, la com-

pétitivité de son économie s'en trouve davantage ruinée. Du business plan du cluster « manioc « comportant trois maillons dont une exploitation agricole de 500 ha pour la culture de cette tubercule, une entreprise de travaux agricoles et une unité de transformation de manioc en produits dérivés que le GICAM envisage de mettre sur pied dans le cadre de son initiative de « Un Patron-Une Plantation », il ressort que le maillon « travaux agricoles » concentre plus de 50% de l'investissement total et que le retour sur investissement était largement dépendant des hypothèses d'amortissement de celui-ci.

En définitive, en raison du caractère fictif des frontières relevé plus haut, les producteurs des pays interventionnistes et ceux des Etats non-interventionnistes se retrouvent en compétition sur le même marché planétaire, les uns étant largement défavorisés à la base.

A côté de l'argument économique ci-dessus, il existe un argument sociostratégique.

Le rôle de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté est, en effet, indéniable. Par ailleurs, les épisodes de crises alimentaires qu'a connus le monde depuis 2008 sont suffisamment illustratifs du rôle de l'agriculture dans la maîtrise de la sécurité nationale des Etats. Ces crises sont venues rappeler aux Etats qui ne maîtrisent pas leur politique d'autosuffisance alimentaire, combien il était périlleux de dépendre alimentairement des importations. Si, de par son caractère stratégique, la Défense mérite une attention particulière de l'Etat, si de par son caractère social, la Santé attire une part importante des subventions étatiques, l'agriculture de seconde génération mérite à ce double titre de drainer une part conséquente des ressources étatiques sous la forme de subventions directes. C'est certainement ce qu'ont compris les Etats-Unis, l'Union européenne, la Chine et tous les autres pays qui pratiquent les subventions directes à l'agriculture. Il devient ainsi de plus en plus pertinent que la Déclaration de Maputo (2003) dans laquelle les chefs d'Etat africains ont convenu de consacrer annuellement, au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture et au développement rural, soit effectivement implémentée par le Cameroun. Pour être complet sur le sujet des subventions agricoles, il serait inexact de considérer que la politique de développement qui a été menée jusqu'alors au Cameroun soit ingrate vis-à-vis du développement agricole. les agriculteurs camerounais ont, en effet, depuis de nombreuses années, bénéficié de multiples micro appuis qui ont le plus souvent consisté à l'encouragement à s'engager dans telle ou telle spéculation considérée économiquement vertueuse ou à fournir le matériel végétal aux producteurs et seulement rarement au financement de l'outil de production qui, rappelons-le, est resté rudimentaire au regard de l'évolution de la technologie. Si déclarer que ce système d'appui aux agriculteurs n'a pas été efficace n'était que de la mauvaise foi, et on se demanderait d'ailleurs pourquoi, alors les résultats nous auraient démentis. Or, le moins qu'on puisse dire est que la performance agricole du Cameroun est restée mitigée avec des déficits abyssaux en produits alimentaires primaires tels que le maïs et le riz à combler. Les statistiques les plus récentes du commerce extérieur ont encore révélé que les importations de céréales ont occupé le second rang des importations camerounaises en 2013, juste derrière les huiles brutes de pétrole.

Partant de ce constat, il semble que si le Cameroun ambitionne de renverser la tendance actuelle, de s'affranchir des importations pour son autosuffisance alimentaire et d'aller à l'assaut des marchés extérieurs en s'appuyant sur son agriculture, une politique de subvention agricole inspirée du modèle américain est celle qui est le plus à même de l'y mener.

Publiez vos annonces sur le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus! Diffuser vos annonces,

c'est être ouvert sur le monde!

Informations: +237 99 93 29 23 ou Imva@legicam.org

GROUPE DES PLANTATIONS DU HAUT PENJA

FILIALE DU GROUPE COMPAGNIE FRUITIERE



Entreprise leader dans son domaine :

- ► 1er PRODUCTEUR DE BANANES D'EXPORTATION 120 000 T/an
- ► 1er PRODUCTEUR D'ANANAS D'EXPORTATION 12 000 T/an
- ► 1er PRODUCTEUR DE POIVRE AOC POIVRE DE PENJA 30T/an
- ► 1er PRODUCTEUR DE FLEURS ET FEUILLAGES D'EXPORTATION 500 T/an
- Entreprise Certifiée ISO 14001
- Global Gap depuis 2001
- GGN 4049929281585





Entreprise Citoyenne Socialement Engagée :

- ▶ PLUS DE 5 500 EMPLOYES
- ►UN PANNEL D'ACTIONS SOCIALES DANS LES DOMAINES DE LA SANTE, DE L'EDUCATION ET DE L'HYGIENNE ET LA SALUBRITE
- CONSTRUCTION DE L'HOPITAL DE REFERENCE SAINT JEAN DE MALTE GERE PAR L'ORDRE DE MALTE
- ▶ CONSTRUCTION ET FINANCEMENT DU COMPLEXE SCOLAIRE « LES TISSERINS »
- ▶ PARTENAIRE DES COMMUNES DE PENJA, LOUM POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERS, LA VOIRIE ET LES MARCHES.

Armel FRANCOIS,

«IL EST INDISPENSABLE QUE L'ETAT HONORE SES ENGAGEMENTS FINANCIERS»



Quels sont les facteurs qui entravent la saine croissance des entreprises de votre secteur et de la vôtre en particulier ?

En 1993, a commencé la disparition progressive du statut privilégié vis-à-vis de l'Union Européenne dont bénéficiait les producteurs de bananes dessert ACP et donc camerounais.

Depuis 2010, l'Union Européenne s'est engagée à supprimer progressivement les droits de douanes imposés aux bananes en provenance d'Amérique Latine, créant ainsi les conditions apparentes d'une saine concurrence entre les différentes origines et leur libre accès au marché européen. Malheureusement, la parité euro/dollar très favorable aux producteurs latino-américains et les exigences qualitatives au sens large, faussent cette concurrence.

Les entreprises camerounaises de ce secteur sont donc confrontées à 4 problèmes majeurs :

- Un manque de trésorerie pour, à la fois financer le fond de roulement, moderniser leur outil de production et développer les surfaces en culture afin de répondre aux objectifs fixés par le DCSE pour ce secteur.
- Une difficulté certaine à trouver des compétences capables de relever rapidement les défis de la mise en conformité de ces productions aux standards européens.
- Un accès aux terres compliqué pour développer de nouvelles surfaces.
- La lenteur des procédures d'homologation des produits phytosanitaires rendant difficile l'accès aux nouvelles technologies.

S'agissant des questions de trésorerie, il faut ici souligner la position incompréhensible de l'administration fiscale qui multiplie les procédures et allonge les délais de remboursement des crédits de TVA due aux entreprises de la filière comme à la plupart des entreprises exportatrices du pays. Enfin, signalons que l'engorgement du port de Douala, le mauvais état de la route Douala — Bafoussam aggravent les difficultés de la filière banane camerounaise.

Le développement de l'agriculture constitue l'un des axes majeurs de la politique de re-

Pour le DG de PHP qui a accepté de répondre aux questions du Bulletin du GICAM, l'accès au foncier doit évoluer au travers des lois et règlements qui le régissent et certaines dispositions sont prises ou sont à l'étude pour faire évoluer les pratiques en la matière. La création de réserves foncières est une mesure qui va dans le bon sens.

lance économique du Cameroun. Comment réaliser cet objectif à votre avis ?

On peut probablement classer les agriculteurs du Cameroun en quatre grands groupes :

- Les petits producteurs dont l'activité est tournée vers l'autoconsommation.
- Les petits producteurs de cacao, hévéa, palmiers, café etc. dont les production sont souvent collectées par des brokers qui leur assurent une petite rente.
- Les PME agricoles trop peu nombreuses, tournées vers les productions vivrières destinées à approvisionner les marchés urbains.
- Les entreprises agro-industrielles : Chaque catégorie rencontre ses propres difficultés mais toutes ont des problèmes communs :
- L'accès à la terre
- L'accès au marché
- Le financement
- La formation
- L'accès aux semences, aux plants, aux meilleures races pour l'élevage, aux alevins pour l'halieutique..

Comme nous l'avons souvent évoqué au GICAM, l'accès au foncier doit évoluer au travers des lois et règlements qui le régissent et certaines dispositions sont prises ou sont à l'étude pour faire évoluer les pratiques en la matière. La création de réserves foncières est une mesure qui va dans le bon sens.

La question de l'accès aux marchés comporte deux grands volets qui sont l'accès aux marchés d'exportation et l'accès au marché domestique. S'agissant de l'exportation, il apparaît important de diffuser les cahiers des charges des différents produits exportables auprès de l'ensemble des producteurs afin que leurs productions soient aux normes des pays dans lesquels ils veulent exporter.

L'accès au marché local pourrait être facilité par la création de marchés d'intérêt national dans les grandes villes du pays afin de faciliter les contacts entre producteurs et consommateurs par le biais de grossistes organisés. Ces places commerciales limiteraient les pénuries, les excès d'approvisionnement et donc les fluctuations de prix préjudiciables aux producteurs et aux consommateurs. Le financement des activités agricoles demeurent problématiques, la taille des exploitations agricoles ne permettant pas l'accès aux financements bancaires. La création des agropoles est certainement une réponse à condition d'attirer des fonds privés constituant l'apport initial et la garantie nécessaire pour les emprunts.

L'avènement de l'agriculture de deuxième génération dans laquelle la mécanisation jouerait un rôle plus important requiert un savoir-faire qu'il faut développer par la formation des agriculteurs à l'utilisation des machines agricoles, à leur entretien. De même, le recours plus important aux engrais et aux ressources de la phytopharmacie

passe par une formation à l'utilisation de ces intrans générateurs de progrès dans la productivité agricole. La création de coopératives agricoles telles que le prévoit la politique du gouvernement est de nature à favoriser la mise en œuvre de programmes de formation en milieu rural.

Îl n y a pas d'agriculture productive sans une large diffusion de semences, de plants, de reproducteurs pour l'élevage de qualité. Les bonnes variétés, les bonnes races sont un gage de réussite sinon un préalable incontournable. Des programmes existent sur le cacao, le plantain entre autres, qu'il faudrait renforcer et étendre à d'autres spéculations agricoles. Le développement de champs semenciers, d'élevages de reproducteurs pourrait être favorisé sous le contrôle de l'Etat afin de pourvoir aux besoins du pays.

Quelles suggestions feriez-vous pour plus d'attractivité du secteur agroindustriel notamment en faveur des investisseurs étrangers?

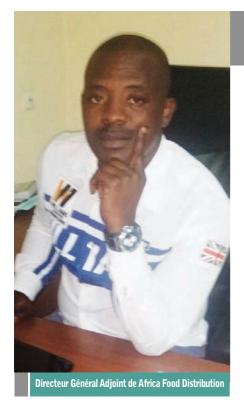
L'attractivité d'un pays en matière d'agriculture est une combinaison complexe de facteurs naturels et institutionnels. La diversité bioclimatique du Cameroun est en soi un atout car il semble possible de trouver la combinaison sol-climat favorable à telle ou telle spéculation. La richesse et la diversité des femmes et des hommes de ce pays permettent également de disposer d'une maind'œuvre disponible et disposant d'une bonne formation de base ; les formations spécifiques peuvent être assumées par les entreprises ellesmêmes et il serait souhaitable que des incitations fiscales ou autres soient mises en place pour les entreprises qui mettent en œuvre de gros programmes de formation.

Au plan institutionnel, trois points peuvent constituer les facteurs de blocage :

- L'accès au foncier dont Îl faudrait redéfinir les conditions et les procédures afin d'éviter les conflits difficiles à gérer avec les communautés occupantes ou riveraines des sites.
- L'agriculture représente souvent un investissement à cycle long. C'est le cas des cultures de rente ou d'exportation (palmier, hévéas, café, cacao, fruitiers divers) mais aussi des cultures céréalières ou vivrières dès lors que l'irrigation est nécessaire, ou qu'une taille critique est requise pour justifier l'achat d'équipements spécialisés. Il est donc nécessaire d'aménager la fiscalité, afin de rendre attractif la destination « Cameroun » pour l'agro-industrie.
- Les cultures d'exportation génèrent des crédits structurels de TVA que l'Etat doit rembourser aux entreprises exportatrices. Il est indispensable que l'Etat honore ses engagements en la matière dont le non-respect actuel étrangle la trésorerie des entreprises. Il existe aujourd'hui au Cameroun, des PME exportatrices dont les crédits de TVA bloqués par l'administration représentent 25 % de leur chiffre d'affaire.

Paulin KENMOE,

«NOUS SUBISSONS UNE CONCURRENCE DÉLOYALE»



D'une manière générale, comment se porte le secteur de l'agro-industrie /

agro-alimentaire au Cameroun?

Les industries agro-alimentaires sont des moteurs de croissance économique. A en croire la délégation régionale du Fonds National de l'Emploi (FNE) pour le Littoral, elles représentent «11% du PIB, 6% des exportations, 33% de la production industrielle et 27,2% de la valeur ajoutée» (chiffres révélés le 30 juillet 2013 lors de la réunion sectorielle du FNE portant sur l'industrie agroalimentaire). Le dernier recensement général des entreprises au Cameroun effectué par l'Institut national de la statistique révèle de ce fait que «le secteur secondaire compte 12.154 entreprises constituées, de moitié, des entreprises agroalimentaires».

La plupart de ces entreprises sont des petites et moyennes entreprises (PME) et, en tant que telles, elles sont confrontées à des difficultés qui freinent leur activité : la forte présence des produits de contrebande, la vétusté du matériel de production, l'insuffisance qualitative et quantitative des structures de conservation, la difficulté d'accès au crédit, la faible synergie entre les opérateurs du secteur, les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Le DGA de AFD qui répond ici aux questions du Bulletin du GICAM, parle des difficultés rencontrées dans son secteur d'activités.

En conséquence, elles sont contraintes de se retourner vers les importations. Si l'on s'en tient aux déclarations du coordonnateur des programmes de nutrition à Helen Keller International, «les importations de produits agricoles et alimentaires ont coûté à notre pays, 320.064.500.000 Fcfa et les importations agro-alimentaires, 126. 031. 500.000 FCFA». Ces importations coûtent à notre pays près de 500 milliards de FCFA.

Compte tenu de l'état global de votre secteur d'activité, considérez-vous que vous entreprise arrive à tirer son épingle du jeu ? Sur quels leviers jouez-vous pour y parvenir ou pour améliorer votre situation ?

Malgré ces difficultés, nous nous efforçons de maintenir le cap. Pour améliorer notre compétitivité, nous procédons à l'optimisation de nos charges et à l'augmentation de nos volumes de vente. Par ailleurs, l'homme est au centre du développement de l'entreprise. Nous misons sur la qualité du personnel et sa formation continue ainsi que le développement des compétences.

De quelle façon chacune des contraintes ci-après impacte-t-elle l'activité de votre entreprise :

- déficit énergétique ;
- mauvaise qualité des infrastructures ;
- difficulté d'accès au financement ;
- difficulté d'approvisionnement en intrants / matières premières ;
- difficulté liée à l'accès aux ressources foncières et à leur sécurisation :
- concurrence des produits importés ;
- concurrence des produits du secteur informel?

Le déficit énergétique ralentit notre activité et augmente nos charges. En effet, les coupures incessantes de courant freinent la connexion entre agences, d'où des solutions provisoires (groupe électrogène) afin d'assurer une connectivité permanente des agences.

La mauvaise qualité d'infrastructures routières impacte sur le délai de livraison, le retard dans les approvisionnements, le surcoût financier lié aux amortissements du matériel logistique (voiture, camion de livraison).

Les difficultés d'accès au financement sont

réelles et ont un impact sur notre activité car les besoins en financement deviennent accrus pour le cycle d'exploitation ainsi que pour les investissements nouveaux. En outre, il se pose aussi un problème de compétitivité car les entreprises étrangères bénéficient de faibles taux d'emprunt et de facilités de remboursement.

Les difficultés liées à l'accès aux ressources foncières et leur sécurisation impactent sur l'acquisition et la construction des entrepôts (faible espace de stockage, entreposage des produits approximatifs, impossibilité de bâtir).

Concurrence des produits du secteur informel : ici, on subit une concurrence déloyale du fait des particuliers et des entreprises non reconnues par le fisc qui ne paient ni taxes douanières, ni taxes fiscales et pratiquent des prix déloyaux. Par conséquent, toutes les entreprises du secteur formel supportent toute la charge fiscale. Nous dénonçons ainsi la porosité de nos frontières et la corruption qui est une véritable gangrène pour notre économie.

D'un point de vue réglementaire, trouvez-vous que ce secteur bénéficie d'une réglementation et d'une régulation adéquates ? Si non, quels manquements pouvez-vous relever ?

Pas assez. Pas de praticabilité effective de l'application de la norme camerounaise (NC); ce qui devrait aboutir au retrait des marchandises or, la corruption étant une gangrène, il n'y a pas de véritables actions répressives. Par ailleurs, citons également le contrôle phytosanitaire approximatif, qui se limite à la perception des droits et la vérification des documents d'importation.

De façon générale, comment appréciezvous votre relation avec l'administration publique en termes d'appuis et d'accompagnement dont vous avez besoin pour le développement de votre entreprise ?

Nous saluons les efforts entrepris par l'administration publique ; cependant nous pensons qu'il y a encore des marges d'amélioration. Notons, par exemple, l'instabilité de la politique douanière (droits et taxes de porte) qui est en inadéquation avec

la politique gouvernementale de lutte contre la vie chère.

Sur le plan des réformes, l'année 2013 a été marquée au Cameroun par l'adoption de deux lois majeures, à savoir la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé, et celle du 13 décembre 2013 régissant les zones économiques en République du Cameroun. Dans quelle mesure pourraient-elles impulser une nouvelle dynamique à l'activité de votre secteur en général et de votre entreprise en particulier ? Ces lois favoriseront le passage du statut d'importateur à une agro-industrie. En outre, elles permettront aux entreprises d'optimiser leur coût d'investissement (exonération à la TVA, exonération des taxes et droits de douane sur tous les équipements et matériels liés au programme d'investissement...).

Au cours du 1^{er} semestre 2014, l'on a assisté à :(i) l'interdiction des emballages plastiques de moins de 60 microns

d'épaisseur, assortie d'une obligation d'obtention d'un permis environnemental pour toute activité de fabrication, importation, commercialisation ou distribution des emballages plastiques et (ii) l'augmentation des prix des hydrocarbures. Quelles sont les répercussions éventuelles de ces deux mesures sur l'activité de votre secteur en général et de votre entreprise en particulier ?

L'augmentation du prix des hydrocarbures a eu un impact sur les charges de fonctionnement tel que l'augmentation du coût de transport qui entraîne une augmentation du prix de vente sur le marché et, par ricochet, la baisse des volumes de vente. Ceci se traduit aussi par la baisse du pouvoir d'achat du consommateur final.

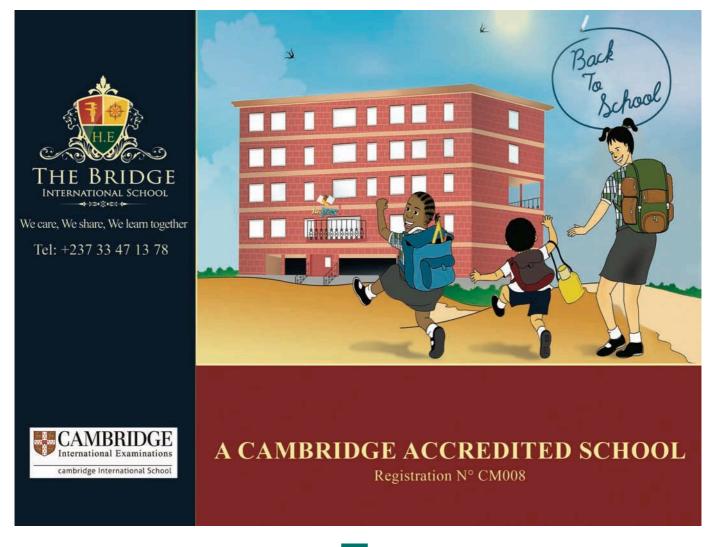
L'actualité économique nationale récente a été marquée par la ratification des APE par le Cameroun. Quel commentaire pourriez-vous faire à propos de

cette ratification ? Pensez-vous que l'APE constitue une menace ou une opportunité pour vous ? Pourquoi ?

La ratification des APE s'est faite de façon hâtive, nos entreprises ne sont pas assez prêtes pour faire face à la rude concurrence des entreprises étrangères. A la lecture de notre balance commerciale assez déséquilibrée, nous importons plus que nous exportons.

Quelles sont les tendances globales futures en termes d'investissements, d'opportunité et d'évolution de l'activité de votre secteur en général et de votre entreprise en particulier ?

Concernant les opportunités, la croissance démographique et les mutations des habitudes de consommation aura un impact sur les volumes de vente/de consommation. Notons aussi le nouveau port en eau profonde de Kribi, qui contribuera au développement du marché régional.



Maurice DJEUTCHOUA,

«UN AVENIR OBSCUR POUR NOTRE INDUSTRIE»



Directeur général de FERMENCAM

D'une manière générale, comment se porte le secteur de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire au Cameroun?

Le secteur de l'agro-industrie/ agro-alimentaire se porte comme tous les autres secteurs de l'économie camerounaise, minée par des problèmes du déficit énergétique, de la contrefaçon, de la contrebande, des infrastructures routières, la corruption, la gouvernance, l'engorgement au port autonome de Douala etc...

Compte tenu de l'état global de votre secteur d'activité, considérez-vous que votre entreprise arrive à tirer son épingle du jeu ? Sur quels leviers jouez-vous pour y parvenir ou pour améliorer votre situation ?

FERMENCAM est une société spécialisée dans la production des spiritueux. Comme je viens de relever, comment pouvez imaginer que FERMENCAM puisse tirer son épingle du jeu dans cet environnement? La combinaison des facteurs indiqués supra alourdissent gravement nos coûts de production et, par conséquent, rendent nos produits très peu compétitifs tant sur l'étendue du territoire camerounais qu'au-delà. Devrions-nous vous rappeler que nous faisons partie des rares entreprises camerounaises qui vendent à l'international ?

Avec l'expérience accumulée de plus de vingt-cinq années, nous avons un savoir-faire indiscutable! Ainsi, pour contourner les difficultés rencontrées au port de Douala, nous sommes dans l'obligation de constituer

Le DG de FERMENCAM parle de l'avenir et du développement de l'unité de production industrielle dont il a la charge.

d'importants stocks de matières premières qui grèvent beaucoup nos charges.

Pour ce qui est des autres problèmes tels le commerce illicite, la situation au port de Douala, les infrastructures , la corruption, que pouvons-nous y faire ? Nous n'avons pas les moyens coercitifs pour y remédier. Tout ce que nous pouvons faire, c'est attirer l'attention des pouvoirs publics et, dans une moindre mesure, le GICAM sur leur impact sur notre situation, sur l'économie camerounaise, sur les recettes fiscales attendues par l'état pour la réalisation de ses projets structurants.

De quelle façon chacune des contraintes ci-après impacte-t-elle l'activité de votre entreprise :

- déficit énergétique :
- mauvaise qualité des infrastructures ;
- difficulté d'accès au financement ;
 difficulté d'approvisionnement en in-
- trants/matières premières ; - difficulté liée à l'accès aux ressources
- foncières et à leur sécurisation ; - concurrence des produits importés ;
- concurrence des produits importes;
 concurrence des produits du secteur informel?

Toutes ces contraintes impactent presque de la même manière les activités de notre entreprise en grevant les charges d'exploitation et ... naturellement, en rendant nos produits très peu compétitifs. Un seul exemple suffira pour étayer mes propos : saviez-vous que notre entreprise fonctionne 24h/24? Avec les coupures intempestives du courant électrique, nos groupes électrogènes d'une

Avec 95% de notre chiffre d'affaires tiré des ventes du whisky en sachet, avec la migration recommandée par l'Etat vers un conditionnement en bouteille suite à l'interdiction de production de whisky en sachet, nous voyons notre avenir très obscur.

puissance de 800 KVA consomment plus de 125 litres de gasoil par heure : vous vous imaginez bien les frais que peut occasionner les délestages de plusieurs jours comme c'est régulièrement le cas!

Pour ce qui est plus particulièrement de l'accès au financement, il faut vous dire que les banques camerounaise sont très frileuses à l'idée d'octroyer des crédits ou de financer les activités d'entreprises comme la nôtre pour la simple raison qu'elles ne font plus confiance à ces dernières et les garanties qu'elles peuvent présenter sont très discutables et même discutées. Pour les banques, les titres fonciers ne confèrent toujours la certitude des droits sur un espace donné! Nous sommes une entreprise qui a développé son réseau commercial sur l'ensemble de l'étendue du territoire camerounais. Nos véhicules doivent se rendre chaque jour à Mbandjock pour prendre livraison de la mélasse de canne à sucre. Nos coûts de transport et d'entretien, dus au mauvais état de nos routes, sont insoupçonnables. Il arrive que nos véhicules mettent quatre à cinq heures seulement pour traverser la ville de Douala 1

Je pense qu'il ne serait pas judicieux de revenir sur les ravages causés par le secteur informel, notre organisation patronale les a suffisamment mis en exergue dans ses différentes enquêtes.

D'un point de vue réglementaire, trouvez-vous que secteur bénéficie d'une réglementation et d'une régulation adéquates ? Si non, quels manquements pouvez-vous relever ?

Règlementation et régulation adéquates par rapport à quoi ? Le moins que je puisse dire, c'est que ce ne sont pas les lois en ellesmêmes qui font problème au Cameroun mais leur application ; leur exécution est plombée par les phénomènes récurrents décriés ci-dessus : la corruption et la mal gouvernance

De façon générale, comment appréciezvous votre relation avec l'administration publique en termes d'appuis et d'accompagnement dont vous avez besoin pour le développement de votre entreprise?

Nous n'avons jamais reçu de l'administration le moindre appui, moins encore la moindre promesse allant dans ce sens! L'actualité est dominée par cet arrêté qui interdit les whiskies conditionnés en sachet dans 24 mois. En parcourant ce texte, il ne vous a pas échappé qu'il ne contient aucune disposition visant à accompagner les entreprises opérant dans ce secteur vers la migration souhaitée et recommandée!

Sur le plan des réformes, l'année 2013 a été marquée au Cameroun par l'adoption de deux lois majeures, à savoir la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé, et celle du 13 décembre 2013 régissant les zones économiques en République du Cameroun. Dans quelle mesure pourraient-elles impulser une nouvelle dynamique à l'activité de votre secteur en général et de votre entreprise en particulier ?

Je viens de vous dire qu'au Cameroun, il y a loin de la coupe aux lèvres! Les lois sont toujours bien pensées, excellentes et c'est dans leur implémentation que les failles apparaissent au grand jour. Tant que nous n'aurons pas réussi à juguler l'inertie tant décriée par le chef de l'Etat en personne, tant que la corruption aura encore de beaux jours devant elle au Cameroun, nous ne sortirons pas de l'auberge! Je reste convaincu de ce que les structures chargées d'animer les opérations d'investissements doivent être pilotées par les opérateurs privés et non par les fonctionnaires.

Au cours du 1er semestre 2014, l'on a assisté à : (i) l'interdiction des emballages plastiques de moins de 60 microns d'épaisseur, assortie d'une obligation d'obtention d'un permis environnemental pour toute activité de fabrication, importation, commercialisation ou distribution des emballages plastiques et (ii) l'augmentation des prix des hydrocarbures. Quelles sont les répercussions éventuelles de ces deux mesures sur l'activité de votre secteur en général et de votre entreprise en particulier ?

Partant de la situation particulière de notre société, vous pouvez comprendre aisément le reste car toutes les sociétés industrielles camerounaises font face aux même difficultés: le coût de l'énergie, la pression fiscale, les tracasseries douanières, l'engorgement

au port de Douala, etc... Pour ce qui est de l'interdiction des emballages plastiques, je dois vous confesser que nous voyons le coût de revient de nos produits conditionnés en sachet augmenter dans une proportion très inquiétante car pour fabriquer la même quantité de produit fini, nous avons besoin d'une quantité plus élevée de sachets.

L'actualité économique nationale récente a été marquée par la ratification des APE par le Cameroun. Quel commentaire pourriez-vous faire à propos de cette ratification ? Pensez-vous que l'APE constitue une menace ou une opportunité pour vous ? Pourquoi ?

L'idée essentielle des APE est de faire tomber les barrières douanières en permettant un accès réciproque et asymétrique aux marchés des biens et services. Les APE visent donc à organiser cette réciprocité. Le problème cardinal est de se demander à la date de ce jour si les entreprises camerounaises peuvent avoir accès sur le marché de l'Union européenne. A mon avis et me fondant sur la position de notre entreprise, la réponse est, sans ambages, non!

Derrière les APE, se profile l'idée de la compétitivité de nos produits. La compétitivité est la capacité d'une entreprise à maintenir ou à accroitre ses parts de marché. Les entreprises camerounaises peuvent-elles faire concurrence à celles de l'Union européenne ? Comment rendre nos entreprises compétitives alors qu'elles sont minées par les fléaux comme la mal gouvernance, la corruption, grosso modo les maux sus évoqués ? Même seulement en termes de coût de revient, les entreprises seront incapables de faire concurrence avec les homologues européennes parce que les

entreprises ont un accès facile aux financements à moindre cout et, en plus, elles produisent pour centaines de millions de consommateurs, ce qui réduit énormément le coût de revient. En somme, les APE constituent pour nous une véritable menace et sont loin d'être une opportunité.

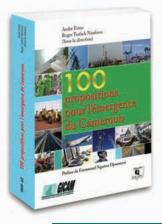
Quelles sont les tendances globales futures en termes d'investissements, d'opportunité et d'évolution de l'activité de votre secteur en général et de votre entreprise en particulier ?

Pour ce qui concerne le futur, il est très difficile de parler d'une autre personne. Chaque promoteur d'entreprise résout le genre de problème d'une manière personnelle en tenant compte des relations qu'il avait avec les différentes sources de financement. Donc, permettez-moi de ne parler que de FERMENCAM.

FERMENCAM est une entreprise dont le chiffre d'affaires est constitué à 95% par les ventes du whisky en sachet et qui emploie plus de 800 personnes. Avec l'arrêté qui interdit la production, la commercialisation de ce produit, l'avenir est devenu très obscur. L'Etat nous demande de procéder à une migration du conditionnement en sachet vers un conditionnement en bouteille : où allonsnous trouver les financements nécessaires à cette migration ? Qu'allons-nous faire du présent outil de production non encore amorti et sur lequel il y a encore d'importants encours financiers? Dans ces conditions, il nous est très difficile de nous projeter dans le futur, il est devenu trop incertain!



GROUPEMENT INTER-PATRONAL DU CAMEROUN





Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »

Vient de paraître

100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P.829 Douala - Tél.: +237 33 42 31 41 / 33 42 31 41 - Fax : +237 33 43 38 80 - E-mail : gicam@legicam.org
Yaoundé : Hippodrome - B.P. I 134 Yaoundé - Tél. : +237 22 23 12 24 / 22 23 12 25 - Fax : +237 22 23 12 26
Site web : www.legicam.org / www.gicamtv.org

es Petits Nouveaux de Princesse Tatie









Deux administrations se sont prononcé sur la question de l'agro-industrie tout en mettant en perspective les actions menées dans les deux départements ministériels en termes d'actions concrètes. Il s'agit du MINEPAT et du MINMIDT.

Emmanuel NGANOU DJOUMESSI,

«DES ACTIONS DE SOUTIEN DE NOS UNITÉS AGRO-INDUS-TRIELLES SONT VISIBLES»

Le MINEPAT présente le programme d'accompagnement déployé par son ministère en direction des entreprises agroindustrielles camerounaises.



Quelle place le développement de l'agro-industrie occupe-t-il dans la politique actuelle de développement du Cameroun ?

Dans notre politique de développement, les agro-industries constituent à la fois un débouché important pour la production agricole, un puissant stimulant des activités de transformation et de modernisation du monde rural et une source créatrice de rentrée de devises.

Quels sont, à votre avis, les principaux obstacles au développement des agroindustries au Cameroun? Quelles stratégies sont déployées pour les lever?

La formulation et la mise en œuvre depuis 2005 de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) visaient singulièrement à adresser les obstacles au développement des agro-industries au Cameroun. En 10 ans d'implémentation de cette stratégie, des avancées décisives dans le secteur agricole au sens large, c'est-à-dire complété par l'élevage et la pêche, ont été enregistrées. Il est vrai que quelques problèmes résiduels demeurent çà et là dans ce sous-secteur, dont la faible productivité de notre agriculture et des coûts de facteurs relativement élevés, en raison principalement de la déficience des infrastructures physiques.

Les stratégies développées à ce jour pour remédier à ces obstacles concernent essentiellement le passage à une production rurale semi intensive et industrielle qui permettra, comme l'a d'ailleurs prescrit le

chef de l'Etat, SEM Paul Biya, dans son discours d'ouverture du Comice agro-pastoral d'Ebolowa le 17 janvier 2011, je cite, « d'assurer notre sécurité alimentaire, de créer des emplois, réduire nos importations et développer nos exportations ». De manière générale, il est question d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties telles que le sucre, le riz, la farine de blé ou l'huile de palme dont les importations continuent de grever l'équilibre de notre balance commerciale. S'agissant de la réduction des coûts des facteurs, le Gouvernement a engagé comme vous le savez, de grands projets et ouvrages structurants portant sur la construction des barrages hydroélectriques (Mekin et Memve'ele), du complexe industrialo-portuaire de Kribi, de la centrale à gaz de Kribi, etc.

Quelles sont les mesures concrètes mises en œuvre par le MINEPAT pour favoriser le développement des entreprises agro-industrielles au Cameroun?

L'action au quotidien du ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) est étroitement adossée à l'ambition du chef de l'Etat et à sa vision humaniste de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035. Ainsi, sous sa très haute impulsion, le MINEPAT (i) accompagne les ministères sectoriels concernés par cette problématique dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique ; (ii) mobilise les financements pour la mise en œuvre du Programme des Grandes Réalisations, y compris les projets agro-industriels tels que le Programme de Reconversion Economique de la Banane-Plantain, ou encore le Plan de développement de la filière maïs, dont les débouchés industriels se situent principalement dans les provenderies et les brasseries; (iii) concourt au financement de l'économie à travers le dispositif de crédit-bail; (iv) explore les financements innovants au bénéfice des communautaires susceptibles de renforcer l'offre des produits agricoles pour l'industrie; (v) soutient la productivité des entreprises camerounaises par l'entremise du Programme pilote d'appui à la Mise à niveau, la Normalisation et la Qualité ; **(vi)** promeut la compétitivité des secteurs porteurs via le Programme de Compétitivité des Filières de Croissance ; **(vii)** contribue à la modernisation de l'appareil de production agricole grâce au Programme Agropoles , etc.

Concernant le dispositif de crédit-bail dont la phase pilote court depuis le premier trimestre de l'année 2013, il s'agit d'un instrument qui permet aux chefs d'entreprise d'avoir accès aux engins et équipements entrant dans leur processus de production, sans recourir directement à un prêt bancaire en numéraire. Une cinquantaine d'entreprises ont pu bénéficier des appuis de ce mécanisme de financement innovant pour acquérir des équipements de production. Mieux encore, des actions ont été entreprises par le MINEPAT afin de soutenir la production de nos unités qui ressortent de l'agriculture et de l'industrie. L'usine de montage des tracteurs et de fabrication des équipements agricoles d'Ebolowa est une avancée notable dans cette agriculture de seconde génération, dont l'épicentre sera constitué des agro-industries.

De manière spécifique, comment le Programme Agropoles pourrait-il contribuer à la promotion des agro-industries dans notre pays? Des résultats concrets ont-ils déjà été obtenus à travers cet ambitieux programme?

Le programme Agropoles participe aussi à la modernisation du monde rural en général. Créé le 6 août 2012 par décret du Premier Ministre, chef du Gouvernement, ce programme est un outil de développement sectoriel pour l'appui et le suivi de l'exécution des stratégies nationales de développement de l'agriculture de seconde génération. Le programme identifie les bassins agricoles susceptibles de porter les unimodernes de production, de transformation et de commercialisation des produits végétaux, animaux, halieutiques ou forestiers. Il devra, au terme de sa mise en œuvre dont la phase pilote court jusqu'en décembre 2014, permettre la résorption

des déficits de production dans les filières agricoles porteuses de croissance, la création de nombreux emplois stables dans le secteur rural et offrir de nombreuses opportunités dans la transformation des produits agricoles.

Sur ce dernier aspect, le Programme Agropoles s'inscrit dans une approche par filière qui privilégie le développement des chaînes de valeur. C'est dans cet ordre d'idée que sur les 17 agropoles qui ont été lancés depuis le démarrage de la phase pilote, une dizaine se rapporte à l'agro-industrie. De mémoire, je peux citer les agropoles (i) de production et de transformation de soja de Mokolo; (ii) de production, de transformation et de commercialisation du riz pluvial de Galim; (iii) de production et de transformation de fèves de cacao de Douala, ou encore celui de même de type de Mbalmayo ; (iv) de production, de transformation et de commercialisation d'ananas d'Awaé, etc.

Plusieurs acteurs considèrent que l'APE, récemment ratifié par notre pays, constitue une menace grave pour l'industrie agro-alimentaire nationale. Pensez-vous que cette crainte soit justifiée ? Pourquoi ?

D'emblée, je vous dirai que je partage le point de vue du Président du GICAM, Monsieur André Fotso, qui dans une interview accordée récemment au magazine **Jeune Afrique n° 2801**, affirmait que la ratification était une bonne chose pour le secteur

privé camerounais. Autant dire que l'APE ne constitue pas une menace grave (pour reprendre votre expression) pour l'agro-industrie nationale. En effet, n'oublions pas que pour faire du Cameroun un pays émergent, il faut ériger une économie forte, compétitive, diversifiée et solidement ancrée à l'économie mondiale. Vu sous cet angle, on peut affirmer que la ratification de l'APE est un choix raisonné et assumé. En outre, la libéralisation des échanges qui s'étalera sur une période de 15 ans, avec une période moratoire de 2 ans, se fera par groupes de produits. Ainsi, tout en cherchant à préserver nos intérêts vitaux créés autour des exploitations agricoles bénéficiaires des échanges commerciaux préférentiels avec l'Union européenne, nous avons la liberté de choisir des groupes de produits sur lesquels nous avons des avantages comparatifs révélés dont la libéralisation s'avérera bénéfique pour nous. Cependant, s'il est vrai qu'il existe des risques induits à l'APE, il est tout aussi vrai que pour v remédier, le Gouvernement a mis en place un ambitieux Plan d'adaptation de l'économie nationale avec des besoins de financement évalués à 2.500 milliards de FCFA.

Les principaux axes de ce plan sont : (i) le renforcement des capacités d'offre ; (ii) le développement des capacités d'exportation et (iii) les réformes institutionnelles et fiscales. Déjà, le Bureau de Mise à Niveau des entreprises est opérationnel. Il vise, entre autres, à améliorer la croissance de la compé-

titivité des entreprises et le positionnement concurrentiel du Cameroun sur le marché international en préparant le tissu économique national à l'amélioration de la qualité et de la normalisation, à la modernisation de l'outil de production et à l'optimisation du leadership.

Le GICAM s'est engagé à contribuer à l'avènement de l'agriculture de seconde génération au Cameroun à travers le concept « Un patron-Une plantation ». Quels appuis cette initiative pourrait-elle obtenir du MINEPAT ?

Je dois dire que j'ai accueilli très favorablement cette initiative lancée en 2013, dans la mesure où elle s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de développer une culture semi-mécanisée du maïs, du manioc et d'autres produits. Au point de saisir le ministre du Cadastre, des Domaines et des Affaires foncières par correspondance du 22 octobre 2013, pour porter à sa connaissance mes dispositions à l'accompagner dans la recherche d'un domaine d'environ 8.000 ha à votre profit, préférablement dans les départements du Mbam et Kim et du Moungo, ou encore dans la région du Sud-Ouest.

En plus de cette démarche institutionnelle, le MINEPAT pourrait vous accompagner, soit à travers le dispositif de financement du crédit-bail, soit alors dans le cadre de la mécanisation de vos exploitations agricoles, par l'entremise de l'usine d'Ebolowa.

Emmanuel BONDE,

«L'AGRO-INDUSTRIE OCCUPE UNE PLACE CENTRALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CAMEROUNAISE»

Le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique revient sur l'importance de ce secteur pour l'économie nationale.



Malgré son potentiel reconnu par tous, le Cameroun reste un grand importateur de produits agro-alimentaires. Quels sont, à votre avis, les principaux freins au développement de l'industrie agro-alimentaire nationale?

Tout d'abord, nous vous remercions pour l'opportunité que vous nous offrez en nous permettant de nous exprimer dans les colonnes de votre magazine.

En effet, malgré l'importation d'importants volumes de produits agroalimentaires ces dernières années, consécutive à l'ouverture des marchés du fait de la mondialisation, l'industrie agro-alimentaire nationale joue un rôle déterminant dans la production des denrées pour la consommation nationale. Toutefois, il convient de reconnaître que son impact dans ce cadre aurait été meilleur si l'on pre-

nait en compte le déficit actuel de la balance commerciale de ce secteur industriel, qui est très important. La percée des importations et le niveau élevé du déficit actuel de la balance sont généralement associés au peu d'intérêt des opérateurs économiques pour la transformation surplace des matières premières d'origine agricole. Ceux-ci préfèrent et privilégient l'exportation des produits bruts par rapport à la transformation.

Plusieurs problèmes justifient cette attitude. Premièrement, la dépendance des unités de production vis-à-vis de l'extérieur pour la satisfaction de leurs besoins en équipements et en matières premières complémentaires; deuxièmement, l'offre énergétique insuffisante et le coût élevé des autres facteurs de production, avec pour résultat l'incapacité des entreprises à asseoir leur compétitivité.

Enfin, la vulgarisation insuffisante des résultats de la recherche, renforcée par un transfert de technologies inappropriées, entrainent une très faible mise en valeur des brevets et des innovations.

Il convient d'y ajouter une formation inadaptée pour la plupart des métiers, avec pour corollaire le déficit des profils qualifiants et l'indisponibilité des ressources humaines adéquates. L'on ne saurait oublier dans ce chapitre, le difficile accès aux financements. A ce sujet, on note l'absence de garanties fiables et la limitation de la gamme d'instruments financiers offerts par les banques. Le tableau est assez long et le gouvernement s'attèle à y apporter des solutions.

Quelle place le développement de l'agroindustrie occupe-t-il dans la politique actuelle de développement industriel du Cameroun?

L'agro-industrie occupe une place centrale dans le développement de l'industrie camerounaise. Elle représente 11% du PIB et 6% des exportations, 33% de la production industrielle et 27% de la valeur ajoutée du secteur. Le dernier recensement général des entreprises au Cameroun effectué en 2013 par l'Institut National de la Statistique révèle que le secteur secondaire compte environ 12.000 entreprises, dont 6.000 relèvent du seul secteur de l'agro-industrie. Il s'agit donc d'un secteur de très haute importance pour l'économie.

Quelles sont les mesures concrètes mises en oeuvre par votre département ministériel pour favoriser le développement des entreprises agro-industrielles au Cameroun?

La problématique de l'agro-industrie est plus ou moins similaire à la problématique des autres secteurs industriels. Actuellement, le Gouvernement est en train d'élaborer le Plan Directeur d'Industrialisation, qui va permettre de proposer des axes de travail et des actions idoines en vue d'un meilleur pilotage de notre secteur industriel. Mais en attendant, les problèmes qui ont été soulevés plus haut ont tout au moins un début de solution à travers les nombreuses actions que le Gouvernement met

<u>le Gouvernement</u> encourage les promoteurs de projet en apportant l'encadrement adéquat sur les problèmes administratifs

en place. Le travail qui est fait va dans le sens de la diversification et de l'élargissement de la base de la production agro-alimentaire, de manière à ce que la moyenne de transformation des matières premières agricoles passe de 7% où elle se situe actuellement, à 40% au moins d'ici 2025. Dans ce cadre, le Gouvernement encourage les promoteurs de proiet en apportant l'encadrement adéquat sur les problèmes administratifs et ceux relevant respectivement de la fiscalité, des normes et de la qualité et plus globalement, de l'accès au marché. Le Gouvernement travaille également dans l'accroissement progressif des échanges commerciaux, notamment des produits de l'agro-alimentaire. Dans ce cas, des négociations sont en cours dans le cadre de l'AGOA et des APE pour que les marchés correspondants aux produits agro-alimentaires puissent être accessibles par la production nationale.



Emmanuel BONDE

Les problèmes de financement ne sont pas en reste. A ce titre, le chef de l'Etat a procédé à la création d'une banque des PME dont les responsables ont été désignés. Nous espérons donc qu'à court terme, les PME de l'agro-alimentaire trouveront une issue à travers la mise en place de cette banque. Un autre programme aussi important porte sur la mise à niveau des entreprises agro-alimentaires, afin de leur permettre d'être compétitives et de s'insérer ainsi dans l'économie mondiale.

Comme vous venez de le signaler plus haut, le ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique a entrepris des travaux pour l'élaboration du Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun. Quelles sont les avancées déjà enregistrées dans cet exercice et quelle place la promotion du secteur agro-industriel y occupe-t-elle?

Il faut d'abord souligner que l'élaboration d'un Plan Directeur d'Industrialisation

conduite par mon département ministériel, découle des très hautes directives du chef de l'Etat qui souhaite, à brève échéance, que le Cameroun rende disponible son Plan Directeur d'Industrialisation assorti d'un chronogramme de mise en œuvre. Pour donner suite effectivement à ces très hautes directives, une enveloppe budgétaire a été mobilisée pour le recrutement d'un consultant. A ce jour, les procédures de passation de marché ont été engagées, en accord avec le ministère en charge des Marchés publics. Des cabinets ont été retenus pour participer à la consultation. Ce processus verra son terme dans les prochains iours.

Il convient de rappeler toutefois que le consultant qui sera retenu aura pour tâche, notamment en ce qui concerne le domaine agro-alimentaire (le travail se fera par filières), de réaliser les études nécessaires, y compris la consolidation de celles qui existent. Il aura pour mission de simuler, sur la base des études réalisées, les orientations de la politique de développement industrielle, avec une proposition de Plan Directeur d'Industrialisation assortie d'une stratégie et d'un chronogramme de mise en œuvre. S'agissant particulièrement de la prise en compte du secteur agro-alimentaire dans ce travail, c'est à l'issue des discussions avec le consultant que nous verrons de manière très claire comment le relancer complètement.

Au courant de l'année 2013, le Cameroun a procédé à de nombreuses réformes, parmi lesquelles l'adoption d'une loi fixant les incitations à l'investissement privé. Quel bilan peut-on faire de sa mise en œuvre aujourd'hui? Les entreprises agro-industrielles en profitent-elles ? Si non, que doivent-elles faire pour en bénéficier?

En terme de bilan, la loi qui a été promulguée est venue instituer un cadre réglementaire approprié afin de permettre aux opérateurs économiques désireux d'investir, de pouvoir agir de manière très efficace. Les textes d'application qui relevaient de la compétence du ministre en charge des investissements privés, le MINMIDT, et de celui en charge des Finances, ont été élaborés et publiés. A la faveur de leur publication et à travers l'Agence de Promotion des Investissements (API), le Gouvernement a reçu à ce jour environ une cinquantaine de dossiers de demande d'investissement, dont 15 ont pu recevoir les agréments de l'Etat. Ces investissements auront pour impact la mobilisation d'un financement de 250 milliards de francs CFA au profit de l'économie, de même que la création de 3.500 emplois directs.

Je souligne que les ressources ainsi mobilisées dans le cadre de l'application de cette loi représentent à peu près, pour le premier trimestre 2014, le même niveau d'investissement réalisé au Cameroun l'année dernière. L'on espère qu'à la faveur de cette loi, le volume des investissements pour la seule année 2014 va doubler.



UNIPACE-FOPAO UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE S'ECRIT AVEC LES « PATRONS DES PATRONS » D'AFRIQUE DU CENTRE ET DE L'OUEST



Le siège du GICAM à Douala-Cameroun, lieu de rendez-vous des patronats d'afrique du centre et de l'ouest

Avec l'appui du Bureau des activités pour les employeurs (ACT / EMP), les organisations membres de l'UNIPACE (Union des Patronats d'Afrique Centrale) et de la FOPAO (Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest) se sont retrouvées les 09 et 10 octobre 2014 au siège du GICAM à Douala, pour une rencontre, la première du genre en Afrique francophone. Le thème central de cette rencontre était Contribution du patronat à l'émergence de l'Afrique.

Cette initiative s'inscrivait dans la suite logique du Processus de Douala, lancé en septembre 2012, pour une refondation de l'organisation patronale africaine pour en faire la voix incontournable du secteur privé pour le dévelop-

Outre la création d'une dynamique de coopération et de partenariat entre les organisations patronales membres de l'UNIPACE et de la FOPAO, la rencontre de Douala visait à mettre en commun leurs réflexions et nouer un partenariat transnational à l'échelle du continent. Le but étant de s'accorder sur les nouvelles attitudes à adopter en matière de gouvernance, d'offre de produits et services, de capacité d'influence, de communication, de mobilisation des ressources financières, d'attraction de talents, de gestion de la relation adhérent-client et de maintien du statut de partenaire incontournable dans le dialogue public / privé.



UNIPACE-FOPAO APRÈS LE « PROCESSUS DE DOUALA », PLACE À LA « DYNAMIQUE DE DOUALA »

« Le combat est partout le même : densifier les infrastructures, moderniser les tissus économiques, améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance en dopant les investissements et en créant des emplois »

Mot de bienvenue de M.André FOTSO

Président de l'UNIPACE

Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,

Monsieur le Président de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cameroun, Monsieur le Représentant Régional de la Société Financière Internationale,

Monsieur le Recteur de l'Université de Douala,

Distingués Invités, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

C'est avec un réel plaisir que je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au siège du Groupement Inter-Patronal du Cameroun, à l'occasion de cette première rencontre des Organisations patronales d'Afrique Centrale et de l'Ouest.

Avant toute chose, permettez-moi de remercier très sincèrement mon homologue, le Président de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest, le frère **Jean KACOU DIAGOU** avec qui nous avons posé les jalons de cette rencontre, pour son implication personnelle à la tenue de cet évènement et pour la forte délégation ivoirienne.

A mes collègues du Gabon, du Congo, du Tchad, de la RCA, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Togo, du Bénin qui ont fait le déplacement de Douala pour ce premier galop d'essai, je voudrais témoigner toute ma gratitude et vous souhaiter encore une fois un bon séjour en terre camerounaise. Qu'ils nous fassent l'amitié de se lever pour recevoir les acclamations des adhérents du GICAM à qui j'adresse également mes remerciements pour leur présence à l'ouverture de cette rencontre. (Liste)

Qu'il me soit enfin permis de remercier très sincèrement, Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, le Dr Fritz Ntonè Ntonè, ainsi que tous les remarquables partenaires de notre Groupement dont la présence en ces lieux ce matin témoigne, s'il

en était encore besoin, de l'intérêt qu'ils accordent à notre partenariat.

Distingués Invités, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les motivations de cette rencontre et ses enjeux. Pour les éclairer, il suffit de rappeler la situation actuelle de notre continent qui se trouve plus que jamais à la croisée des chemins. Dans un monde en pleines mutations géo-politique et économique, les regards sont désormais focalisés sur l'Afrique qui fait l'objet de toutes les convoitises au regard de son énorme potentiel, de sa population jeune et de sa classe moyenne grandissante.

C'est dans ce contexte que nos pays ont résolument décidé de prendre leurs destins en main et de conduire les réformes nécessaires pour se placer de manière irréversible sur le chemin de l'émergence. En dépit des différences de calendriers observées ça et là, le combat est partout le même : densifier les infrastructures, moderniser les tissus économiques, améliorer le climat des affaires pour accélérer la croissance en dopant les investissements et en créant des emplois.

Lorsqu'en Septembre 2012, avec l'appui du Bureau des Activités pour les Employeurs et du Bureau International du Travail, ici même au Gicam, toutes les organisations patronales du continent se sont engagées dans ce que nous avons convenu d'appeler **Le Processus de Douala**» pour une refondation afin d'être les voix incontournables du secteur privé pour le développement, nous avions alors pris conscience de la nécessité de sortir des sentiers battus et de faire preuve d'imagination.

Aujourd'hui, nous passons à une deuxième étape, celle de la mobilisation que nous souhaitons beaucoup plus opérationnelle au profit de nos entreprises et de l'intégration du continent.

Mais alors comment inscrire dans l'action cette nouvelle dynamique ?

Les termes de référence ainsi que le pro-

gramme de nos travaux suggèrent les pistes qui nous semblent prioritaires :

Premièrement: partager nos expériences nous semble la moindre des choses afin qu'une mise à niveau de nos groupements se fasse progressivement pour accroître nos capacités respectives d'influence.

Deuxièmement: considérant que la population mondiale va croître de 2.4 milliards dont la moitié en Afrique d'ici 2050, il ressort que l'urgence va être de nourrir toutes ces bouches. D'où l'importance de l'Agriculture qui apparait comme la première niche de croissance pour nos pays. Comment les patrons peuvent-ils contribuer à la modernisation de notre agriculture?

Troisièmement: prenant acte du fait que la plupart de nos entreprises sont absentes des grands chantiers d'infrastructures soit en raison de leur faible taille, du déficit de savoir-faire ou des questions de financement, nous disons que nous devons impérativement mutualiser nos ressources et apprendre à nous regrouper pour saisir toutes les opportunités d'affaires quelle que soit leur taille sur le continent.

Quatrièmement: constituer une banque de données des métiers, services et produits disponibles en Afrique afin de doper les échanges commerciaux entre nos pays.

Voilà chers Collègues, Distingués invités, Mesdames, Messieurs, de quoi nous occuper à suffisance pendant ces 2 jours.

Mais je ne saurais terminer mon propos sans insister sur la nécessité d'avoir en trame de fond de cet exaltant exercice, la question de l'emploi des jeunes. Cette épineuse problématique s'impose comme la finalité de toutes les actions que nous devons engager sur les prochaines décennies. C'est pourquoi, la seule croissance que nous appelons de nos vœux est une croissance inclusive, c'est-à-dire une croissance économique portée par des entreprises qui prospèrent, investissent plus et qui créent beaucoup d'emplois.

Je forme le vœu qu'ensemble, nous écrivions ici à Douala, une nouvelle page de l'histoire économique de notre belle Afrique.

Merci pour votre bienveillante attention.



UNIPACE-FOPAO LA DYNAMIQUE DE DOUALA

Aux termes de deux jours de réflexion et d'échanges fructueux, les « patrons des patrons » d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont adopté à l'unanimité une déclaration en 24 points, « la Dynamique de Douala ».



- 1. Nous, représentants d'organisations patronales membres de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE) et de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO), nous sommes réunis à Douala, Cameroun, les 9 et 10 octobre 2014, à l'occasion de la 1ère Rencontre FOPAO UNIPACE, en présence de représentants du Bureau International du Travail (BIT).
- 2. Nous notons avec encouragement que l'Afrique est en évolution positive, avec une intégration accrue à l'économie mondiale. La perception que les africains et le reste du monde ont de l'Afrique change de façon positive, de nombreuses mutations sociales sont en cours avec pour principales tendances le recul de la pauvreté, la réduction des inégalités et l'accroissement des niveaux de revenus. Cette évolution préfigure l'émergence prochaine de nombre de pays du continent, avec comme premier levier les entreprises et leur contribution à la création des richesses et des emplois.
- **3.** Nous soulignons le rôle majeur des PME/PMI dans le tissu économique du continent et la nécessité de développer leurs interactions économiques avec les grandes entreprises, y compris avec les multinationales opérant en Afrique.
- **4.** Nous notons aussi la prépondérance de l'économie informelle, et avec elle la pauvreté et la précarité des revenus. Dans le même temps, les qualités de souplesse et de créativité des acteurs de l'économie informelle constituent un atout et il convient d'œuvrer à la promotion de mécanismes et programmes concourant à l'intégration progressive des activités de l'économie informelle dans l'économie formelle.
- **5.** Nous prenons en compte les perspectives démographiques du continent dont les caractéristiques majeures sont la jeunesse de la population et sa dynamique de croissance.

- **6.** Nous considérons également que les femmes constituent un atout pour l'Afrique et jouent un rôle déterminant dans le développement d'activités génératrices de revenus dans nos villages et dans nos villes et nous engageons à la prise de mesures visant au renforcement de leur autonomisation.
- 7. Nous restons convaincus qu'il nous appartient à nous, acteurs du secteur privé national, régional et continental, de mieux nous organiser, de renforcer nos capacités et de nous donner les moyens afin d'occuper la place qui est la nôtre et de jouer notre rôle dans la création de richesses et d'emplois, pour le développement économique et social de nos pays, de nos régions et de notre continent.
- **8.** Nous sommes convaincus, face à cette exigence, de la nécessité de passer du stade des réussites individuelles à la création d'une dynamique de progrès menée collectivement.
- **9.** Nous sommes convaincus que pour pouvoir jouer leur rôle de créateurs de richesses et d'emplois, les entreprises ont besoin de s'appuyer sur des organisations patronales représentatives, structurées et capables de servir de catalyseur à l'amélioration de leur compétitivité.
- 10. Nous sommes convaincus qu'il est maintenant prioritaire d'agir et de réaliser ensemble, de mettre en commun les bonnes pratiques développées par chacun, de mutualiser nos moyens et de multiplier les partenariats afin d'investir dans des projets de

dimension régionale, en vue de renforcer la coopération sud-sud à laquelle nous ne devons plus hésiter à recourir.

- 11. Nous avons, dans cette perspective, commencé par concentrer notre réflexion sur les conditions qui permettent au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans l'émergence de l'Afrique et nous l'avons poursuivie en nous focalisant sur (i) les modalités de la systématisation des échanges entre la FOPAO et l'UNIPACE; (ii) le développement du potentiel d'activités et d'emplois que représente l'agriculture; (iii) le développement du partenariat Université-entreprise; (iv) la mutualisation des ressources à travers des expériences de fonds de garantie en Afrique et; (v) les partenariats interentreprises.
- 12. Nous considérons qu'une condition essentielle à la pérennisation des initiatives prises lors des présentes assises réside dans notre capacité à consolider le processus de refondation de l'organisation patronale africaine amorcée en septembre 2012.
- 13. Nous sommes conscients des enjeux d'une intensification de la coopération et du partenariat interentreprises et nous nous engageons à en faire une voie privilégiée pour les échanges d'expériences, l'identification, la promotion des créneaux porteurs de développement et de diversification pour nos entreprises.
- 14. Nous décidons en conséquence de renforcer le plaidoyer pour l'instauration d'une véritable libre circulation en faveur des investisseurs et des membres des organisations patronales, pour une plus grande intégration monétaire entre les deux régions de l'Ouest et du Centre de l'Afrique et pour une meilleure représentativité du secteur privé auprès des institutions d'intégration.
- **15.** Nous appelons, fort de l'engagement des Etats membres de l'Union Africaine pour la promotion de l'agriculture pris à Maputo

en 2003 et confirmé à Malabo en 2014 et visant notamment à allouer au moins 10% des budgets nationaux au développement de l'agriculture, à la levée des nombreuses contraintes qui entravent le développement de l'agriculture dans nos pays parmi lesquelles les difficultés d'accès au foncier et aux intrants agricoles de qualité ainsi que les carences dans la gestion des ressources en eau.

- **16.** Nous affirmons notre engagement à agir comme partenaires privilégiés des Etats pour la promotion d'une agriculture moderne dans nos régions, orientée vers la transformation et le marché pour la création des chaînes de valeurs. Nous nous engageons, à l'exemple de l'initiative « Un Patron Une Plantation » du GICAM, à impulser une vaste dynamique de mobilisation des chefs d'entreprises dans la modernisation de ce secteur à travers le développement des marchés agricoles, la promotion de la recherche et de l'innovation ainsi que l'intéressement des jeunes à l'agriculture.
- 17. Nous décidons d'instituer une alliance stratégique entre la FOPAO et l'UNIPACE. Cette alliance prendra la forme d'une plateforme d'échanges. La Plate-forme s'organisera autour de trois pôles stratégiques : (i) le partage et la diffusion d'expériences, de connaissances et de programmes, (ii) la réalisation de projets et études ; (iii) l'organisation d'une manifestation-phare du monde de l'entreprise tous les deux ans.
- 18. Nous décidons de doter cette Plate-forme d'un Comité de Pilotage et d'un Comité de Suivi assistés d'un Comité scientifique. Le Comité de Pilotage sera composé des présidents de chaque organisation patronale et aura pour principales missions de définir les finalités, buts et missions de la Plate-forme. Le Comité de Suivi sera constitué du Secrétaire Général de l'UNIPACE et du Secrétaire exécutif de la FOPAO qui s'appuieront sur un point focal désigné au sein de chaque organisation patronale.

- **19.** Nous lançons un appel à l'ensemble du secteur privé de nos deux régions pour qu'il adhère et soutienne la présente dynamique.
- **20.** Nous émettons le vœu de développer une coopération fructueuse avec toutes les institutions nationales, régionales et internationales œuvrant à la promotion du secteur privé.
- **21.** Nous saluons le Bureau International du Travail pour sa participation à nos travaux et son engagement à nos côtés pour faire de cette dynamique une réalité concrète et durable.
- **22.** Nous remercions vivement les personnes ressources, universitaires et consultants, pour la qualité de leur participation et leur contribution au succès de notre Rencontre.
- **23.** Nous en savons gré aux autorités Camerounaises, particulièrement Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala pour sa disponibilité et son soutien à notre rencontre.
- **24.** Nous exprimons notre profonde gratitude au GICAM et ses partenaires pour son accueil, sa chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de nos travaux.

Fait à Douala, le 10 octobre 2014.

Ont signé, au nom des organisations patronales présentes :

Monsieur **André FOTSO**Président de l'UNIPACE

Monsieur **NAKU KOSSIVI**

Vice - Président de la FOPAO



UNIPACE-FOPAO MAIN DANS LA MAIN POUR DÉVELOPPER L'AFRIQUE

« Les organisations patronales, les présidents de la FOPAO et de l'UNIPACE, la CGECI, le Bureau International du Travail et le Comité de Suivi se donnent la main pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ».



I/ A l'attention des organisations patronales

- 1.1- Engager, conformément à l'esprit du processus de Douala pour une refondation de l'organisation patronale africaine, un renforcement de capacités et une amélioration dans la gouvernance interne, la mobilisation des ressources et le développement des partenariats.
- 1.2- Désigner les points focaux devant servir de relais au sein des organisations patronales des actions à entreprendre dans le cadre de la dynamique de Douala
- 1.3- Echanger avec les autres organisations les informations sur les opportunités de marchés, les appels d'offres de grands chantiers pour lesquels il est possible de développer des synergies entre entreprises pour y accéder

- 1.4- Mettre en place une Cellule d'accompagnement des investisseurs issus des autres pays parties prenantes à la dynamique de Douala
- 1.5- Promouvoir la dynamique de Douala auprès de leurs entreprises membres et des autres acteurs nationaux, notamment à travers la publication de communiqués, les annonces presse, la création d'une page spécifique sur leur site web ou d'autres supports de communication, etc.

II/ A l'attention des Présidents de la FOPAO et de l'UNIPACE

2.1- Initier des actions de lobbying associant les organisations patronales, notamment pour l'instauration d'une véritable libre de circulation des personnes et des biens, l'intégration monétaire et l'amélioration de la représentativité du secteur privé auprès des institutions d'intégration

- 2.2- Développer les outils permettant un échange d'informations entre les organisations patronales, notamment les bases documentaires des organisations, les répertoires des juridiques nationaux, les textes organiques des organisations patronales, la législation du travail, la législation fiscale, les textes de promotion des investissements, et les publications économiques.
- 2.3- Etudier la faisabilité d'une rencontre biannuelle phare des entreprises à l'échelle des deux sous-régions
- 2.4- Examiner les formes juridiques possibles à donner à la dynamique de Douala pour une meilleure synergie UNIPACE FOPAO
- 2.5- Etudier et diffuser les opportunités et développer des instruments pour rapprocher les entreprises dans le cadre de joint-venture pour saisir les opportunités de marchés d'envergure

III/A l'attention la CGECI

- 3.1- Organiser la prochaine rencontre des organisations patronales de la FOPAO et de l'UNIPACE octobre-Novembre 2015 IV/ A l'attention du Bureau International du Travail
- 4.1- Apporter un accompagnement technique et financier, dans le cadre de ses programmes ou d'un projet spécifique, les initiatives prises dans le cadre de la dynamique de Douala

IV/ A l'attention du Comité de Suivi

- 5.1- Etudier et soumettre à la validation du Comité de pilotage, les modalités de financement des initiatives prises dans le cadre de la dynamique de Douala
- 5.2- Produire un rapport d'évaluation de la dynamique de Douala chaque trimestre et le diffuser auprès des organisations patronales membres de l'UNIPACE et de la FOPAO



Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du GICAM!

Plus d'informations au 699 93 29 23 ou par e-mail à Imva@legicam.org





André FOTSO,

«TOUT FAIRE POUR RENDRE POSSIBLE CE QUI EST NÉCESSAIRE»

« Nous devons faire de la dynamique que nous venons de lancer ici à Douala, un conducteur de réformes pour positionner nos organisations patronales comme acteurs incontournables dans l'émergence de nos pays».



Monsieur le Vice-président de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO)

Monsieur le Président du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM)

Monsieur le Président de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO)

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Patronats Centrafricains (UNPC)

Monsieur le Vice-président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

Messieurs les représentants des organisations patronales membres de l'UNI-PACE et de la FOPAO

Messieurs les Directeurs Généraux ;

Distingués invités ; Mesdames messieurs ;

Nous voici rendus au terme des deux jours inédits de cette première rencontre des organisations patronales d'Afrique Centrale et de l'Ouest. A l'ouverture, nous avions ensemble fait le pari d'en faire un rendez-vous devant marquer d'une pierre blanche l'avenir de nos organisations et partant le processus de l'intégration africaine. A ce moment précis, nous pouvons nous féliciter de ce que nous avons ensemble accompli notre devoir et réussi notre pari.

Au regard des enjeux de l'heure, nous avons judicieusement choisi d'axer notre rencontre sur la thématique centrale de la Contribution du patronat et donc des entreprises à l'émergence de l'Afrique. Nous pouvons désormais nous féliciter de la qualité des échanges, des réflexions, des analyses et des propositions qui nous ont tenu en haleine ces deux jours durant sur le rôle des organisations patronales dans le développement des pays africains et notamment la promotion de l'initiative privée, l'accompagnement des entreprises et la création d'emplois pour les jeunes.

Après avoir ensemble déroulé les sousthèmes retenus à savoir le renforcement du rôle du secteur privé dans l'émergence de l'Afrique, son implication dans le développement et la modernisation de l'agriculture, le développement du partenariat Universitéentreprise, les mécanismes de mutualisation des ressources pour le développement des entreprises et l'exploration des opportunités de coopération interentreprises, nous pouvons nous réjouir de la convergence de vues qui s'est dégagée sur l'appréciation des enjeux et des défis qui en découlent pour les organisations patronales.

Je sais qu'au sortir de ces assises et au regard du caractère passionné des interventions sur les sujets abordés, nous en repartons peut-être avec plus de questions que de réponses: mais n'est-ce pas là le sens même d'une dynamique?

Distingués invités ; Mesdames, Messieurs ;

Pour ma part, je voudrais proposer que nous puissions, faire de la dynamique que nous venons de lancer ici à Douala, un conducteur de réformes pour positionner véritablement nos organisations patronales comme acteurs incontournables dans l'émergence de nos pays.

Pour cela, les pistes qui ont été tracées ici à Douala me semblent fort à propos :

- Redynamiser nos organisations patronales selon l'esprit du processus de Douala lancé en 2012, notamment en prenant exemple des meilleures pratiques,
- Positionner nos organisations comme acteurs de référence dans les débats économiques et sociaux à l'échelle nationale, régionale et continentale;
- Agir comme partenaires privilégiés des Etats pour la promotion d'une Agriculture que nous avons tous reconnu comme levier N°1 pour l'accélération de la croissance, le projet Un patron-Une plantation du GICAM pouvant judicieusement servir d'exemple
- Œuvrer à la mutualisation des ressources pour le développement de nos entreprises ;
- Booster une indispensable coopération interentreprises pourquoi pas pour les positionner sur les grands chantiers d'infrastructures ;
- S'impliquer résolument dans le partenariat université-entreprise et dans le développement plus général de la formation professionnelle pour upgrader nos ressources humaines ;
- Systématiser les échanges d'informations et d'expériences entre nos organisations patronales afin de peser résolument sur l'avenir de l'intégration de nos pays;

En d'autres termes, comme cela a été souvent rappelé, nous devons tout faire pour rendre possible ce qui est nécessaire.

Distingués invités ; Mesdames, Messieurs ;

Cette première rencontre UNIPACE – FOPAO a non seulement été un grand moment d'échanges et de symbiose, mais aussi une occasion de renforcement de capacités. C'est pourquoi, je voudrais remercier les éminentes personnes ressources, enseignants, consultants et partenaires pour la pertinence de leurs contributions et surtout pour leur disponibilité.

Comment ne pas redire notre gratitude aux personnalités qui ont fait le déplacement, parfois très loin, pour rehausser de leur présence et de leur participation active les phases protocolaires de cette rencontre.

A vous chers collègues, qui avez fait le déplacement de Douala, les mots semblent faibles pour vous témoigner notre gratitude. En sacrifiant vos occupations et multiples engagements, vous avez assurément manifesté le sens de votre leadership et votre engagement à jouer un rôle dans l'émergence de

notre continent. Nous espérons avoir donné raison à votre mobilisation et saluons la qualité des échanges rendue possible par votre implication.

Au Bureau International du Travail, qui a mobilisé deux de ses plus importantes compétences pour nous assister, nous voulons témoigner notre gratitude pour sa disponibilité, son accompagnement et l'intérêt que le bureau porte à la promotion du secteur privé et à celle des organisations d'employeurs.

Aux Directeurs Généraux membres du GICAM qui nous ont accompagnés pendant la cérémonie d'ouverture, pendant les travaux et qui sont avec nous à cette cérémonie de clôture, j'exprime mes remerciements infinis

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier les nombreux sponsors sans lesquels la réussite de cet évènement n'aurait pas été possible :

BOCOM, PROMETAL, PHP, BGFI, SCTM, 3T, COMETAL, FME GAZ, MIT CHIMIE, STANDARD CHARTERED BANK, CAMLAIT, FIMEX INTERNA-

TIONAL, CROPLIFE, UTI, LA SOLUTION, PETROLEX, PANESS, SABC, UTSCH, SCR MAYA, COFACE et CAMI TOYOTA.

Aux entreprises sous-traitantes, mes sincères remerciements pour la qualité de leurs prestations.

A toute l'équipe du Secrétariat Exécutif sous la houlette de son Secrétaire Exécutif M. Alain Blaise BATONGUE, je dis félicitations pour la mobilisation et l'engagement.

Distinguées invités ; Mesdames, Messieurs ;

Je vous invite d'ores et déjà à inscrire en gras, dans votre agenda, pour l'année prochaine et à la même période, le rendez-vous d'Abidjan que nous voulons encore plus enrichissant et plus constructif.

Vive la dynamique de Douala initiée par la FOPAO et l'UNIPACE.

Excellente soirée de détente à tous.

Je vous remercie

Publiez vos annonces sur le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus! Diffuser vos annonces,

c'est être ouvert sur le monde!

Informations: +237 99 93 29 23 ou Imva@legicam.org

Pamol Plantations Plc

Quality Finished Products and Proven Planting Materials produced through stringent Quality Control procedures

Crude Palm Oil

Our Palm Oil is Specially Favoured for Domestic Consumption and Attractive for Industrial Use.



Rubber

Planted within the Mount Cameroon area, our latex is of very high quality.



Laundry Soap

Pamol Laundry Soap is Highly Solicitated for its Durability and Excellent Detergence.



We Guarantee
Highest Level of
Seed Purity, Precocity
and sustained Yield,
Resistance to
Vascular Wilt and
very High Oil
Content.



Supported by a solid Research Programme Developed using the Internationally Recognised Recurrent Selection Breeding Scheme.





Vincent KOUETE

Chef de Département Economique du GICAM

ans un pays en quête d'émergence comme le Cameroun, l'ampleur des enjeux liés à la maîtrise des ressources foncières a conduit le Groupement Inter-Patronal du Cameroun a consacré la 3ème édition de ses dîners-débats de l'année 2014 à la problématique de l'accès à l'immobilier et au foncier tant pour les entreprises que pour leurs personnels.

Ces enjeux, aussi bien d'ordre social qu'économique dans et autour des agglomérations urbaines, tiennent notamment à la maîtrise de l'occupation de l'espace, à la gestion des conflits, à la sécurisation des droits. Ils font intervenir plusieurs catégories d'acteurs dont :

- l'entreprise qui a besoin d'espaces pour assurer son développement,
- le personnel dont les besoins en termes de logements sont immenses,
- les communautés, souvent absentes dans les phases juridiques, mais présentes et actives sur le terrain,
- les groupes de pression nationaux et internationaux dont les motivations sont diverses et.
- l'Etat, acteur appelé à jouer un rôle majeur, mais pris dans l'étau de ses propres besoins et des exigences des autres groupes.

La problématique foncière, qui renvoie ainsi à la fois à un problème de gouvernance, à un problème sociologique et un problème de disponibilité et de sécurisation juridique et physique d'un facteur de production et d'une ressource essentielle dans le système de financement de l'économie, s'est considérablement accentuée avec la montée en flèche de l'urbanisation.

Aussi, le dîner-débat de ce mardi 7 Octobre ambitionnait de servir de cadre d'échanges sur les grandes orientations de la politique nationale en matière domaniale et foncière, sur le déploiement des instruments de planification urbaine dans nos principales métropoles, sur la répartition des rôles et sur les difficultés rencontrées par les entreprises et les synergies possibles qu'elles peuvent développer pour capitaliser les opportunités offertes par les cadres législatifs et opérationnels actuels.

Pour introduire les débats, trois intervenants aux fonctions complémentaires ont répondu présents à l'invitation du GICAM. Il s'agissait, par ordre d'intervention de :
- Mme Jacqueline KOUNG à BESSIKE, Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières ;

Accès au foncier et à l'immobilier : LE GICAM OUVRE LE DÉBAT

La troisième édition 2014 des DINERS-DEBATS DU GICAM s'est tenue le 07 octobre 2014 dans la salle de conférence du GICAM sous le thème : Accès à l'immobilier et au foncier : quelles politiques d'accompagnement pour les entreprises et leurs personnels ?

Les panélistes à cette édition étaient : Jacqueline KOUNG à BESSIKE, Fritz NTONE NTONE et Jean-Paul MISSI.



- Dr Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;

- Monsieur Jean-Paul MISSI, Directeur Général de Crédit Foncier du Cameroun; Les échanges ont été modérés par le Président du GICAM, Monsieur André FOTSO qui, en guise d'introduction, a souhaité que ces débats puissent éclairer les participants sur les mesures envisageables pour limiter la spéculation foncière, améliorer les procédures et les coûts des transactions domaniales et renforcer l'efficacité des institutions intervenant dans le champ du domaine considéré ce soir.

D'entrée de jeu, Madame Jacqueline KOUNG à BESSIKE a décliné les contours de la politique foncière et domaniale et ses déclinaisons en faveur des entreprises. Dans un contexte où la politique foncière et domaniale que pilote son administration, bien que favorable à l'entreprise, demeure mal connue et même mal appliquée, Madame le Ministre a souhaité orienter son intervention sous un double angle informatif et analytique.

C'est ainsi qu'elle a, successivement, abordé la conduite des procédures Domaniales, Cadastrales et Foncières, la mise à disposition des terres aux investissements, la facilitation des transactions domaniales aux entreprises ainsi que le renforcement de la sécurité juridique dans le cadre des transactions domaniales et foncières.

Après avoir décliné les différentes modalités d'accès à la terre, le Ministre a souligné la différence entre le titre foncier et le certificat de propriété tout en annonçant la mise à la disposition, dans un futur proche, des titres de propriété concernant les immeubles bâtis sur un fond unique et détenus par plusieurs propriétaires.

Une invite forte a été adressée aux participants à recourir à des géomètres assermentés, des bornes géodésiques ayant déjà été implantées dans tous les arrondissements du pays.

S'agissant des dispositions prises pour la mobilisation des ressources foncières au profit des investissements, une politique ambitieuse de constitution de réserves foncières est en cours d'implémentation avec comme cible constitution de 1 million d'ha de réserves foncières. D'ores et déjà, Mme le Ministre a invité les entreprises à se préparer pour remplir les conditions requises pour en bénéficier parmi lesquelles la preuve d'une disponibilité des financements nécessaires à l'investissement envisagé. Elle n'a pas manqué de souligner que l'instruction des dossiers impliquera fortement les administrations sectorielles du champ de compétence de l'investissement et tiendra compte de l'intérêt des populations riveraines.

S'agissant de la facilitation des transactions foncières et domaniales aux entreprises, elle est entreprise dans le cadre des travaux du Cameroon Business Forum et porte sur la création de guichets uniques de facilitation des transactions foncières et domaniales aux entreprises commerciales, déjà opérationnels dans tous les 58 chefs lieux de départements, l'élaboration d'un manuel de procédures domaniales, cadas-

trales et foncières ; l'élaboration d'un guide de l'opérateur économique pour l'accomplissement des procédures domaniales, cadastrales et foncières ; la mise en service d'un site WEB d'informations sur les transactions foncières.

Le quatrième temps de l'intervention de Mme KOUNG à BESSIKE a porté sur la présentation des mesures prises pour le renforcement de la sécurité juridique et foncière. A ce sujet, le MINDCAF a engagé des actions orientées vers la lutte contre la délinquance foncière en vue de garantir le caractère inattaquable et intangible du titre foncier; la modernisation du cadastre à travers la mise en place de réseau géodésique unique de référence constitué de

giques et législatifs de référence et, surtout, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE dans le cadre duquel Douala a reçu près de 120 milliards de FCFA, ont permis de redresser quelque peu la situation.

Depuis lors, les autorités de la ville se sont attelées à l'élaboration des documents de planification urbaine dont le Plan de Déplacement Urbain et de transport, le Plan d'occupation des sols et l'Agenda 21 local de la ville de Douala.

Pour assurer la maîtrise et optimiser l'occupation de l'espace urbain, des actions ont été prises pour la mise en œuvre d'une politique concertée et d'acquisition de terLe 3ème intervenant, Monsieur Jean-Paul MISSI, Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun, a entretenu l'assistance respectivement sur l'existant et les pratiques en cours, les mesures prises ou envisagées et enfin les défis auxquels font face les entreprises en termes d'accès à l'immobilier et au foncier dans les agglomérations urbaines.

En rappelant quelques repères conceptuels, l'orateur a mis en évidence les enjeux de la régulation et de la gouvernance urbaine. Un rappel des principaux acteurs et administrations intervenant dans le champ de la gestion urbaine lui a permis de préciser la nature du CFC, ses missions et surtout ses sources de financement.

Dressant l'état des lieux de l'accès au foncier et au logement dans les espaces urbains au Cameroun, il a noté que celui-ci est caractérisé par :

• Une forte spéculation découlant de la faiblesse de l'offre et des comportements spéculatifs de certains acteurs ;

L'insécurité juridique renforcée par la cohabitation des sources de droits différents ; Le déficit en offres de logements ;

La faiblesse de la planification urbaine ;
Les insuffisances du cadre législatif ;

La sur enchère des matériaux de construction;

La faiblesse du financement hypothécaire

 La prédominance de l'autopromotion ou de l'auto-construction qui assure en moyenne 90% de l'offre foncière et de logements;

Toutes ces faiblesses entravent sérieusement l'activité économique à travers le renchérissement des coûts, le rallongement des délais débouchant sur une baisse de compétitivité des entreprises.

Selon M. Jean Paul MISSI, des mesures importantes prises par le Gouvernement contribuent à renverser progressivement cette tendance. Parmi celles-ci, il a cité:

• Le renforcement du cadre législatif, fiscal, financier et réglementaire ;

• l'amélioration de l'offre des matériaux de construction ;

• la relance de la production de logements sociaux ;

• l'élaboration d'un mécanisme de financement adapté à l'immobilier;

• l'amélioration de la gouvernance et des ressources humaines du sous-secteur urbain.

Dans le cadre de son plan stratégique horizon 2018, le CFC a également pris des initiatives pour la facilitation de l'accès au foncier et à l'immobilier. C'est ainsi que 200 prêts pour un montant global de 2,2 milliards de Prêts conventionnés destinés aux salariés des entreprises ont été accordés par le CFC. Cette administration table aussi sur le développement de partenariats et sur la mutualisation des ressources.

Dans la dernière articulation de sa présentation, le Directeur Général du CFC a élargi l'horizon des participants en évoquant les exemples de bonnes pratiques observés dans d'autres pays. L'analyse



25 bornes du réseau de référence et 510 bornes du réseau de base. Les actions de l'administration en charge des domaines portent également sur la numérisation des documents et la dématérialisation des procédures

En guise de conclusion, Mme le Ministre a souligné que ces différentes actions et initiatives matérialisent une volonté politique, celle des pouvoirs publics de faciliter l'accès à la terre à l'entreprise pour une croissance durable et pour le progrès social des populations.

A la suite de Mme KOUNG à BESSIKE, la parole est revenue au Premier magistrat de la capitale économique pour une présentation fort illustrée sur les stratégies de maîtrise de l'urbanisation à Douala. Après avoir magnifié l'importance économique de la ville de Douala, le Dr Fritz NTONE NTONE a évoqué les principaux facteurs limitant la capacité de sa ville à jouer effectivement son rôle dans l'accélération dans notre pays :

- La croissance démographique accélérée
 L'insuffisance des infrastructures et équipements urbains
- La non-maîtrise du marché de l'immobilier et du foncier
- La prédominance des activités informelles
- L'insuffisance des ressources de la CUD, notamment financières dans une situation d'absence de transfert de compétences et de ressources dans le domaine foncier.
 Cependant, les marges de manœuvres obtenues suite à l'adoption de cadres straté-

rains, et le contrôle systématique des implantations et des permis de construire à travers la mobilisation de la Police Municipale et la facilitation des procédures de délivrance des actes d'urbanisme.

Un autre axe de déploiement vise l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité du cadre urbain. La CUD s'emploie à cet effet à l'aménagement des centres secondaires, à la promotion de programmes d'habitat social, à la construction et à la réhabilitation des équipements marchands dont certains en mode PPP, ainsi qu'à la réhabilitation des infrastructures de la ville. A ce sujet, le Délégué du Gouvernement a évoqué quelques projets d'envergure dont la Construction du 2e pont sur le Wouri, l'Aménagement des accès Est et Ouest, le Projet de drainage pluvial sur 44 km, la Construction de la Cité des Cinquantenaires à Bonapriso, la construction de deux hôtels 5 étoiles, la Construction d'un centre commercial ét culturel, etc.

Les différents projets dégagent un besoin de financement de l'ordre de 1 500 milliards de F CFA dont 400 milliards ont déjà été mobilisés à l'horizon 2013 – 2017.

Pour terminer, Monsieur le Délégué du Gouvernement a indiqué que la Communauté mettait désormais un point d'honneur sur la sensibilisation et l'implication des acteurs de la ville dans la réalisation de ses projets, afin de faire de Douala une métropole moderne tournée vers l'avenir et où il fait bon vivre et investir.

montre que les démarches empruntées ça et là portent sur la structuration et la régulation des marchés foncier et immobilier, l'amélioration de la gouvernance urbaine, l'encadrement de l'activité de promoteur immobilier, le développement du partenariat public privé, la mise en place d'une fiscalité immobilière incitative et la création à terme d'un marché hypothécaire.

En conclusion, il a souhaité que l'on retienne ceci : relever les défis liés à la faible régulation et structuration du marché immobilier, à l'insuffisance de la production à l'échelle industrielle des logements et des matériaux de construction, à la maîtrise du développement de l'espace urbain, requiert un partenariat public/privé plus renforcé et une véritable synergie des efforts.

La phase des échanges a été ouverte par une intervention du Directeur Général de la C'est ainsi qu'il a été évoqué :

- Le problème de la sécurisation du titre foncier au regard du rythme de remise en cause de ce document dans le ministère en charge de Domaines;
- Les capacités des administrations en charge de la gestion de la ville de Douala;
- Les difficultés de réalisation de certains projets dont la pertinence est pourtant avérée;
 Les efforts pour améliorer la mobilité urbaine;
- Le sort réservé aux projets importants comme celui du SAWA Beach ;
- L'insuffisante transparence et la faible harmonisation des procédures administratives en matière foncière ;
- La faible réactivité des administrations suite aux plaintes des usagers ;
- La non-maîtrise des coûts ;
- Les problèmes de gouvernance dans les projets immobiliers ;

MAETUR sur les missions et les réalisations de la structure dont il a la charge. Celui-ci a reconnu le recul de ses interventions depuis la crise intervenue au milieu des années 80 qui a considérablement limité ses ressources opérationnelles et sa capacité de mobilisation des ressources foncières.

Qu'à cela ne tienne, la MAETUR a été impliquée dans le lancement des programmes pilotes de relance de la production de masse des logements sociaux et envisage d'intensifier ses actions pour la mise à disposition de sites pour les entreprises et pour leurs employés. L'entreprise œuvre notamment à l'aménagement des espaces de relogement dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen, et participe à l'aménagement du nouveau centre administratif de Yaoundé, autour du palais de l'Unité. Elle ambitionne de relancer les grands programmes de logements pour lesquels la mobilisation des financements est en cours.

A sa suite, plusieurs interventions ont salué la qualité des interventions sans manquer de soulever des préoccupations sur les politiques de l'Etat, ses interventions et ses programmes.

- La dévolution des responsabilités et la répartition des rôles dans la conception des politiques en matière de promotion immobilière ;
- L'insuffisance des instruments de mobilisation des ressources dédiées au développement de l'immobilier;
- Les difficultés d'accès aux documents nécessaires aux transactions foncières ;
- L'incomplétude des informations inscrites sur les titres de propriété;
- L'inadéquation de certaines procédures de recouvrement des créances;
- L'insuffisance des capacités d'anticipation de prévention du désordre urbain ;
- La faible optimisation dans l'occupation des espaces dans le quartier administratif de Bonanjo de Douala.

En dépit des contraintes rencontrées sur le terrain, plusieurs intervenants ont dit leur disponibilité à accompagner les administrations dans leurs efforts de réformes et de modernisation.

En réaction aux multiples interpellations, les intervenants ont apporté des éclaircissements sur la répartition des responsabilités entre les administrations et au sein de ces dernières, les procédures usitées et les précautions déployées, notamment dans le traitement des litiges et la conduite des procédures d'annulation des titres fonciers. En particulier, le MINDCAF a insisté sur les mesures spécifiques prises pour préserver les droits des acheteurs de bonne foi. Elle a appelé les participants à la vigilance en fournissant des détails sur certains sites à problèmes.

Sur les ressources et les capacités de la Communauté Urbaine de Douala, le Délégué du Gouvernement a reconnu les efforts des pouvoirs publics et de la coopération bilatérale qui permettent l'accroissement des ressources mises à la disposition de la ville. Il a invité les participants à approfondir l'analyse des problèmes conduisant à la définition des projets prioritaires.

S'agissant en particulier du carrefour Ndokotti, il a annoncé le déguerpissement du marché avant la fin de ce mois, malgré le scepticisme affiché par les participants sur l'efficacité d'une telle mesure.

Le projet Sawa Beach est bel est bien inscrit dans le plan directeur d'urbanisme et ses études de préfaisabilité, conduites sous la houlette du ministère en charge de l'urbanisme, viennent de s'achever, a-t-il également rappelé.

Mr le Délégué a expliqué les facteurs alimentant la spéculation foncière parmi lesquels les comportements malveillants de certains acteurs. La cohabitation entre les usines et les habitations soulève plusieurs préoccupations qui méritent un examen minutieux dans un contexte de partage des responsabilités.

Au sujet des préoccupations soulevées sur la mobilisation des ressources, Mr MISSI a insisté sur la répartition des rôles entre les administrations publiques et sur la nécessité de bien cerner la nature de logement social. Le caractère public des ressources gérées par le CFC explique la particularité des procédures de recouvrement déployées par les administrations en charge de veiller à la sauvegarde des deniers publics.

Sur les préoccupations spécifiques soulevées par certains intervenants, aussi bien Mme le Ministre que Mr le délégué du Gouvernement ont indiqué leur disponibilité à recevoir les personnes concernées.

Au final, l'affluence observée au cours de ce diner débat, l'intensité des échanges ainsi que la diversité des points de vue exprimés par les participants confirment la pertinence du thème proposé par le GICAM, ainsi que le caractère judicieux du choix des intervenants dont l'ouverture, l'engagement, les compétences et la maîtrise avérées des dossiers ont grandement contribué à en faire un moment privilégié d'échanges. Rendez-vous a été pris pour le tout prochain diner-débat qui portera sur les questions minières au Cameroun.

Sommet Canada-Afrique

UNE OUVERTURE POUR DES ÉCHANGES AVEC LE CAMEROUN

Pour le Gouvernement comme pour le GICAM, le temps des affaires avec le Canada est arrivé et les premiers contacts ont été fructueux.





M. Louis-Paul Motaze, ministre secrétaire général des Services du Premier Ministre, a conduit une délégation du Cameroun invitée au premier Sommet des affaires Canada-Afrique à l'Hôtel Royal York Fairmont à Toronto, Ontario, Canada, du 15 au 18 septembre 2014. Une délégation

d'une trentaine de personnes, dont le ministre de l'Eau et de l'Energie, M. Basile Atangana Kouna, le secrétaire d'État de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique, M. Fuh Calistus Gentry , la secrétaire d'Etat chargée de l'Habitat, Mme Dibong Marie Rose, le président du

GICAM, M. André Fotso, le président de la Chambre de Commerce M. Eken Christophe, ainsi que des directeurs généraux de plusieurs grandes sociétés d'État et privées. Ce rendez-vous d'affaires était une initiative du Conseil canadien pour l'Afrique (CCAfrique), en collaboration avec le gouvernement du Canada et le Groupe de la Banque mondiale.

Par cette forte représentation, la délégation du Cameroun entendait saisir l'opportunité de ce sommet pour :

- présenter les opportunités d'affaires du Cameroun dans les secteurs en croissance tels que l'énergie, les infrastructures, le renforcement des capacités, la sécurité, l'informatique et la finance;
- nouer des relations avec plus de 1000 personnalités et décideurs africains et canadiens;
- profiter de l'atelier dédié au Cameroun pour échanger en détail avec les investisseurs intéressés par le pays ou un secteur d'activité économique particulier;
- découvrir de nouvelles alternatives de financement;
- rencontrer des partenaires d'affaires potentiels et conclure, si possible, de nouvelles affaires;
- aller à la rencontre du personnel représentant les entreprises à la pointe de l'investissement en Afrique.

Parmi les intervenants lors des séances plénières, une part belle a été accordée au Cameroun avec les exposés du chef de la délégation, M. Louis Paul Motaze, M. Basile Atangana Kouna (MINEE) et M. André Fotso, président du GICAM.

Après ces exposés qui ont tous vanté le Cameroun et ses opportunités, les membres de la délégation du Cameroun ont animé des ateliers sur le dialogue secteur public-privé et sur le climat des affaires et l'emploi des jeunes au Cameroun.

Durant ce séjour à Toronto, la délégation du Cameroun a également visité deux centres incubateurs, le Creative Destruction Lab, un modèle au Canada, qui a incubé près de 76 compagnies avec une levée de fonds de près de 100 milliards de dollars canadiens (soit 10 000 milliards F CFA) suivant des opérations de capital investissement et le centre



Le Président du Gicam et



Jolt Accelerator qui a incubé près de 24 compagnies, avec une levée de fonds de près de 25 milliards de dollars canadiens suivant les mêmes modèles.

En tant qu'organisation de premier plan, CCAfrique est une ressource essentielle pour les entreprises canadiennes qui font des affaires sur le continent. Les conférences de CCAfrique se veulent ainsi des événements de réseautage importants pour la promotion des économies africaines et l'attrait des investissements canadiens dans ces pays.

En marge du forum, sous la houlette du délégué du GICAM au Canada, Jonathan Talla, il a été organisé des séances de travail entre le président Fotso et des investisseurs canadiens dans un premier temps et, par la suite, avec des entrepreneurs de la diaspora camerounaise de Montréal.

La première séance de travail avec la dizaine de chefs d'entreprise canadiens (précisément de la Côte-Nord du Québec), a permis aux deux parties de poser les bases d'une relation durable et à bénéfice mutuel entre le GICAM et leur réseau dénommé « REAC ». Après la rencontre avec le REAC, le président a dirigé le samedi 20 septembre une

séance de travail avec une douzaine de chefs d'entreprise issus de la diaspora camerounaise du Canada. Cette entrevue a été riche en contenu, car elle a permis aux deux parties de mieux se connaitre, de présenter leurs attentes et fixer des bases pour une adhésion concrète au projet diaspora du GICAM. Des entrepreneurs de la diaspora ont d'ailleurs manifesté leur intérêt d'adhérer en 2015 au GICAM en qualité de « membres-associés », ainsi que le stipulent les nouveaux statuts du Groupement.

Le président du GICAM a clôturé son séjour par une visite du Centre des gens d'affaires des communautés culturelles du Québec, qui est un centre de formation en entrepreneuriat et un incubateur pour les jeunes entrepreneurs. Il a été mis en place avec la contribution notable de deux entrepreneurs de la diaspora camerounaise du Canada, qui siègent d'ailleurs au Conseil exécutif. Le président Fotso a apprécié la pertinence et l'utilité de ce centre qui concorde avec un projet similaire qu'il a déjà envisagé pour le GICAM.

Publiez vos annonces sur le site Internet du Groupement :

www.legicam.org

La notoriété de notre nouveau site va croissant.

N'hésitez plus! Diffuser vos annonces,

c'est être ouvert sur le monde!

Informations: +237 99 93 29 23 ou Imva@legicam.org



Vincent KOUETE

Chef de Département Economique du GICAM

a ratification de l'accord d'étape par le Cameroun est venu mettre momentanément fin à un énième suspense déclenché depuis le 21 mai 2013 lorsque le Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne avaient adopté le règlement (UE) 527/2013 modifiant le règlement (CE) N°1528/2007 du Conseil en vue d'exclure un certain nombre de pays de la liste des régions ou États ayant conclu des négociations concernant les accords de partenariat économique UE-ACP. Les pays concernés étaient ceux qui n'avaient pas pris les mesures nécessaires en vue de la ratification de leurs accords respectifs. Le Cameroun figurait sur cette liste ainsi que 16 autres pays (Botswana, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Fidji, Ghana, Haïti, Kenya, Lesotho, Mozambique, Namibie, Rwanda, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie). Ce règlement est applicable à partir du 1er octobre 2014.

Autrement dit, à partir de cette date, les produits en provenance de ces 16 autres pays devaient cesser de bénéficier de l'accès préférentiel sur le marché de l'Union européenne pour les pays n'ayant pas pris des mesures appropriées pour la ratification desdits accords.

En 2007, le régime commercial en vigueur dans le cadre de l'accord ACP-UE de Cotonou avait expiré. Pour permettre aux produits en provenance des 36 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ayant paraphé ou signé des Accords de Partenariat Economique (APE) de continuer à accéder au marché de l'Union Européenne libres de droits et de restrictions quantitatives, une dérogation sous la forme du règlement 1528/2007 avait été adopté

Ce règlement était un instrument transitoire pour les pays qui avaient négocié un Accord de Partenariat Economique, mais ne l'avaient pas encore signé ou ratifié. Afin d'éviter une rupture dans les flux commerciaux, le règlement prévoyait l'application anticipée des dispositions commerciales offertes dans les accords, tandis que les 36 pays s'engageaient dans la procédure de ratification. Depuis l'adoption du nouveau règlement 527/2013, la question des APE et du positionnement de notre pays était sans cesse revenue au devant de la scène. Pendant que le Gouvernement Camerounais affichait son intention de procéder à la ratification de l'accord d'étape, il continuait de réaffirmer sa préférence pour un Accord régional équilibré. L'adoption d'un plan d'adaptation / de mo-

Accord de Partenariat Economique UE-ACP LE TEMPS DES INCERTITUDES SE POURSUIT!

Le 22 Juillet 2014, le Président de la République a promulgué la loi portant ratification de l'APE d'étape, paraphé avec l'Union Européenne le 17 Décembre 2007, signé le 15 Janvier 2009, validé au Parlement camerounais le 12 Juillet 2014. L'APE se veut un accord économique couplé avec un volet appui au développement. Les jalons de cet Accord avaient été posés depuis l'Accord de Cotonou du 23 juin 2000 pour intégrer la nouvelle donne consacrée par l'avènement de l'OMC dans les relations commerciales UE/ACP.

dernisation de l'économie, la mise sur pied d'un Comité de suivi de l'accord d'étape illustraient la volonté de donner des gages au partenaire européen d'un engagement sur la voie de la ratification de l'accord d'étape. Malgré la ratification de l'accord d'étape, les

APE continuent de susciter de nombreux débats passionnés autour de positions toujours aussi tranchées les unes que les autres. Pour les entreprises, il convient de bien cerner les enjeux de cette nouvelle donne et de se donner la capacité d'anticiper au mieux les évolutions futures.

I > Retour aux origines pour bien comprendre

Il semble toujours utile de préciser que le principe de conclusion d'Accords de partenariat économique entre l'UE et les ACP a été institué par l'accord de Cotonou du 23 juin 2000 pour intégrer les contraintes induites par l'avènement de l'OMC et ce, après le bilan très mitigé de 4 décennies de coopération privilégiée entre les deux parties. De fait, l'accès en franchise pour 90% des exportations ACP sur le marché de l'UE et les protocoles spécifiques établis pour des produits tels que le sucre, la banane, les viandes dans le cadre de la Convention de Lomé n'ont pas produit les résultats escomptés dans les pays ACP. Le renforcement de la croissance n'a pas été au rendez-vous ; de 7%, la part de marché européen occupée par ces pays est passée à 3% ; la dépendance vis-à-vis du marché européen est restée très forte et leurs exportations peu diversifiées. D'une manière générale, un nouveau cadre de coopération s'imposait.

L'accord de Cotonou a permis aux parties de bénéficier d'une dérogation de 7 ans pendant laquelle elles pouvaient continuer d'appliquer les préférences non réciproques et discriminatoire contraires aux règles de l'OMC où le dogme du libre échange fait de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) la norme. A l'issue de cette période, l'UE devait soit conserver le caractère non réciproque des préférences et dans ce cas, les étendre à l'ensemble des Pays en voie de développement, soit mettre en place des préférences réciproques dans le cadre d'accords de libre échanges avec les ACP et pouvoir garder leur caractère discriminatoire. L'option est prise

à Cotonou de s'engager dans la deuxième voie et conclure, avant 2007, des APE par Etat ou dans le cadre de regroupements sous-régionaux.

S'est alors engagé un long cycle de négociations qui a mis l'UE face à des groupements sous-régionaux (les Caraïbes, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale et australe, les États insulaires du Pacifique, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Afrique occidentale.). Ce cycle de négociations n'a malheureusement aboutit qu'impartialement au terme du délai de 07 ans accordé. En 2007, 36 pays ACP signent effectivement des accords avec l'UE mais la plupart reste des accords intérimaires dans la mesure où ils ne concernent principalement que le volet commercial. Selon les usages en matière de traités internationaux, après le paraphe et la signature, chaque Etat partie prenante (aussi bien du côté de l'UE que des ACP) devait engager une procédure interne de ratification selon ses lois et procédures. Etant donné que cette procédure, qui peut déjà prendre un temps plus ou moins long suivant les cas, risquait de traîner davantage, le règlement 1528/2007 a été adopté pour que les flux commerciaux (que l'accord veut renforcer) ne soient pas pertur-

En Afrique Centrale, le Cameroun est le seul pays ayant actuellement ratifié un accord d'étape bien que le texte fasse référence à la sous-région dans ses différentes dispositions. Pour les autres pays, l'accord d'étape qui reflétait le niveau d'avancement des négociations n'a été que très peu apprécié. De 2008 à 2014, quatre régimes d'accès au marché de l'UE sont appliqués aux pays de cette sous-région.

Pour une première catégorie, notamment les PMA¹, l'initiative TSA (Tous sauf les Armes) est appliquée. Pour une seconde catégorie, c'est le SPG (Congo) moins favorable que les APE pour l'accès au Marché. Le Gabon est soumis au tarif NPF, tandis que le Cameroun bénéficie du régime APE.

Pour le Cameroun dont la structure de commerce est plus diversifiée, les enjeux n'étaient pas les mêmes : il fallait sauvegarder certaines filières d'exportations (Banane, Aluminium notamment) qui auraient lourdement été menacées puisqu'elles auraient perdu les préférences dans l'éventualité d'un reversement au régime SPG.

II > Focus sur l'APE d'étape

L'APE se veut un accord de libre échange entre l'UE et ses partenaires ACP couplé avec un volet appui au développement pour faciliter les ajustements nécessaires pour sa mise en œuvre intégrale. Il entend consacrer une ouverture réciproque des marchés avec du côté des ACP, une libéralisation progressive et non intégrale. Cet accord comporte un volet commercial (commerce des biens et règles liées au commerce) et un volet partenariat pour le développement.

2.1 > Commerce des marchandises dans l'APE d'étape

Le sous volet commerce des marchandises est celui sur lequel les négociations ont véritablement avancé. Dans ce sous volet, le Cameroun s'était engagé à libéraliser 80% des importations en provenance de l'UE sur une période de 15 années avec une période moratoire de 2 ans ; libéralisation devant se fera par groupe de produits.

Les 20% restant sont des produits que le Cameroun a choisi d'exclure de la libéralisation principalement pour assurer la protection de certaines de ses industries et marchés agricoles sensibles, pour préserver les recettes fiscales, pour protéger l'environnement et la sécurité des consommateurs . Il s'agit de :

- Tous les produits agricoles et animaux qui sont cultivés ou élevés et transformés au Cameroun et qui pourraient être sensibles à la concurrence des importations européennes. Par exemple les chocolats, les pâtes alimentaires, les confitures, les jus de fruits, les eaux minérales, les boissons alcoolisées et les tabacs, les viandes, le lait et les produits laitiers, le café, ...

- Tous les produits usagés (friperie, roues d'occasion, véhicules de tourisme d'occasion, etc.) ou composés de l'amiante ;
- Certains produits liés à l'industrie chimique comme les cosmétiques, les peintures, les savons ou les allumettes ;
- Parmi les métaux, sont exclus de la libéralisation l'aluminium et ses produits de base ;
- Parmi les textiles, le coton et les laines sont exclus, ainsi que la plupart des vêtements ;
- Dans le secteur du bois et dans le secteur des plastiques, la plupart des produits transformés.

Tableau: Niveau de libéralisation par noyau d'importation

Noyau d'importation	% libéralisé	% exclu	Total
Alimentaires – boissons-Tabacs	8,2	91,8	100
Energie & lubrifiant	100	0	100
Produits bruts animaux ou végétaux	63,5	36,5	100
Produits bruts minéraux et autres	93	7	100
Demi-produits	94,5	5,5	100
Matériels de transport	95,2	4,8	100
Equipement agricole	92,3	7,7	100
Equipement industriel	100	0	100
Consommation des ménages	66,4	33,6	100
Consommation des entreprises	87,5	12,5	100
Total	79,94	20,06	100

Source : : Plan de modernisation (MINEPAT)

Les produits, objets de la libéralisation tarifaire sur la base d'un calendrier transcrit dans le texte de l'accord, ont été répartis en trois catégories, selon des critères économiques:

<u>Catégorie</u> <u>1</u>	Elle concerne les produits qui seront totalement libéralisés après 5 ans. Il s'agit de machines industrielles et de haute technologie, comme les turbines, les grues, les machines à coudre, à scier, les ordinateurs; mais aussi de produits de première nécessité comme les médicaments, les appareils médicaux, les produits chimiques de base;
<u>Catégorie</u> <u>2</u>	Les produits relevant de la deuxième catégorie seront totalement libéralisés après 9 ans. Il s'agit de véhicules pour le transport de marchandises, de remorques, de tracteurs, d'autres machines et appareils industriels et électriques, de produits en fer ou acier et d'autres métaux bruts ou semi-finis, de certains papiers et cartons, de produits en caoutchouc semi-fini;
<u>Catégorie</u> <u>3</u>	Produits qui ne seront totalement libéralisés qu'au bout de 15 ans. Pour la plupart, il s'agit de machines et véhicules à usage privé, de produits agroalimentaire non produits ni transformés au Cameroun, de produits de consommation de diverse nature.

Tableau: Rythme de libéralisation par noyau d'importation concerné

	1/01/	1/01/	1/01/	1/01/	1/01/	1/01/	
Catégorie	2008	2010	2013	2015	2017	2020	1/01/ 2023
1	0%	25%	100%				
2	0%	0%	45%	75%	100%		
3	0%	0%	0%	20%	40%	70%	100%

Source : A partir des dispositions de l'Accord d'étape

2.2 > Règles liés au Commerce dans l'APE d'étape

En matière de Règles liés au Commerce, l'APE d'étape se réfère aux dispositions de l'accord de Cotonou en réaffirmant les obligations respectives des différentes parties. Quelques grands principes sont ensuite posés en ce qui concerne : (i) les règles liées au Commerce ; (ii) la prévention et le règlement des différends et ; (iii) les exceptions générales

S'agissant des règles liées au Commerce, six (06) domaines sont abordés, mais les parties se contentent en général de poser les grands principes à intégrer dans leurs législations et réglementations respectives ainsi que les engagements pour un partenariat visant à renforcer l'application de ces principes :

- Paiements courants et mouvements de capitaux : les parties reconnaissent le besoin de garantir que les flux transfrontaliers de fonds nécessaires pour la libéralisation du commerce et pour les investissements ne soient ni restreints ni empêchés. Elles s'engagent à conclure des négociations sur la libéralisation des paiements courants, des mouvements de capitaux y inclus le rapatriement des investissements et profits ainsi que sur les clauses de sauvegarde et d'évolution.
- Concurrence : Les parties reconnaissent l'importance de la concurrence libre et sans distorsion dans leurs relations commerciales et le fait que certaines pratiques anticoncurrentielles peuvent restreindre le commerce et ainsi gêner l'accomplissement des objectifs de l'APE. Elles s'engagent à conclure des négociations sur les pratiques anticoncurrentielles, les politiques et règles de concurrence et l'assistance technique en la matière.
- Propriété intellectuelle : Les parties réaffirment leurs droits et obligations découlant de l'accord sur les aspects des droits de pro-

priété intellectuelle qui touchent ou commerce (ADPIC) et reconnaissent le besoin de garantir un niveau de protection appropriée et efficace des droits de propriété intellectuelle et des autres droits couverts par l'ADconformément aux normes internationales. Elles s'engagent à conclure des négociations sur une série d'engagements (sans autres précisions) sur les droits de propriété intellectuelle et à renforcer leur coopération dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. L'imprécision des engagements ici découle notamment du fait que les négociations au niveau de l'OMC sur certains aspects des droits de PI ne sont pas encore achevées. Dans ce contexte, il apparaissait difficile de prendre des engagements précis sans savoir s'ils seront plus ou moins favorables que ce qui sera adopté au niveau international.

- Marchés publics : Reconnaissant que des règles transparentes et concurrentielles d'appels d'offres contribuent ou développement économique, elles conviennent de négocier l'ouverture progressive et mutuelle de leurs marchés publics notamment sur les règles, les listes des produits, les procédures et le renforcement des capacités.
- Développement durable : Les parties conviennent de refléter les considérations sur la durabilité dans tous les titres de l'APE et d'élaborer des chapitres spécifiques couvrant les questions environnementales et sociales. Elles s'engagent à conclure des négociations sur le niveau de protection, sur les droits à réglementer, sur l'intégration et les normes (environnementales, Normes Internationales de Travail –NIT–) ainsi que sur les procédures de consultation.
- Protection des données à caractère personnel : Les parties conviennent de la nécessité de procéder à la collecte et au traitement des données à caractère personnel d'une manière transparente et équitable, dans le respect des

droits des personnes concernées. Elles s'engagent à mettre en place les régimes juridiques et réglementaires appropriés ainsi que les capacités administratives nécessaires à leur fonctionnement, y compris des autorités de contrôle indépendantes.

S'agissant de la prévention et du règlement des différends, les parties s'en remettent aux dispositions de l'accord de Cotonou en ce qui concerne les différends portant sur le financement de la coopération au développement. Pour tous les autres différends, les parties misent en premier ressort sur la Consultation. Si celle-ci n'aboutit pas, elles entendent faire recours à la médiation et en dernier ressort à l'arbitrage à travers un groupe spécial d'arbitrage composé de trois arbitres mis en place à la demande de la partie plaignante. Les procédures pour ces trois niveaux de résolutions sont assez détaillées dans le texte de l'APE d'étape (Titre VI).

Sur le dernier point concernant les exceptions générales, il est précisé qu'aucune disposition de l'APE ne peut être interprétée de manière à empêcher l'adoption ou l'application par les parties de mesures qui : (i) sont nécessaires pour assurer la protection de la sécurité publique ; (ii) sont nécessaires pour protéger la vie ou la santé humaine, animale ou végétale ; (iii) sont nécessaires pour assurer la conformité aux lois ou règlements et qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions de l'accord; (iv) concernent l'importation ou l'exportation d'or ou d'argent ; (v) sont nécessaires à la protection des trésors nationaux de valeur artistique, historique ou archéologique ; (vi) concernent la conservation de ressources naturelles non renouvelables; (vii) concernent les produits du travail en prison; (viii) sont incompatibles avec les disposition sur le traitement national.

Tableau: Synopsis de quelques autres clauses essentielles sur le volet commercial

Taxes à l'export et à l'importation	Les parties ont convenu de ne pas introduire de nouvelles taxes à l'importation. Toutefois, le Cameroun peut le faire après consultation de l'UE dans en cas de difficulté importante des finances publiques ou de menaces sur une filière précise.
Redevances et autres charges à l'importation :	elles doivent être liées aux services rendus et ne doivent pas dépasser le coût approximatif de ces services. Elle, ne doivent pas représenter une mesure de protection indirecte des produits domestiques ou une taxation des importations ou des exportations dans un but fiscal.
Clause de la Nation la Plus favorisé	Le Cameroun s'engage à accorder à l'UE la partie CE tout traitement plus favorable qui pourrait résulter du fait qu'il devienne ultérieurement partie à un accord d'intégration économique avec un partenaire commercial majeur (pays ayant une part des échanges commerciaux mondiaux supérieure à 1%)
Subventions à l'exportation des produits agricoles	L'UE s'engage à démanteler toutes les subventions existantes octroyées pour l'exportation des produits agricoles

2.3 > Volet développement de l'APE d'étape

On retrouve le volet développement dans le titre II de l'accord d'étape sous le titre : "PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPE-MENT". A travers les neuf articles consacrés à ce volet, les parties ont défini, d'une manière assez globale, les grandes orientations pour leur partenariat et convenu de rendez-vous pour aller dans le détail opérationnel. Elles conviennent de se référer au document d'orientation conjoint (DOC) constituant l'annexe I de l'Accord qui détaille notamment les Types d'activités suivant les Domaines clés du partenariat.

Parmi ces domaines clés, les quatre (04) principaux sont :

- La mise en place d'un cadre économique et institutionnel national et régional pour le renforcement des capacités en Afrique centrale; - La promotion des exportations des biens et services par la partie Afrique centrale à travers: (i) le développement des infrastructures de base à vocation régionale (transports, énergie, télécommunications); (ii) la promo-

tion de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ; (iii) le soutien à l'industrie, à la diversification et à la compétitivité des économies ; (iv) l'approfondissement de l'intégration régionale et ; (v) l'amélioration du climat des affaires (harmonisation des politiques commerciales nationales) ;

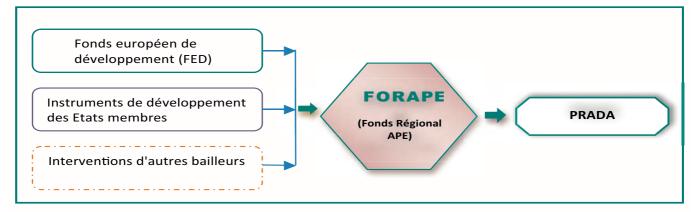
- L'appui à la mise en œuvre des règles liées au commerce ;
- La coopération en matière d'ajustement fiscal à travers des mesures d'assistance technique et financière pour l'absorption de l'impact fiscal net et la réforme fiscale.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'Accord recense les différentes sources de financement que les parties entendent mobiliser. Ainsi, la coopération pour le financement du développement s'appuiera sur trois principaux leviers dont : (i) le financement de la Communauté européenne par les procédures de programmation du Fonds européen de développement (FED); (ii) les politiques et instruments de développement respectifs des Etats membres et ; (iii) l'intervention d'autres

bailleurs de fonds disposés à appuyer les efforts de la partie Afrique centrale pour réaliser les objectifs de l'APE.

Reconnaissant l'utilité des mécanismes spécifiques de financement régionaux, les parties ont convenu de la mise en place d'un fonds régional APE (FORAPE). Ce fonds sera créé par et pour la région Afrique centrale et aura pour mission de coordonner les appuis qui contribueront à financer, de manière efficace, les actions prioritaires visant le renforcement des capacités productives des États de l'Afrique centrale.

Pour opérationnaliser le DOC, il a été décidé au niveau régional d'élaborer le Programme Régional d'Accompagnement du Développement dans le cadre de l'APE (PRADA). Les dernières versions de ce document tablent sur 38 programmes identifiés qui se répartissent en trois axes stratégiques et couvrent les cinq composantes du DOC.



2.4 > Impacts d'une éventuelle mise en œuvre de l'APE d'étape

Même si les experts n'arrivent pas à s'accorder sur leur sens et sur leur ampleur, il est de

notoriété que la mise en œuvre de l'APE d'étape aura des implications sur le commerce extérieur du Cameroun, ses finances publiques, la compétitivité de ses entreprises et sur le processus d'intégration en Afrique Centrale.

- <u>Sur le commerce extérieur</u>: S'agissant des exportations, le Cameroun continuera de bénéficier de l'accès préférentiel sur le marché européen. S'agissant des importations, la suppression progressive des barrières douanières va immédiatement se traduire par une baisse des prix des produits concernés pour leurs acheteurs au Cameroun. Les implications qui en découleront dépendront de la nature des produits et de l'attitude des acteurs: Hausse de la demande? Captation du surplus par les importateurs en situation de quasi monopole? Accroissement des importations? Amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs finaux? Amélioration des capacités d'épargne et détournement de commerce? Deux études citées dans le Plan de modernisation de l'économie camerounaise révèlent que la mise en œuvre de l'APE d'étape se traduira par un accroissement des importations en provenance de l'Union Européenne, plus important que l'accroissement des exportations du Cameroun vers l'Union Européenne.
- Sur la compétitivité des entreprises: Il faut tenir compte de deux effets opposés. D'une part, la baisse des barrières douanières réduira le coût des équipements et des matières premières importés auxquels les entreprises nationales sont fortement dépendantes et donc améliorera leur compétitivité. D'autre part, pour certains secteurs, la concurrence des produits européens sera plus vive et entrainera des pertes de parts de marché interne pour les entreprises nationales. Deux études, dont les résultats sont repris par la même source cidessus, estiment que les effets positifs, à savoir la baisse des coûts de production et l'accroissement de la production destinée au marché local seront plus importants.

Sur les finances publiques: L'APE d'étape conduit inéluctablement à une renonciation d'une partie des recettes actuelles de la fiscalité de porte. Cependant, si les nombreuses études sur le sujet évaluent assez bien les pertes à la porte, elles ne permettent pas d'avoir une idée exacte des gains découlant des réformes à engager de manière à appréhender l'impact fiscal net. Comme mentionné ci-dessus, cette évaluation a jusqu'ici été un point de blocage car elle doit notamment tenir compte de l'impact de ces réformes et de leurs gains

III > Un mot sur les négociations au niveau régional

Comme déjà indiqué, en marge de sa démarche en solitaire, le Cameroun continue d'afficher sa préférence pour un APE régional complet et donc poursuit sa participation aux négociations menées au niveau régional. Ces négociations sont pilotées par le Comité Ministériel des Négociations APE (CO-MINA) appuyé au plan technique par les experts négociateurs et le Comité régional. L'une des récente en date du COMINA s'est tenue le 28 mars 2014 à Kinshasa et a connu la participation des représentants du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, de la RDC, de Sao-Tomé et Principe et du Tchad. Le communiqué publié à l'issue de cette réunion montre que d'une manière générale, la partie Afrique Centrale campe sur ses positions exprimées en 2010 et surtout ne semble pas tenir compte de la situation particulière

- Sur le commerce des marchandises : la sous-région propose un taux de libéralisation de 73% sur 20 ans avec une période moratoire de 5 ans ; l'ouverture commerciale étant fortement subordonnée aux engagements de financement du PRADA et à la compensation de l'impact fiscal net ;

du Cameroun.

- Sur l'accès aux marchés des services : il est

souhaité la prise en compte d'un master plan de développement des services dans le PRADA, une plus grande flexibilité de la partie UE au sujet du mouvement temporaire des personnes physiques (Mode 4) et de la présence des commerciale (Mode 3) et l'inclusion de la coopération culturelle dans les négociations;

- Sur les autres mesures : la partie AC insiste sur : (i) le caractère asymétrique et plus flexible des mesures de sauvegarde (i) l'exclusion des produits subventionnés de la liste de libéralisation ; (iii) la possibilité pour elle d'introduire des taxes spécifiques à l'exportation et ; (iv) l'introduction d'une évaluation asymétrique des règles d'origine.
- Sur le volet développement : le COMINA prescrit la finalisation du PRADA, l'introduction dans l'Accord des dispositions visant à garantir le caractère additionnel et prévisible des financements nécessaires à sa mise en œuvre et surtout le conditionnement du démantèlement tarifaire à l'effectivité du financement et du décaissement des fonds liés à ce programme. Pour les mesures d'ajustement fiscal, la partie AC a convenu du lancement d'une étude régionale pour les déterminer. Un projet de texte portant création du FORAPE a été élaboré et les consultations sur le sujet lancées. Les ministres souhaitent en outre le maintien des mécanismes actuels de collecte de la TCI et de CCI

en attendant la recherche d'autres alternatives.

> Conclusion

Quel que soit l'angle d'analyse, l'APE d'étape ratifié par le Cameroun apparaît comme un optimum de second rang. La ratification permet de sauvegarder certaines filières d'exportation qui auraient été menacées en cas de reversement au SPG. Cependant, elle ne met pas fin à la période des incertitudes pour les entreprises :

- Le calendrier de démantèlement contenu dans l'Accord étant devenu caduque, la définition d'un nouvel échéancier reste à négocier. Tandis que la partie UE s'accroche au calendrier initial d'un début du démantèlement tarifaire depuis le 1er janvier 2009, le Cameroun réclame, à l'image des pays de l'Afrique de l'Ouest, une translation de calendrier de sorte à considérer l'année de ratification comme repère pour les deux années d'ajustement avant le début effectif du démantèlement.
- Excepté le volet "Commerce des marchandises", les négociations sur les autres volets de l'APE d'étape restaient à compléter. La ratification devrait ouvrir la voie à la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires à la poursuite des négociations, mais pour cela, la validation des positions nationales est indispensable.

Tableau : Synopsis des principales clauses de rendez-vous (non honorés) de l'APE d'étape

Article / Clause	Engagement	Echéance retenue
Art 9 : Financement du partenariat	Mettre en place un fonds régional APE (FORAPE)	Avant fin 2008
Art 10 : Coopération en matière d'ajustement fiscal	Adoption d'une méthodologie d'estimation de l'impact fiscal net et des études et actions complémentaires à mener.	Meilleures délais
Art. 12: Réflexion concernant le partenariat pour le développement	Approfondir la réflexion concernant le partenariat pour le développement	En 2008
Art. 13: Règles d'origine	Réviser les dispositions en vigueur régissant les règles d'origine	Au plus tard 3 ans après l'entrée en vigueur de l'accord
Art 18: Redevances et autres charges	La partie Afrique centrale doit mettre en place des dispositions standardisées	Au plus tard le 1er janvier 2013.
Art 21: Droits de douanes sur les produits originaires de la CE	Mettre en place d'un tarif extérieur commun au moins aussi favorable que l'APE	A partir du 1er janvier 2013 au plus tard

	A (1 0 =
	Avant le 31
	décembre 2008
pour l'exportation des produits libéralisés par la	
partie Afrique centrale	
Conclure des négociations sur les dispositions	Au plus tard le
nécessaires pour la libéralisation progressive,	1er janvier 2009
asymétrique et réciproque de l'établissement et du	
commerce des services	
Conclure des négociations sur la libéralisation des	Avant le 1er
paiements courants, des mouvements de capitaux y	janvier 2009
inclus le rapatriement des investissements et profits	
ainsi que sur les clauses de sauvegarde et d'évolution	
Conclure des négociations sur les pratiques	Avant le 1er
anticoncurrentielles, les politiques et règles de	janvier 2009
concurrence et l'assistance technique en la matière	
Conclure des négociations sur une série	Avant le 1er
d'engagements sur les droits de propriété	janvier 2009
intellectuelle.	
Conclure des négociations sur les règles, les listes	Avant le 1er
des produits, les procédures et le renforcement des	janvier 2009
capacités	
Conclure des négociations sur le niveau de	Avant le 1er
protection et droit à réglementer, l'intégration et les	janvier 2009
normes (environnementales, NIT), les procédures de	
consultation	
Constituer un Comité APE	Trois mois à
	compter de la
	signature
	Conclure des négociations sur les dispositions nécessaires pour la libéralisation progressive, asymétrique et réciproque de l'établissement et du commerce des services Conclure des négociations sur la libéralisation des paiements courants, des mouvements de capitaux y inclus le rapatriement des investissements et profits ainsi que sur les clauses de sauvegarde et d'évolution Conclure des négociations sur les pratiques anticoncurrentielles, les politiques et règles de concurrence et l'assistance technique en la matière Conclure des négociations sur une série d'engagements sur les droits de propriété intellectuelle. Conclure des négociations sur les règles, les listes des produits, les procédures et le renforcement des capacités Conclure des négociations sur le niveau de protection et droit à réglementer, l'intégration et les normes (environnementales, NIT), les procédures de consultation

- Le sort des négociations au niveau sous-régional reste également une source d'incertitude. Le texte de l'APE d'étape mentionne clairement que celui-ci deviendra caduc en cas de ratification d'un accord sous-régional. Depuis la ratification de l'APE d'étape par le Cameroun, un nouveau semble avoir été donné à la préparation des négociations au niveau régional. Le Comité régional de coor-

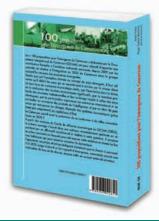
dination des négociations (CRCN) se réunit désormais à un rythme plus régulier et des convergences se forment sur les positions des Etats concernant les bases de données du commerce extérieur, la coopération culturelle, le PRADA, etc. Le Cameroun a notamment accepté de financer à hauteur de 197 millions de F CFA, une nouvelle étude sur l'évaluation de l'impact fiscal net.

Ainsi, le pays se retrouve à nouveau balloté entre la finalisation d'un Accord incomplet pourtant ratifié et un investissement substantiel pour l'avènement d'un Accord au niveau régional. Entre incertitudes et imprévisibilité, l'APE sera certainement encore pendant longtemps une source d'inquiétudes pour les entreprises.



Pour un GICAM Ouvert et à l'Ecoute, Agissant et Uni, Fort et Respecté. »





Vient de paraître

100 propositions du GICAM pour l'émergence du Cameroun

Une œuvre collective du Cercle de Réflexion Economique du GICAM (**CREG**)

DISPONIBLE AU GICAM

Douala : Rue des Ministres, Bonanjo - B.P. 829 Douala - Tél. : +237 33 42 31 41 / 33 42 31 41 - Fax : +237 33 43 38 80 - E-mail : gicam@legicam.org Yaoundé : Hippodrome - B.P. I 134 Yaoundé - Tél. : +237 22 23 12 24 / 22 23 12 25 - Fax : +237 22 23 12 26 Site web : www.legicam.org / www.gicamtv.org

Visibilité

LE PATRONAT IVOIRIEN SE DOTE D'UN NOUVEAU SIÈGE FUTURISTE

Le chef de l'Etat ivoirien a procédé à la coupure du ruban symbolique du nouveau siège de la CGECI présenté comme le symbole de l'engagement du patronat pour l'émergence du pays.



Jean Kacou DIAGOU n'avait pas tout écrit. Pas l'une des anecdotes les plus croustillantes liées à l'événement de ce vendredi 19 septembre 2014, jour de l'inauguration du tout nouveau siège de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Devant le chef de l'Etat ivoirien, le Premier ministre accompagné de l'ensemble de son gouvernement, un parterre de chefs d'entreprises et les présidents des patronats membres de la fédération des organisations patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO), le président de la CGECI, après les civilités d'usage et la reconnaissance du rôle joué par le président Alassane OUATTARA dans la réalisation de cet ouvrage, a mis ses feuilles de côté pour raconter son histoire.

« Un ami, au courant de la disponibilité de cet espace dans ce quartier si stratégique au cœur du Plateau, est venu me proposer de l'acheter pour le compte de mon groupe, le groupe NSIA. Je suis venu visiter le site qui m'a plu et j'ai pris l'engagement de l'acheter. Entre temps, j'ai effectué un déplacement au Cameroun, pour signer la convention de par-

tenariat entre notre Confédération, et le Groupement Inter-patronal du Cameroun, le GICAM. A cette occasion, j'ai visité le siège du GICAM, et j'ai été impressionné de savoir que le GICAM en était le propriétaire. Cette nuit je n'ai pas dormi. Et quand je suis revenu à Abidjan, j'ai décidé que le terrain proposé serait acheté non plus pour le groupe NSIA, mais pour le compte de la CGECI. Et c'est ainsi qu'est parti ce projet qui aboutit à l'inauguration solennelle de ce jour. Je remercie encore une fois mon frère André FOTSO, président du GICAM, qui n'a pas pu être là en raison de contraintes d'Etat, mais qui nous a envoyé un représentant du GICAM et un de I'UNIPACE ».

Une salve d'applaudissements a accueilli ce témoignage émouvant et plein d'humilité du président Kacou DIAGOU qui, dans la foulée, a ajouté : « Ce nouveau siège, est l'affirmation d'un engagement dur comme du béton et inusable comme le diamant. Cet engagement est celui d'être l'incontournable acteur de l'émergence de notre pays". Visiblement ému, il indiquera en s'adressant au chef de l'Etat,

Alassane OUATTARA: « Cette émergence, nous la bâtirons avec vous, dans un partenariat fructueux, mutuellement enrichissant et dynamique. Ce partenariat fort, avec le Secteur Privé, est sincère mais positif, fait de dialogue et de compromis entre les 2 parties, avec en point de mire, l'intérêt supérieur du pays, à savoir, son développement économique et social. »

Et de poursuivre : « Cette émergence, nous la bâtirons aussi avec les partenaires au développement: BAD, Banque mondiale, FMI, BIT, Union Européenne... Nous la bâtirons dans l'intégration de nos Etats : Union Africaine, et surtout CEDEAO, UEMOA... Nous la bâtirons avec les secteurs privés frères des pays voisins et amis dont les organisations sœurs ont fait nombreux le déplacement ce jour pour nous apporter leur soutien...Je veux vous dire, chers amis du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo, que cette Maison est aussi la vôtre. Car, elle abritera également le siège actuel de notre Organisation régionale commune, la FOPAO (Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest) dont votre serviteur assure aujourd'hui la Présidence. Je salue aussi notre organisation sœur du Cameroun, le GICAM, représentant aussi pour la circonstance l'Union Patronale des Organisations de l'Afrique Centrale (UNI-PACE) qui a fait le déplacement. Merci pour votre présence.»

Autre précision importante dans le discours de Jean Kacou DIAGOU, c'est le rôle transversal de la confédération patronale qu'il dirige depuis 9 ans : « La CGECI, ce n'est pas que le cadre de défense des intérêts du secteur privé ni de l'entreprise, c'est aussi et surtout un outil que nous mettons au service du développement de notre pays, pour une Côte d'Ivoire émergente. La CGECI, c'est un laboratoire d'inspiration et de création d'entreprises qui viendront renforcer le tissu économique de notre pays, apportant ainsi la Solution au problème de l'emploi. Cette Maison sera le lieu d'accomplissement de toutes nos ambitions »

C'est ce qui justifie sans doute que, dans son propos de circonstance, le chef de l'Etat, Alassane OUATTARA, a indiqué : « Le bel édifice que nous inaugurons aujourd'hui est la démonstration des grandes ambitions du secteur



Immeuble siège CGECI, coupure du ruban symbolique par M. Alassane OUATTARA Président de la République de Côte d'Ivoire



Immeuble siège CGECI, M. Alassane OUATTARA Président de la République de Côte d'Ivoire recevant des mains du Président de la CGEI la Maquette de l'immeuble



Immeuble siège CGECI, M. Alassane OUATTARA Président de la République de Côte d'Ivoire admiratif devant la plaque minéralogique

privé ivoirien pour l'avenir. Le secteur privé ivoirien se dote ainsi d'atouts nouveaux et modernes pour assumer pleinement son rôle de moteur de la croissance économique et de la création d'emplois en Côte d'Ivoire. Le secteur privé ivoirien a toujours su faire preuve de professionnalisme, voire d'engagement citoyen à travers notamment son importante contribution à la reconstruction de notre pays, après la décennie de crise qu'il a traversée. C'est dans cette perspective qu'un cadre de concertation Etat-secteur privé a été mis en place pour favoriser le dialogue en vue de trouver des solutions dans l'intérêt de toutes les parties. »

Avant de se féliciter de ce que « Le secteur privé ivoirien a su rapidement tirer avantage des réformes macroéconomiques, structurelles et sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement, mais aussi des mesures d'accompagnement spécifiques prises pour juguler les effets pervers des crises successives que notre pays a traversées. Toutes ces réformes, initiées et conduites conjointement pour la plupart, ont permis à la Côte d'Ivoire de devenir en très peu de temps une des économies les plus dynamiques de l'Afrique subsaharienne et du monde. Le taux de croissance d'environ 10 % en 2012, et de plus de 9 % en 2013 devrait se maintenir à un rythme soutenu à moyen et long terme. »

Ce siège est un édifice de quatre étages, bâti sur 1902 mètres carrés, situé dans le quartier des affaires, au Plateau. Pour le président de la CGECI, ce bâtiment est le symbole de la "solidarité" et de l'"unité" qui prévalent au sein de leur organisation. C'est aussi un centre de formation et de renforcement des capacités de toutes les entreprises du secteur privé ivoirien, membres ou non de la CGECI. Il a annoncé également que ce sera le siège de la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO). Au grand bonheur des présidents des autres patronats de la sous-région présents à cette cérémonie bien particulière. Même si les stars pendant le cocktail étaient bien les représentants du GICAM présents à Abidjan...

> Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du **GICAM**!





Partenariat GICAM/UCAC-ICAM FIN DE CONTRAT POUR LE DIRECTEUR DE L'UCAC-ICAM ET POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC LE GICAM

Abraham KUATE

Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

L'institut UCAC-ICAM, anciennement appelé IST-AC, est un institut d'enseignement supérieur dont la vocation est de former des ingénieurs et des techniciens suivant le modèle encore peu répandu qu'est la formation par alternance et par l'apprentissage.

Cet établissement qui a signé avec le GICAM une convention de partenariat en juillet 2011, en vue de faciliter l'insertion de ses diplômés et l'intégration des étudiants en entreprises, a aussi été actif dans les réflexions menées par le GICAM, à travers les groupes de travail, pour une meilleure adéquation formation/emploi.

Arrivé en fin de séjour au Cameroun, son directeur a accepté de s'ouvrir dans nos colonnes.



1. Pouvez-vous nous parler de l'Institut Ucac-Icam et des circonstances de votre arrivée à la tête de cette institution ?

L'Institut Ucac-Icam, né en 2002 à Pointe-Noire au Congo, puis en 2004 à Douala, sous la dénomination « IST-AC » est un établissement de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, qui en a confié la direction opérationnelle à l'Institut Catholique d'Arts et Métiers en France. Nous formons des ingénieurs et techniciens techniquement compétent, humainement responsables, sur mesure aux besoins des entreprises.

J'y suis arrivé en 2008 en tant que Volontaire de Solidarité Internationale, puis ayant pu mesurer toute la pertinence et l'intérêt de ce projet, je m'y suis engagé avec enthousiasme comme Directeur de l'Institut en 2009.

2.En tant que Directeur (ancien) quels ont été vos moments forts en termes de résultats engrangés et de collaboration avec le monde du business en termes d'insertion de vos produits (étudiants).

Dans la vie de l'Institut, un moment fort est la signature de chacun des contrats d'alternance de formation. A ce jour, 450 contrats ont été signés avec plus de 120 entreprises différentes dans la sous-région (80 au Cameroun).

Un moment fort fut l'inauguration de notre nouveau Campus de Yansoki, proche de Yassa, à la sortie Est de Douala. Campus moderne, durable, pouvant accueillir 300 étudiants, en loger 100, équipé de moyens didactiques professionnels.

D'autres moments forts sont les rencontres en entreprise de certains diplômés ayant acquis des responsabilités importantes. Nous sommes venus pour cela et voir à son poste de travail quelques diplômés directeur technique ou responsable de ligne, d'atelier, de maintenance, certains succédant à des expatriés sur le même poste procure une réelle satisfaction.

3. Vous avez été le précurseur d'un partenariat entre l'Institut Ucac-Icam et le GICAM, quel est votre sentiment sur cette collaboration et quels en sont les résultats?

Ce partenariat est très important et est très représentatif de nos raisons d'être. La vocation de l'Institut est de répondre aux besoins des entreprises par le biais de la formation. La vocation du GICAM est d'accompagner les entreprises pour les aider à se développer, les fédérer en réseaux, défendre leurs intérêts et dialoguer avec les pouvoirs publics. Au sein du GICAM, nous pouvons donc apporter

notre modeste contribution, notre savoir-faire en terme de formation technique dans un cadre institutionnel pouvant offrir un effet de levier vers de nombreuses entreprises, que nous ne pourrions sans doute pas atteindre seuls.

La plateforme mise en place par le GICAM sur la question de l'adéquation formation/emploi (séminaire Université/Entreprise), le groupe de travail sur la formation professionnelle, l'Université du GICAM sont de bons outils à développer.

4. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées en termes de placement des ingénieurs que vous avez formés ? quel en est le taux d'insertion dans les entreprises ?

La question du placement des ingénieurs formés, dans notre cas, se pose avant la sortie de l'école. Le placement pour nous correspond à la recherche du contrat d'alternance en début de cycle ingénieur. Une difficulté reste la méconnaissance par certaines entreprises du principe de formation par apprentissage, de cette alternance 3 mois à l'école 3 mois en entreprise tout au long des 3 années du cycle ingénieur. Une autre difficulté est l'absence de cadre juridique accompagnant l'apprentissage, et l'absence d'incitations fiscales à l'accueil d'étudiants en alternance. Cette question est aujourd'hui primordiale pour l'avenir de la formation professionnelle au Cameroun. Si une taxe supplémentaire est à proscrire, l'affectation de certaines taxes existantes au financement de l'apprentissage est bien la clé du développement de l'Apprentissage au Cameroun.

Car une fois placés en alternance, 100% de nos diplômés trouvent un emploi à la sortie. 70% dans leur entreprise d'alternance et les 30 % restant trouvent ailleurs, fort de leur expérience de l'entreprise durant les années d'apprentissage.

5.Avez-vous le sentiment que la formation par alternance et par apprentissage est le type de formation qui correspond le plus au contexte camerounais ?

Elle correspond dans tous les cas à un réel besoin! L'apprentissage permet à une entreprise de former un jeune prometteur directement à son besoin. Il permet de familiariser le futur diplômé à son futur environnement de travail, à ses procédures, mais également de le spécialiser à un métier, de manière plus opérationnelle qu'une formation théorique dans une filière donnée. L'apprentissage complète ainsi de la meilleure des manières notre formation généraliste. Enfin, le contact avec les réalités industrielles, les process donnent également l'envie d'approfondir le savoir théorique.

Tout ceci explique que le taux d'insertion professionnelle à la sortie des formations par apprentissage est bien supérieur à celui des filières classiques.

6. Avez-vous obtenu du milieu des affaires.



Nicolas JUHEL, directeur sortant UCAC/ICAM

la collaboration nécessaire en termes d'acceptation de vos ingénieurs durant leur formation par alternance et/ou pendant leur insertion ?

L'acceptation de nos étudiants dans leur parcours en apprentissage dans les entreprises est facilitée par notre cursus de 1er cycle sanctionné par un BTS de maintenance industrielle. Ce cursus leur donne les fondamentaux et les techniques leur permettant d'être crédible en entreprise au début de leur apprentissage.

Ensuite l'accompagnement personnalisé que nous faisons auprès de chaque étudiant garantit la réussite des parcours de formation. Une difficulté d'acceptation réside dans les capacités de financement des entreprises. Certaines entreprises ne disposent pas de budget

de formation dédié et n'ont pas les moyens d'investir dans l'apprentissage.

7.Au moment où vous quittez la direction de l'Institut Ucac-Icam et le Cameroun, quelles perspectives et projets pour l'Institut ?

Je donne les clés de l'Institut à Jean-Denis FALISE, lui-même ingénieur Icam, avec une forte expérience industrielle et RH. Jean-Denis continuera de développer l'Institut et de structurer, renforcer nos ressources internes. Notre formation dédiée de techniciens à Pointe-Noire ouverte cette année à toute l'Afrique Centrale, notre nouvelle formation aux métiers du développement durable verra les 1ers diplômés sortir en 2016, une nouvelle formation d'ingénieurs en réseaux informatiques démarrera l'année prochaine, des collaborations pour renforcer la capacité managériale des entrepreneurs ont été évoquées, ... et bien sûr la question de la reconnaissance juridique de l'apprentissage sera au cœur du développement de l'Institut.

8. Vous partez pour de nouveaux horizons, pouvons-nous avoir une idée de votre prochaine occupation?

Cette expérience au service de la formation des jeunes, avec comme horizon utopique un développement économique au service d'un développement social et du développement intégral de l'Homme me donne envie de continuer dans cette voie.

C'est l'occasion pour moi de remercier tous les partenaires, toutes les personnes qui m'ont permis de vivre une expérience passionnante pendant 7 ans au Cameroun.

Je rejoins maintenant le Groupe Icam à Paris pour mener une campagne de levée de fonds, destinée à financer nos développements, aussi bien sur nos Campus en France qu'à l'international, tant sur des aspects de Pédagogie, de Recherche, d'Infrastructures ou d'Ouverture Sociale, pour un mieux vivre ensemble.



Le directeur entrant et sortant entourant le président FOTSO



Abraham KUATE

Chargé d'Etudes Economiques, GICAM

MINEFOP / Secteur privé 130 000 EMPLOIS CREES AU 30 JUIN 2014.

Que retenir de la première rencontre entre les organisations patronales et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ?

« Les chefs d'entreprises et particulièrement les membres du Groupement Inter-Patronal du Cameroun ne demandent qu'à jouer leur rôle autour des enjeux qui sont ceux de notre pays »



Le mot de Bienvenue du président du GICAM

Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral.

Messieurs les Représentants des Organisations Professionnelles,

Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Au nom du Groupement Inter-Patronal du Cameroun, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à l'occasion de cette rencontre pour échanger sur l'épineuse question de l'emploi et plus précisément l'emploi des jeunes.

Qu'il me soit particulièrement permis de remercier infiniment Monsieur Zacharie PEREVET, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec qui nous travaillons en ce moment sur plusieurs chantiers, pour son engagement.

Monsieur le Ministre, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Notre pays s'est fixé comme objectif d'être émergent d'ici 2035. Cet engagement implique des efforts subséquents de la part de tous les acteurs, ainsi que des réformes adéquates pour permettre à chacun de nous de jouer efficacement sa partition.

Pour notre part, notre conviction au GICAM est qu'il est urgent de se mobiliser pour gagner au moins un point de croissance par an afin d'atteindre un taux à deux chiffres d'ici 2020. C'est pourquoi nous ne ménageons aucun effort tant en direction des pouvoirs publics et des entreprises, qu'en direction des partenaires internationaux pour obtenir l'adhésion de tous à cet objectif. C'est ainsi avec le même élan qu'il y a quelques mois, le Cercle de Réflexion Economique du GICAM a publié un ouvrage « Les 100 propositions du Gicam pour l'émergence du Cameroun » qui présente notre vision de la trajectoire qui devra mener notre pays à l'émergence.

Dans cet ouvrage, la question de l'emploi constitue la trame de fond de toutes nos propositions. Nous pensons en effet qu'il est indispensable que notre démarche repose sur quelques piliers majeurs au rang desquels la problématique de la formation et de la qualification. Nous rappelons à chaque fois le fossé qui existe entre les besoins des entreprises et les compétences produites par notre système éducatif. L'implication du secteur privé dans l'élaboration des pro-

grammes et dans la formation des jeunes est aujourd'hui une nécessité que tous les patronats d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont reconnue à l'occasion de notre première rencontre ici même les 09 et 10 Octobre derniers.

C'est pourquoi nous nous réjouissons une fois de plus du projet de construction des Centres de Formation Professionnelle Sectoriels dans les domaines de l'Agro-industrie, du transport/logistique et de la maintenance industrielle, projet dans lequel vous avez choisi, Monsieur le Ministre, d'impliquer étroitement le GICAM pour la conception et pour la gestion future.

Je souhaiterais redire avec force notre engagement à vous accompagner dans cet important chantier et vous remercier encore pour la confiance que vous témoignez ainsi au Groupement Inter-Patronal du Cameroun.

Monsieur le Ministre, Distingués invités, Mesdames, Messieurs.

A côté de la formation des jeunes, nous pensons que la promotion des PME constitue le deuxième pilier de nos actions en faveur de l'emploi des jeunes. Les PME sont l'essentiel du tissu économique national et représentent un vivier important d'emplois.

Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du **GICAM**!





M. Zacharie PEREVET, ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et André FOTSO, Président du GICAM, ont présidé ce mardi 21 octobre 2014 dans la salle de conférence du GICAM, la 1ère rencontre thématique de l'ONEFOP sous le thème «contribution des organisations patronales au suivi de l'Emploi».

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des concertations engagées par la MINEFOP, à travers l'ONEFOP pour la publication semestrielle des résultats des enquêtes sur la création le syndicat professionnel des hôteliers, les administrations et d'autres acteurs en charge des questions d'emploi, à l'instar du FNE ainsi que plusieurs entreprises membres du GICAM. Dans son mot de bienvenue, le président du GICAM a rappelé la vision du Groupement, à savoir mobiliser tous les acteurs pour gagner au moins un point de croissance par an, afin d'atteindre un taux de croissance à deux chiffres et contribuer à mettre le Cameroun sur le chemin de l'émergence. Pour ce faire, il a rappelé que la question de l'emploi qui se trouve en bonne place dans l'ouvrage les 100 propo-

Les panélistes

d'emploi. Il s'agissait essentiellement d'associer les organisations professionnelles dans le processus de collecte des informations auprès des entreprises et des administrations.

Etaient présents à cette rencontre, outre les organisations patronales (GICAM, ECAM),

sitions du GICAM pour l'émergence du Cameroun, constitue un important levier à activer.

Il a en outre relevé que l'implication du secteur privé dans l'élaboration des programmes de formation est une nécessité. En ce qui concerne le GICAM, son engagement et son accompagnement des pouvoirs publics dans la conception du projet de construction des centres de formation professionnelles sectorielles, en cours, en est une parfaite illustration.

Prenant la parole pour son discours de circonstance, le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle a situé le contexte de la rencontre et décliné les attentes vis-à-vis des organisations professionnelles et patronales. Au regard des différents programme existants au ministère en charge de l'emploi, notamment en ce qui concerne la création des emplois, le discours du ministre permis de s'intéresser aux choix stratégiques opérés par ce département ministériel. En effet, il est question de ramener le taux de sous-emploi qui se situe actuellement à près de 75% à moins de 50% à l'horizon 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois par an. Par ailleurs, l'engagement des pouvoirs publics est aussi de soutenir la croissance économique nationale à travers l'amélioration de l'offre du capital humain.

il est à rappeler qu'il existe aussi au sein de ce ministère, un projet de construction de trois (03) Centres de Formation Professionnelle d'Excellence avec l'appui de la République de Corée du Sud. Ces centres ont pour objectif d'améliorer l'offre quantitative de la formation professionnelle pour une meilleure régulation des flux. Dans sa phase d'exécution, selon le ministre les centre ont chacun un degré de réalisation selon qu'on soit à Douala, limbe ou Sangmelima. Le Centre d'excellence de Douala a un taux de réalisation de 80%, Limbe est à 60% et celui de Sangmelima à 10%.

Pour atteindre l'objectif de soutenir la croissance économique, qui se trouve être l'un des points phares du DCSE, l'on est en droit de se questionner sur les stratégies à mettre en place, notamment pour ce qui est des réformes à conduire sur le cadre juridique et institutionnel de l'emploi, la promouvoir l'auto emploi, l'amélioration du système d'information sur l'emploi et la formation professionnelle. Il convient en effet d'apporter un appui aux structures de promotion de l'emploi et de renforcement de l'insertion professionnelle.

L'engagement des pouvoirs publics à traduire ainsi en acte les dispositions pertinentes du DSCE concernant l'emploi a été reformulé par le ministre. Cet engagement, at-t-il poursuivi, s'illustre par la mise en œuvre des résolutions du pacte mondial de l'emploi, prises en 2010. En effet, les recommandations à l'endroit des gouvernements à ce forum consistaient à poser des actes en vue de :

- la facilitation et l'accompagnement des acteurs du secteur privé qui créent la richesse et les emplois,
- l'appui des différents acteurs engagés dans la formation professionnelle,
- la tenue régulière des statistiques sur l'emploi.

De manière concrète, le ministre a révélé que la mise en place de l'ONEFOP par le gouvernement du Cameroun s'inscrit en droite ligne de sa volonté de mettre en œuvre les recommandations dudit forum. Cet observatoire a pour principale mission la conduite des enquêtes administratives, avec l'appui technique de l'INS auprès des entreprises nationales, la publication périodique des chiffres sur la création d'emploi et l'édition des notes de conjoncture. Pour ce qui est de l'année 2014, on retiendra des propos du ministre, que 130 000

mécanismes et d'indicateurs mesurables, à même de permettre un suivi, une évaluation à l'issu de la période prévue dans la planification quinquennale.

Selon le coordonnateur du Secrétariat Technique de l'ONEFOP. M. INACK INACK, les sources administratives constituent une impor-

- Contribuer à l'élaboration des notes de conjoncture sur l'emploi, qui est un prochain chantier en cours pour le ministère.

Quelques difficultés ont été relevées sur la source des données et leur fiabilité. Notamment s'agissant de la qualité des données recueillies auprès des administrations publiques.

Les secteurs ayant générés ces emplois au premier semestre 2014 sont répartis dans le tableau ci-dessous.

SECTEURS, BIP, PROGRAMMES ET PROJETS, GRANDS PROJETS	SOURCES
Grands projets	MINEFOP, MINEPAT, MINEE, MINTP
Budget d'Investissements Publics (BIP)	MINEFOP, MINEPAT, MINMAP
Transports	MINT, MINHDU
BTP	MINTP
Eau et Energie	MINEE
Sécurité et Défense	MINDEF, DGSN
Education	MINEDUB, MINESUP, MINESEC,
	MINEFOP
Santé	MINSANTE
CTD	MINATD
Programmes et projets gouvernementaux	MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINAS
d'insertion socioéconomique des jeunes	
MINJEC,	
Service public d'emploi	FNE/National
Service privé d'emploi	MINEFOP

Source: MINEFOP

emplois ont été créés au 30 juin, soit un taux de réalisation de 104% par rapport aux 125 000 emplois attendus.

Toutefois, au-delà de cette annonce, des préoccupations subsistent quant à la méthodologie utilisée qui a coup sûr se répercute sur la pertinence des données issues des enquêtes car il s'agit bien des enquêtes administratives. Un début de réponse à ces préoccupations vient du système mis en place qui combinent les outils et méthodologie de l'INS et qui évolue vers Système d'Information Statistique pérenne, intégré et cohérent. Selon le coordonnateur du secrétariat technique, ce système d'Information Statistique (SIS) a été amorcé dès 2012 dans le cadre des activités de l'Observatoire National de l'Emploi et la Formation Professionnelle.

Faisant un parallèle avec les autre projets et programmes en gestation au sein du ministère, l'on est en droit de se demander

S'agissant des différents programmes mis en place par le MINEFOP, notamment (i) la promotion de l'emploi décent pour la population active, (ii) le développement de la formation professionnelle avec pour objectif d'accroître l'employabilité de la population active par une formation professionnelle et (iii) le renforcement de l'efficacité des moyens d'actions du MINEFOP, le défi serait la mise en place de

tante mine de données souvent exhaustives et d'un coût faible et dont l'utilisation n'impose pas de charge supplémentaire pour les répondants, d'où la nécessité pour les entreprises de renseigner les fiches mises à leur disposition. Par ailleurs, le caractère transversal de l'emploi a donné lieu à la mise en place des points focaux emploi au sein de chaque administration en 2014 afin de pouvoir renseigner sur les emplois générés ou détruits dans leur domaine de compétence respectif.

La rencontre avec les organisations professionnelles a été l'occasion pour le ministre de lancer un appel à l'endroit de celles-ci, aux chefs d'entreprises, ainsi qu'aux différentes administrations et organismes spécialisés, de s'impliquer activement et de veiller à ce que les fiches soient remplies et retournées dans les délais. A cet effet, il formulera quelques recommandations à l'endroit des organisations patronales et professionnelles :

- désigner des points focaux dans les organisations d'employeurs ayant mandat de dispatcher et de recueillir les fiches de collecte d'informations sur l'emploi auprès des entreprises.
- proposer des thèmes à débattre pour les rencontres de l'année 2015 dans le cadre des prochaines rencontres thématiques qui seront institutionnalisées entre elles et le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

Il s'agit en outre de données conçues pour un usage administratif et non pas statistique. Il se pose ainsi un problème de qualité, notamment concernant les variables non directement utilisées par l'administration.

Pour pallier à certaines de ces difficultés, il a relevé la mise en place des réseaux régionaux et des instruments de collecte depuis 2012 ainsi que la création du Comité Interministériel du Suivi de l'Emploi (CISE). Par ailleurs, le caractère transversal de l'emploi a donné lieu à la mise en place des points focaux emploi au sein de chaque administration en 2014 afin de pouvoir renseigner sur les emplois générés ou détruits dans leur domaine de compétence respectif.

Afin de parvenir à une amélioration constante des données collectées, il a aussi été proposé la diversification des sources d'informations permettant de disposer d'informations plus fiables, l'implication d'autres secteurs non pris en compte comme le secteur tourisme et l'utilisation du fichier de l'administration fiscale. Aussi revient-il à chaque acteur de jouer pleinement sa partition en mettant en œuvre les recommandations évoquées au cours de la première rencontre GICAM-MINEFOP et en œuvrant pour des solutions transversales qui passent tout aussi par la professionnalisation des enseignements qu'il conviendrait d'ores et déjà d'en questionner le sens.



Nestlé Cameroun et la Société

Un investisseur de choix

La parole est d onnée à un de nos membres, pour s'exprimer sur ses actvités, ses perspectives ainsi que les difficultés rencontrées.



Nestlé leader mondial dans le domaine de la Nu-

trition, de la Santé et du Bien-être a débuté ses

opérations au Cameroun en 1965. Sa filiale,

Nestlé Cameroun SA supervise également ses

opérations en Guinée Equatoriale, en République

Centrafricaine, Au Tchad au Gabon et à Sao

Tomé et Príncipe. Engagés à renforcer nos acti-

vités, nous avons consenti au cours des 10 der-

nières années plus de 25 milliards XAF au titre

de nos investissements pour le renforcement de

notre capacité de production, et la modernisation

de nos infrastructures.







Ces investissements sont un moyen sûr de supporter notre stratégie pour assurer le succès de nos activités sur long terme. Nous créons ainsi de la valeur pour la société en plus de celle créée pour nos actionnaires dans le domaine de la nutrition, de l'eau et du développement rural. C'est la Création de Valeur partagée.

«Investir pour créer de la valeur partagée assure un succès à long terme pour nos opérations». M. Bruno Olierhoek, Administrateur Général Nestlé Cameroun. Le partenariat signé avec le Ministère de l'Agriculture, soutiendra le développement de la filière agricole locale.

Nestlé renforcera ses activités au Cameroun et dans les pays environnants tout en continuant d'offrir à ses consommateurs des produits à forte valeur nutritionnelle et enrichis en micronutriments, pour une meilleure qualité de vie.

Par notre présence au Cameroun, nous suscitons 478 emplois directs, et créons des opportunités de revenus pour nos milliers de partenaires d'affaires (nos fournisseurs, nos distributeurs...).

Nous offrons plus de 5.000 Litres d'eau potable par jour gratuitement aux communautés vivant aux alentours de notre usine de Bonabéri.

Ce sont 1.400 enfants des écoles primaires qui participent au programme global Healthy Kids lancé en 2013 au Cameroun et qui promeut la bonne nutrition et des régimes alimentaires sains.

Carnet du GICAM

Du mouvement dans nos entreprises membres

• M. Arnaud BOUHIER.

nouveau directeur général de Bollore Africa Logistics

• M. Yves NANA KONTCHOU,

nouveau directeur général d'Eneo (ancien AES-SONEL)

• M. UDOM ISONG.

nouveau directeur général de UBA

• M. Raoul NGNEPI,

DG PLASTICAM

• M. Marcel PARAT,

DG Tractafric Equipment

• M. Sharif HASHEM,

nouveau directeur général d'UNIPAL Central & West Africa

De nouvelles adhésions enregistrées dans notre Groupement

ENTREPRISE DIRIGEANT SECTEUR D'ACTIVITE CEREL CONSORTIUM Mme Emilienne Ekedi epse Ngwa Génie civil et travaux publics HAVAS MEDIA CAMEROUN M. Jorge Alonzo Irizar Communication, publicité, marketing INTERNATIONAL TRADING LINK M. Leopold Timo Boulangerie, restaurant, hôtellerie, supermarché, distribution LOGICAL INVESTMENT M. Fric Tchamo Mekontso Transformation du bois- BTP SEMAGRI M. Guy Blaise Satsa Production et importation de semences maraichères, produits bio SMT CAMEROUN S.A M. Jérôme Stéphane François Commerce général SOGECOM M. François Kenmoe Commerce général TOURISTIQUE EXPRESS M. Ousmanou Aladji Transport, messagerie AFRICA FOOD MANUFACTURE S.A M. Evariste Helle Production et fabrication de pâtes alimentaires et dérivés BIOLUX OPTICAL INTERNATIONAL SARL M. Frédéric Marie Tayea Surfaçage des verres optiques, lunetterie médicale DEEPREVERS SARL M. Daniel Franklin Bikok Génie civil, BTP & ingénierie ECTA-BTP SARL M. Pierre Melli Etudes de projet et contrôle des travaux en BTP GOLDEN INTERNATIONAL TRADING SARL M. Pierre Marcel Nongni Commerce général, import- export Enseignement universitaire PIGIER CAMEROUN M. Henri Tafou AFREDIT (Africaine d'édition) Mme Simone Edzoa Edition d'ouvrage Communication globale, imprimerie **GROUPE INTER PRESS** Mme Henriette Sournac GTW M. Georges Sangang Simo Transport aérien M. Olivier Leloustre Télécoms RINGO GROUP

Nouveau format Source Tangui 1litre



